EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 19, 2026

The Special Senate Committee on the Building Canada Strong Act met with videoconference this day at 12:01 p.m. [ET] to examine on the subject matter of Bill C-39, An Act respecting certain measures to strengthen the economy.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Senators and guests, before we proceed with our work today, I wish to take a moment to acknowledge the tragic events that occurred this past weekend at Canadian Forces Base Wainwright in Alberta.

On October 17, a live-fire-related training incident at the base claimed the lives of four members of the Canadian Armed Forces and left dozens more injured. The fallen service members have been identified as Sergeant Morgan Wong, Private Shaun Farrell, Private Aidan Goulding and Private Hayden Lykkemark.

As we reflect on this tragedy, our thoughts are with the families, friends and loved ones of those who lost their lives, with those who were injured and with the entire military community who are mourning an immeasurable loss.

We also extend our gratitude to the emergency responders, medical personnel and to all of those who provided assistance under exceptionally difficult circumstances.

I invite members and those present to join with me in observing a moment of silence in memory of those who lost their lives and in support of all those affected by this tragedy.

(*Those present then stood in silent tribute.*)

Thank you, senators. We will now proceed with our meeting. My name is Fabian Manning, I'm a senator from Newfoundland and Labrador and I have the privilege to chair this committee.

I will invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I'm Julie Miville-Dechêne from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 19 octobre 2026

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi visant à bâtir un Canada fort se réunit aujourd'hui, à 12 h 01 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la teneur du projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie.

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers sénateurs et chers témoins, avant de commencer nos travaux aujourd'hui, je tiens à prendre un moment pour souligner les événements tragiques qui se sont produits la fin de semaine dernière à la base des Forces canadiennes Wainwright, en Alberta.

Le 17 octobre, un incident lié à un tir réel lors d'un entraînement à la base a coûté la vie à quatre membres des Forces armées canadiennes et a fait des dizaines de blessés. Les militaires tombés au combat sont le sergent Morgan Wong, le soldat Shaun Farrell, le soldat Aidan Goulding et le soldat Hayden Lykkemark.

Alors que nous réfléchissons à cette tragédie, nos pensées accompagnent les familles, les amis et les proches de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont été blessés et toute la communauté militaire qui pleure une perte incommensurable.

Nous exprimons également notre gratitude aux intervenants d'urgence, au personnel médical et à tous ceux qui ont apporté leur aide dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

J'invite les sénateurs et les personnes présentes à se joindre à moi pour observer un moment de silence à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie et pour soutenir toutes les personnes touchées par cette tragédie.

(*Les personnes présentes observent un moment de silence.*)

Merci, sénateurs. Nous allons maintenant commencer notre réunion. Je m'appelle Fabian Manning, je suis un sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador et j'ai le privilège de présider ce comité.

J'invite mes collègues à se présenter.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*English*]

Senator Duncan: Pat Duncan, Yukon.

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario.

[*Translation*]

Senator Quinn: I'm Jim Quinn from New Brunswick.

[*English*]

Senator Prosper: Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator Cuzner: Rodger Cuzner, Nova Scotia.

Senator Mohamed: Farah Mohamed, Ontario.

[*Translation*]

Senator Clement: I'm Bernadette Clement from Ontario. I'm sitting in for Suze Youance.

[*English*]

Senator Wilson: Duncan Wilson, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Gignac: I'm Clément Gignac from Quebec.

[*English*]

The Chair: Thank you, senators.

We are meeting today to begin our study of the subject matter of Bill C-39, An Act respecting certain measures to strengthen the economy.

For our first panel, we are pleased to welcome, from the Impact Assessment Agency of Canada, Terence Hubbard, President; Stéphanie Johnson, Acting Vice-President, Strategic Policy and Programs Sector; from the Canada Energy Regulator, Tracy Sletto, Chief Executive Officer; Jonathan Timlin, Vice President of System Operations; Carly Milne, Vice President, Indigenous Relations and Reconciliation; and Sean Maher, Professional Leader, Environment and Socio-economics; and, from the Canadian Nuclear Safety Commission, Pierre Tremblay, President and Chief Executive Officer; Dean Haslip, Vice-President and Chief Science Officer; and Colin Moses, Vice-President, Regulatory Affairs Branch and Chief Communications Officer.

I realize, senators, that all of those named are not sitting right here at the table, but they are in the background; if we need to ask questions, they can come forward to the table.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Pat Duncan, du Yukon.

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Quinn : Jim Quinn, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire mi'kma'ki.

Le sénateur Cuzner : Rodger Cuzner, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Mohamed : Farah Mohamed, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario. Je remplace la sénatrice Suze Youance.

[*Traduction*]

Le sénateur Wilson : Duncan Wilson, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Clément Gignac, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Merci, sénateurs.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour entamer notre étude de la teneur du projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie.

Pour notre premier groupe de témoins, nous sommes heureux d'accueillir, de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Terence Hubbard, président; Stéphanie Johnson, vice-présidente par intérim, Secteur des politiques et programmes stratégiques; de la Régie de l'énergie du Canada, Tracy Sletto, présidente-directrice générale; Carly Milne, vice-présidente, Relations avec les Autochtones et Réconciliation; Sean Maher, leader professionnel, Environnement et socio-économique; et, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Pierre Tremblay, président et premier dirigeant; Dean Haslip, vice-président et conseiller scientifique principal; Colin Moses, vice-président, Affaires réglementaires et chef des communications.

Je réalise, sénateurs, que tous les témoins nommés ne sont pas assis à la table, mais certains se trouvent à l'arrière de la salle. Si nous devons leur poser des questions, ils viendront à la table.

Welcome, and thank you, all, for joining us here today. We will begin with your opening remarks before moving to questions from senators. We'll start with Mr. Hubbard, followed by Ms. Sletto, then Mr. Tremblay. The floor is yours for five minutes when you are ready.

Terence Hubbard, President, Impact Assessment Agency of Canada: Good morning. Thank you, Mr. Chair. I am pleased to be here today to discuss Bill C-39, the Building Canada Strong Act and, in particular, amendments proposed to the Impact Assessment Act.

As noted, I am here with Stéphanie Johnson, Acting Vice-President of Strategic Policy and Programs at the agency.

[*Translation*]

I would like to acknowledge that we are gathered on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation, which has long been the steward of the environment we share today.

The Impact Assessment Agency of Canada is responsible for reviewing major projects to support sustainable development, protect the environment and uphold the rights of Indigenous Peoples.

[*English*]

Given the rapidly changing world where uncertainty and instability are causing serious economic consequences here in Canada, Bill C-39 proposes legislative changes that would ensure that federal regulatory review processes are efficient and predictable, while maintaining the rigour that has always been there.

Proposed changes would modernize the regulatory and permitting system to simplify processes, reduce duplication and give investors certainty, while maintaining strong environmental protections and respecting Indigenous rights.

[*Translation*]

First, the bill proposes amendments to the Impact Assessment Act that will allow the federal government to complete reviews and make the necessary federal decisions within a maximum period of one year after the required information is received from the proponent.

The one-year time frame takes into account the time the government needs to carry out assessments, conclude consultations with Indigenous Peoples and the public, confirm the potential impact and mitigation measures, and make final decisions on project approval. I said "conclude consultations"

Bienvenue et merci à tous de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous allons commencer par vos déclarations liminaires avant de passer aux questions des sénateurs. Nous allons commencer par M. Hubbard, suivi de Mme Sletto, puis de M. Tremblay. La parole est à vous pour cinq minutes lorsque vous serez prêt.

Terence Hubbard, président, Agence d'évaluation d'impact du Canada : Bonjour. Je vous remercie, monsieur le président. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort et, en particulier, des amendements proposés à la Loi sur l'évaluation d'impact.

Comme vous l'avez mentionné, je suis accompagné de Stéphanie Johnson, vice-présidente intérimaire, Politiques et programmes stratégiques, à l'Agence.

[*Français*]

Je tiens à souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe, qui est depuis longtemps la gardienne de l'environnement que nous partageons aujourd'hui.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada est chargée d'examiner les grands projets afin d'appuyer le développement durable, de protéger l'environnement et de faire respecter les droits des peuples autochtones.

[*Traduction*]

Compte tenu de l'évolution rapide du monde et de l'incertitude et de l'instabilité qui ont de graves conséquences économiques ici au Canada, le projet de loi C-39 propose des modifications législatives qui garantiraient l'efficacité et la prévisibilité des processus fédéraux d'examen réglementaire, tout en maintenant la rigueur qui a toujours existé.

Les changements proposés moderniseraient le système de réglementation et de délivrance de permis afin de simplifier les processus, de réduire les chevauchements et d'offrir de la certitude aux investisseurs, tout en maintenant de solides protections environnementales et en respectant les droits des Autochtones.

[*Français*]

Premièrement, le projet de loi propose des modifications à la Loi sur l'évaluation d'impact qui permettront au gouvernement fédéral de mener à bien les examens et de prendre les décisions fédérales nécessaires dans un délai maximal d'un an, à compter de la réception des renseignements requis d'un promoteur.

L'échéancier d'un an comprend le temps dont le gouvernement a besoin pour mener les évaluations, conclure les consultations avec les peuples autochtones et le public, confirmer les répercussions potentielles et les mesures d'atténuation, et prendre les décisions définitives concernant

because the one-year time frame applies only to the final phase of the assessment process. The agency identifies, and engages with, Indigenous groups likely to be affected by major projects well before this one-year period.

[*English*]

Second, Bill C-39 gives a clear mandate to the Impact Assessment Agency of Canada, or IAAC, to coordinate assessment and federal permitting processes, including Crown consultations.

Under the current system, impact assessments and review processes for federal permits occur sequentially and separately from each other.

Under Bill C-39, the Impact Assessment Agency of Canada would function as a federal review coordinator, working with other federal departments to ensure impact assessments for projects led by the agency can occur concurrently with reviews for federal permits required for those same projects.

The agency is well placed to assume this role. We have already re-engineered our processes to work more closely with federal permitting departments, helping proponents advance permitting during the impact assessment process. This has resulted in real efficiencies and reduced timelines for important major projects.

[*Translation*]

The third major change proposed in Bill C-39 is that the Canada Energy Regulator and the Canadian Nuclear Safety Commission will be responsible for carrying out rigorous assessments and coordinating the permitting process with federal authorities for projects within their jurisdiction. This ensures that the best-placed regulator is at the helm.

[*English*]

The fourth key change relates to how we conduct Indigenous consultations. Fulfilling the duty to consult Indigenous Peoples for decisions that may impact their rights is critical to ensuring legally sound processes. It is a constitutional obligation.

Bill C-39 would formalize the role of the Impact Assessment Agency of Canada in coordinating Crown consultations. Through the creation of a Crown consultation hub, the Impact Assessment Agency of Canada will work with federal authorities to ensure that Indigenous groups affected by a major project go through one clear and coordinated consultation process for each project,

l'approbation des projets. Or, je dis « conclure les consultations » parce que le délai d'un an ne concerne que la phase finale du processus d'évaluation. L'agence identifie et fait participer les groupes autochtones susceptibles d'être touchés par les grands projets bien avant le début de cette période d'un an.

[*Traduction*]

Deuxièmement, le projet de loi C-39 donne le mandat clair à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, ou AEIC, de coordonner les processus d'évaluation et de délivrance de permis fédéraux, y compris les consultations de la Couronne.

Dans le système actuel, les évaluations d'impact et les processus d'examen des permis fédéraux se déroulent de manière séquentielle et distincte.

En vertu du projet de loi C-39, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada agirait à titre de coordonnateur fédéral des examens, travaillant avec d'autres ministères fédéraux pour veiller à ce que les évaluations d'impact des projets menées par l'Agence puissent avoir lieu en même temps que les examens des permis fédéraux requis pour ces mêmes projets.

L'Agence est bien placée pour assumer ce rôle. Nous avons déjà réorganisé nos processus pour travailler plus étroitement avec les ministères fédéraux chargés de la délivrance des permis, afin d'aider les promoteurs à accélérer la délivrance des permis pendant le processus d'évaluation d'impact. Cela s'est traduit par des gains d'efficacité réels et une réduction des délais pour les grands projets.

[*Français*]

Le troisième grand changement prévu par le projet de loi C-39 est que la Régie de l'énergie du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire auront pour mandat d'effectuer des évaluations rigoureuses et de coordonner le processus relatif aux permis avec les autorités fédérales pour les projets relevant de leur compétence, plaçant ainsi l'organisme de réglementation fédéral le mieux placé en tête.

[*Traduction*]

Le quatrième changement clé concerne la façon dont nous menons les consultations auprès des Autochtones. Il est essentiel de respecter l'obligation de consulter les peuples autochtones pour les décisions qui peuvent avoir une incidence sur leurs droits si l'on veut garantir la solidité des processus sur le plan juridique. C'est une obligation constitutionnelle.

Le projet de loi C-39 officialiserait le rôle de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dans la coordination des consultations de la Couronne. Grâce à la création d'un centre de consultation de la Couronne, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada travaillera avec les autorités fédérales pour veiller à ce que les groupes autochtones touchés par un projet majeur

replacing multiple overlapping processes and reducing consultation fatigue.

[*Translation*]

It is important to note that the agency will continue to focus on early engagement, taking measures very early in the process, well before the one-year time frame begins, to identify, involve and consult Indigenous groups. We are well placed to assume this role. We have extensive experience integrating consultation into the assessment and decision-making process, with a focus on building meaningful relationships with Indigenous Peoples across the country.

[*English*]

Finally, the streamlined process I described will result in one federal decision. A single decision document would be issued at the end of the process by the Minister of the Environment, Climate Change and Nature, with all required federal approvals and enforceable conditions.

To conclude, I want to emphasize that the purpose of these proposed changes isn't to remove requirements, protections or consultation, but rather to simplify processes and reduce redundancy. These changes would modernize systems already in place to ensure federal assessment and review processes support effective, efficient and responsible development of Canada's resources.

Thank you for the opportunity to discuss this bill with you. I'm happy to respond to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Hubbard.

Ms. Sletto.

Tracy Sletto, Chief Executive Officer, Canada Energy Regulator: Thank you, Mr. Chair, and good afternoon, honourable senators. Thank you very much for inviting the Canada Energy Regulator, or CER for short, as part of your pre-study of Bill C-39.

I am accompanied here by Ms. Milne, Mr. Timlin and Dr. Maher from our organization.

I would also like to begin by acknowledging we are meeting on the unceded, ancestral and traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation, who have lived on and cared for the land now known as Ottawa since time immemorial.

participent à un processus de consultation clair et coordonné, remplaçant ainsi les multiples processus qui se chevauchent et réduisant la lassitude liée aux consultations.

[*Français*]

Il est important de noter que l'agence continuera de mettre l'accent sur la mobilisation précoce, en prenant des mesures très tôt dans le processus, bien avant le début du délai d'un an, pour identifier les groupes autochtones, les impliquer et les consulter. Nous sommes bien placés pour assumer ce rôle. Nous apportons une expérience approfondie de l'intégration de la consultation dans les processus d'évaluation et de prise de décision, en mettant l'accent sur l'établissement de relations significatives avec les peuples autochtones dans tout le pays.

[*Traduction*]

Enfin, le processus simplifié que j'ai décrit donnera lieu à une seule décision fédérale. Un seul document de décision sera publié à la fin du processus par le ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, avec toutes les approbations fédérales requises et les conditions exécutoires.

Pour conclure, je tiens à souligner que les changements proposés ne visent pas à supprimer les exigences, les protections ou la consultation, mais plutôt à simplifier les processus et à réduire la redondance. Ces changements moderniseront les systèmes déjà en place pour garantir que les processus fédéraux d'évaluation et d'examen favorisent une exploitation efficace, efficiente et responsable des ressources du Canada.

Je vous remercie de me donner l'occasion de discuter de ce projet de loi avec vous. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Hubbard.

Madame Sletto.

Tracy Sletto, présidente-directrice générale, Régie de l'énergie du Canada : Merci, monsieur le président, et bonjour, honorables sénateurs. Merci beaucoup d'avoir invité la Régie de l'énergie du Canada, ou REC, dans le cadre de votre étude préalable du projet de loi C-39.

Je suis accompagnée de Mme Milne, de M. Timlin et de M. Maher, de notre organisation.

J'aimerais également commencer par reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire non cédé, ancestral et traditionnel de la nation algonquine anishinabe, qui vit sur le territoire maintenant connu sous le nom d'Ottawa et en prend soin depuis des temps immémoriaux.

My opening remarks will cover the CER's mandate, provide information about our impact assessments, discuss our role in Crown consultation and outline some of the potential impacts of the legislative changes proposed in Bill C-39.

The CER is an independent federal regulator. We do not directly develop government policy or draft legislation. Questions on these matters are likely best directed to our colleagues in Natural Resources Canada, although we can certainly speak to our role in implementing Bill C-39.

[*Translation*]

The CER is responsible for regulating energy infrastructure to keep energy moving across the country in a safe, reliable, competitive and environmentally sustainable manner. We regulate for the complete life cycle of a project, from review, impact assessment and construction to operation, eventual abandonment and reclamation. We have an economic regulatory mandate, involving the regulation of pipeline tolls and tariffs and the export of energy. Lastly, we have a mandate to provide information on energy matters. We carry out all our responsibilities with respect for the rights and interests of First Nations, Inuit and Métis.

The tools we use to thoroughly review energy projects are the Canadian Energy Regulator Act, the filing manuals and the Canadian Energy Regulator Onshore Pipeline Regulations. Our impact assessments take into account a host of factors, including the environmental, health, social and economic effects of the project. The consultations we conduct on behalf of the Crown also take into account potential effects on the rights of Indigenous Peoples.

[*English*]

The CER, and the National Energy Board before it, have been conducting impact assessments, also known as environmental and socio-economic assessments, for more than 30 years. With the introduction of the Canadian Energy Regulator Act in 2019, the criteria for those assessments were updated to align closely with those used by the Impact Assessment Agency of Canada.

Bill C-39, together with recent amendments to the Impact Assessment Act's Physical Activities Regulations, removes the requirement for integrated IAAC-led assessments on CER-regulated projects. Thanks to our organization's long history and deep expertise conducting impact assessments, as well as stringent regulatory frameworks for assessments under

Ma déclaration préliminaire portera sur le mandat de la Régie de l'énergie du Canada, fournira des renseignements sur nos évaluations d'impact, discutera de notre rôle dans les consultations de la Couronne et décrira certaines des répercussions potentielles des modifications législatives proposées dans le projet de loi C-39.

La REC est un organisme de réglementation fédéral indépendant. Nous n'élaborons pas directement les politiques gouvernementales ni les projets de loi. Il serait probablement préférable de poser ces questions à nos collègues de Ressources naturelles Canada, même si nous pouvons certainement parler de notre rôle dans la mise en œuvre du projet de loi C-39.

[*Français*]

La régie a pour mission de réglementer les infrastructures énergétiques afin de faire en sorte que l'énergie soit acheminée de manière sécuritaire, fiable, concurrentielle et durable sur le plan de l'environnement partout au Canada. Nous sommes un organisme de réglementation tout au long du cycle de vie : de l'examen et de l'évaluation d'impact du projet à la construction et l'exploitation, jusqu'à l'éventuelle cessation d'exploitation des infrastructures et la remise en état. Nous avons un mandat de réglementation économique, qui vise notamment les droits et tarifs pipeliniers, de même que les exportations d'énergie. Nous avons enfin un mandat d'information relativement aux questions énergétiques. Nous faisons tout notre travail dans le respect des droits et des intérêts des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

La Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, les guides de dépôt et le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres sont les outils que nous utilisons pour évaluer de manière approfondie les projets énergétiques. Nos évaluations d'impact tiennent compte d'une gamme d'éléments, tels que les effets du projet sur l'environnement, la santé, la société et l'économie. Par les consultations que nous effectuons au nom de la Couronne, nous tenons aussi compte des effets potentiels sur les droits des peuples autochtones.

[*Traduction*]

La REC, comme l'Office national de l'énergie avant elle, mène des évaluations d'impact, aussi appelées évaluations environnementales et socioéconomiques, depuis plus de 30 ans. Avec la mise en place de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie en 2019, les critères de ces évaluations ont été mis à jour pour s'harmoniser étroitement avec ceux utilisés par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Le projet de loi C-39, ainsi que les récentes modifications apportées au Règlement sur les activités physiques de la Loi sur l'évaluation d'impact, supprime l'exigence d'évaluations intégrées dirigées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour les projets réglementés par la Régie de l'énergie du Canada. Grâce à la longue expérience de notre organisation et à sa grande

the Canadian Energy Regulator Act, we are confident the CER will continue to provide robust impact assessments and project reviews.

As an agent of the Crown, the CER continues to consult with First Nations, Métis, and Inuit throughout our regulatory processes, including project reviews, and we will encourage direct Indigenous participation to help identify and address potential project impacts. The commission's process will continue to serve as the primary form for Crown consultation.

Reconciliation will remain central to our mandate and to how we approach implementation of the proposed legislative changes. We will continue to provide early and ongoing engagement with Indigenous Peoples, which reflects each energy project's complexity and its potential impacts on Indigenous rights, while respecting community protocols, Indigenous knowledge and local capacity.

The proposed legislative changes in Bill C-39 reflect confidence in the CER's ability to deliver robust, evidence-based decisions through efficient and streamlined regulatory processes. These changes would strengthen the CER Commission's decision-making role, establish shorter statutory timelines for certain project applications, reaffirm the CER's role in coordinating Crown consultation and expand our responsibilities for coordinating federal permitting processes.

The CER is well positioned to implement these changes. Our organization is made up of approximately 600 professionals, including engineers, scientists, inspectors, auditors, socio-economic specialists, engagement specialists and economists who support the safe, efficient and environmentally responsible development of Canada's energy infrastructure.

Our organization benefits from Indigenous representation throughout our staff and governing bodies, including an Indigenous Advisory Committee, which provides advice and guidance to our board of directors.

The CER has already taken steps to improve the efficiency of major project reviews, including streamlining application completeness reviews, clarifying commission decision factors, standardizing hearing procedures and managing motions more effectively. This work sets us up for success with the new shortened timelines proposed in Bill C-39.

expertise dans la réalisation d'évaluations d'impact, ainsi qu'à ses cadres réglementaires stricts pour les évaluations en vertu de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, nous sommes convaincus que la régie continuera de fournir des évaluations d'impact et des examens de projets rigoureux.

En tant que mandataire de la Couronne, la REC continue de consulter les Premières Nations, les Métis et les Inuits tout au long de ses processus réglementaires, y compris les examens de projets, et nous encouragerons la participation directe des Autochtones pour aider à cerner et à gérer les répercussions potentielles des projets. Le processus de la commission continuera d'être la forme principale de consultation de la Couronne.

La réconciliation demeurera au cœur de notre mandat et de notre approche de mise en œuvre des modifications législatives proposées. Nous continuerons de consulter les peuples autochtones dès le début et de manière continue, selon la complexité de chaque projet énergétique et ses répercussions potentielles sur les droits des Autochtones, tout en respectant les protocoles communautaires, le savoir autochtone et les capacités locales.

Les modifications législatives proposées dans le projet de loi C-39 reflètent la confiance dans la capacité de la Régie de l'énergie du Canada à prendre des décisions solides et fondées sur des données probantes au moyen de processus réglementaires efficaces et simplifiés. Ces changements renforceront le rôle décisionnel de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada, établiront des délais législatifs plus courts pour certaines demandes de projet, réaffirmeront le rôle de la régie dans la coordination des consultations de la Couronne et élargiront ses responsabilités en matière de coordination des processus fédéraux de délivrance de permis.

La REC est bien placée pour mettre en œuvre ces changements. Notre organisation est composée d'environ 600 professionnels, notamment des ingénieurs, des scientifiques, des inspecteurs, des vérificateurs, des spécialistes socioéconomiques, des spécialistes de l'engagement et des économistes qui soutiennent le développement sûr, efficace et respectueux de l'environnement des infrastructures énergétiques du Canada.

Notre organisation bénéficie d'une représentation autochtone au sein de son personnel et de ses organismes de gouvernance, y compris un comité consultatif autochtone, qui fournit des conseils et des orientations à notre conseil d'administration.

La REC a déjà pris des mesures pour améliorer l'efficacité des examens des grands projets, notamment en simplifiant les examens de l'exhaustivité des demandes, en clarifiant les facteurs décisionnels de la commission, en normalisant les procédures d'audience et en gérant les motions plus efficacement. Ce travail nous met sur la voie du succès avec les nouveaux délais raccourcis proposés dans le projet de loi C-39.

In closing, I would like to thank you for giving us the opportunity to speak with you today, and I very much look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Sletto.

Mr. Tremblay.

Pierre Tremblay, President and Chief Executive Officer, Canadian Nuclear Safety Commission: Thank you, chair.

Honourable senators, good afternoon. I am the President and Chief Executive Officer of the Canadian Nuclear Safety Commission, or CNSC.

[*Translation*]

Thank you for the opportunity to appear before you today.

[*English*]

I would also like to acknowledge that we are gathered on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Peoples.

My opening remarks will outline the CNSC's mandate and role as an agent of the Crown, the responsibilities proposed for the CNSC under Bill C-39 and how we will implement these changes while maintaining rigorous assessments, meaningful and Indigenous consultation and public participation.

For 80 years, the CNSC has served as Canada's independent life cycle regulator, protecting the health, safety and security of all people in Canada and the environment.

[*Translation*]

The CNSC provides regulatory oversight throughout a nuclear facility's entire lifespan — from site preparation and construction through operation, decommissioning and, ultimately, abandonment.

[*English*]

As an agent of the Crown, we are committed to building trust in advancing reconciliation with a focus on engagement and consultation with Indigenous nations and communities. This is carried out in a manner that respects and upholds Indigenous and treaty rights, honours the Crown's obligations and aligns with the principles set out in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

En terminant, je tiens à vous remercier de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vous aujourd'hui, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Sletto.

Monsieur Tremblay.

Pierre Tremblay, président et premier dirigeant, Commission canadienne de sûreté nucléaire : Merci, monsieur le président.

Honorables sénateurs, bonjour. Je suis président et chef de la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ou CCSN.

[*Français*]

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je tiens également à souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe.

Ma déclaration préliminaire décrira le mandat et le rôle de la CCSN en tant que mandataire de la Couronne, les responsabilités proposées pour la CCSN en vertu du projet de loi C-39 et la façon dont nous mettrons en œuvre ces changements tout en maintenant des évaluations rigoureuses, la consultation significative des Autochtones et la participation du public.

Depuis 80 ans, la CCSN agit à titre d'organisme de réglementation indépendant du cycle de vie des projets réalisés au Canada, protégeant la santé et la sécurité de tous les Canadiens et l'environnement.

[*Français*]

La Commission canadienne de sûreté nucléaire, la CCSN, assure une surveillance réglementaire tout au long du cycle de vie d'une installation nucléaire, depuis la préparation du site et la construction jusqu'à l'exploitation, le déclassement et, enfin, la mise hors service définitive.

[*Traduction*]

En tant que mandataires de la Couronne, nous sommes déterminés à instaurer la confiance en faisant progresser la réconciliation et en mettant l'accent sur la mobilisation et la consultation des nations et des communautés autochtones. Cela se fait de manière à respecter et à défendre les droits ancestraux et issus de traités, à honorer les obligations de la Couronne et à s'aligner sur les principes énoncés dans la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

We are also carefully reviewing Friday's Federal Court of Appeal decision on the matter of Canadian Nuclear Laboratories and Kebaowek First Nation to understand its implications for our work.

[*Translation*]

We remain dedicated to evolving our engagement and consultation approach to advance reconciliation through respectful, sustained relationships.

[*English*]

The proposed legislative changes in Bill C-39 have important implications for the CNSC and reflect confidence in our ability and readiness to deliver robust, science-based and risk-informed regulatory oversight for Canada's nuclear sector without compromising safety, environmental protection and consultation and Canadians' needs.

The amendments to the Impact Assessment Act proposed in Bill C-39 would establish the CNSC as the sole, responsible authority for conducting impact assessments for designated nuclear and uranium projects. It would also formalize the CNSC's role in coordinating Crown consultation activities and related federal authorization processes for these projects.

The CNSC is well positioned to assume these responsibilities, having historically carried out consultation activities for many other projects. The change will support efficiency efforts and simplify the experience of Indigenous nations with a single point of contact.

[*Translation*]

The CNSC has worked closely with the Impact Assessment Agency of Canada for many years. Our organization is made up of more than 1,000 professionals, including engineers, scientists, inspectors and engagement specialists, whose expertise supports rigorous, evidence-based assessments and strong regulatory oversight.

[*English*]

Importantly, the proposed amendments would not change the fundamental requirements or rigour of impact assessments. Nuclear projects will be governed by the same legislation that defines IAAC-led assessments of non-nuclear projects. Projects will continue to undergo a comprehensive review, and opportunities for public participation will remain available. Indigenous consultation and engagement would continue to be central components of project assessment and regulatory decision making.

Nous examinons également attentivement la décision rendue vendredi par la Cour d'appel fédérale sur la question des Laboratoires nucléaires canadiens et de la Première Nation de Kebaowek afin d'en comprendre les répercussions sur notre travail.

[*Français*]

Nous demeurons déterminés à faire évoluer notre approche en matière de mobilisation et de consultation pour faire progresser la réconciliation grâce à des relations respectueuses et durables.

[*Traduction*]

Les modifications législatives proposées dans le projet de loi C-39 ont des répercussions importantes pour la CCSN et reflètent la confiance dans notre capacité et notre état de préparation afin d'assurer une surveillance réglementaire solide, fondée sur la science et fondée sur les risques pour le secteur nucléaire canadien sans compromettre la sécurité, la protection de l'environnement, la consultation et les besoins des Canadiens.

Les modifications à la Loi sur l'évaluation d'impact proposées dans le projet de loi C-39 établiraient la CCSN comme seule autorité responsable de mener des évaluations d'impact pour les projets nucléaires et d'uranium désignés. Elles officialiseraient également le rôle de la CCSN dans la coordination des activités de consultation de la Couronne et des processus d'autorisation fédéraux connexes pour ces projets.

La CCSN est bien placée pour assumer ces responsabilités, puisqu'elle a mené des activités de consultation dans le passé pour de nombreux autres projets. Ce changement soutiendra les efforts visant à assurer l'efficacité et simplifiera l'expérience des nations autochtones avec un point de contact unique.

[*Français*]

La CCSN collabore étroitement avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada depuis de nombreuses années. Notre organisation est composée de plus de 1 000 professionnels — notamment des ingénieurs, des scientifiques, des inspecteurs et des spécialistes de la mobilisation — dont l'expertise concourt à des évaluations rigoureuses, fondées sur des données probantes, ainsi qu'une surveillance réglementaire stricte.

[*Traduction*]

Il est important de noter que les modifications proposées ne modifieront pas les exigences fondamentales ou la rigueur des évaluations d'impact. Les projets nucléaires seront régis par la même loi qui définit les évaluations dirigées par l'AEIC des projets non nucléaires. Les projets continueront de faire l'objet d'un examen exhaustif, et la participation du public restera possible. La consultation et la mobilisation des Autochtones demeureront des éléments centraux de l'évaluation des projets et de la prise de décisions en matière de réglementation.

[*Translation*]

The CNSC's rigorous licensing process will continue to ensure that proposed projects do not present unreasonable risks to the health, safety and security of all people in Canada and the environment.

[*English*]

If the amendments are adopted, we will manage the transition carefully and collaboratively. Existing relationships, consultation activities and commitments would be respected throughout the process. The CNSC has long-standing relationships with federal and provincial partners, Indigenous nations and communities, project proponents and licensees, host communities and with the public. These relationships provide a strong foundation for implementing any changes that may result from Parliament's consideration of the legislation.

[*Translation*]

The added responsibilities will have resource implications, but we are preparing, and working to ensure that we have the capacity to meet those increased responsibilities.

[*English*]

In closing, the CNSC is prepared to take on the responsibilities proposed in Bill C-39, while maintaining the rigorous, transparent and evidence-based oversight that Canadians expect.

Thank you. My colleagues and I look forward to answering questions you may have.

The Chair: Thank you to our witnesses. We'll go to our questions from our senators now.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here today. My first question will go to Mr. Tremblay. Toward the end of your remarks, you said, "on reasonable risk."

We've had a long history of nuclear safety in this country. We've had maybe one incident that I could remember in my lifetime, but I think it speaks remarkably to the rigour applied to nuclear safety throughout the country.

Obviously, this legislation is trying to provide a much-hastened way to have projects approved. Could you say for certain before this committee and Canadians that we're not risking public safety in regard to the speed and the efforts of the government to get projects certified so they could proceed; in the background, of course, recognizing the history of the Canadian Nuclear Safety Commission in ensuring almost all of the nuclear

[*Français*]

Grâce à son processus d'autorisation rigoureux, la CCSN continuera de veiller à ce que les projets proposés ne présentent pas de risques déraisonnables pour la santé, la sûreté et la sécurité de la population canadienne et pour l'environnement.

[*Traduction*]

Si les amendements sont adoptés, nous gérerons la transition avec soin et de manière collaborative. Les relations, les activités de consultation et les engagements existants seraient respectés tout au long du processus. La CCSN entretient des relations de longue date avec ses partenaires fédéraux et provinciaux, les nations et les collectivités autochtones, les promoteurs de projets et les titulaires de permis, les collectivités hôtes et le public. Ces relations constituent une base solide pour la mise en œuvre de tout changement qui pourrait résulter de l'examen du projet de loi par le Parlement.

[*Français*]

Les responsabilités supplémentaires auront une incidence sur nos ressources, mais nous nous préparons et travaillons pour nous assurer d'avoir la capacité de nous acquitter de ces nouvelles responsabilités.

[*Traduction*]

En conclusion, la CCSN est prête à assumer les responsabilités proposées dans le projet de loi C-39, tout en maintenant la surveillance rigoureuse, transparente et fondée sur des données probantes à laquelle s'attendent les Canadiens.

Merci. Mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci à nos témoins. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Le sénateur Yussuff : Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Ma première question s'adresse à M. Tremblay. Vers la fin de votre exposé, vous avez parlé de « risque raisonnable ».

Nous avons une longue histoire en matière de sécurité nucléaire dans ce pays. Il y a peut-être eu un incident de mon vivant dont je me souviens, mais je pense que cela en dit long sur la rigueur dont on fait preuve en matière de sûreté nucléaire dans tout le pays.

De toute évidence, ce projet de loi tente de fournir un moyen très rapide de faire approuver des projets. Pourriez-vous dire avec certitude au comité et aux Canadiens que nous ne mettons pas en péril la sécurité publique en raison de la rapidité et des efforts du gouvernement pour faire certifier les projets afin qu'ils puissent aller de l'avant? Dans ce contexte, bien sûr, il faut reconnaître le bilan remarquable de la Commission canadienne

facilities we've built in this country have had a tremendous track record that Canadians can be proud of?

Mr. Tremblay: Senator, thank you for that question. As noted in my remarks, the Canadian Nuclear Safety Commission — and prior to that the AECB — has for over 80 years assured safety for Canadians. Generally, it has been predominantly one technology, and there are new technologies moving forward.

I can give you, as an example, the Darlington New Nuclear Project, which is not a new technology project. Those projects take a long time to develop. We worked with the proponent — in this case it was Ontario Power Generation, or OPG, and the vendors — to assure ourselves that the design is robust and safety is assured.

So once we make the determination that the design has moved forward and that the power plant and the operators are in a position to proceed with their licence application, we're prepared to do that in an efficient manner.

The timeframes that are laid out in the proposed bill are achievable, in our view, and are protective of both the environment and of the public.

This project, as an example that I am providing you, has been ongoing for over a decade. So when we get to the decision-making process, there's been a lot of collaboration, a lot of reaching out to Indigenous communities and a lot of reaching out to the communities themselves. Our focus is on safety, and while there is a focus on efficiency, we will never compromise safety. That's our number one objective for all Canadians.

The Chair: We're trying our best to keep the questions and the answers to four-minute slots so everyone has an opportunity.

Senator Wilson: First of all, I should probably disclose that I spent the last several years of my career working very closely with Mr. Hubbard at the Impact Assessment Agency of Canada, and I can attest to the professionalism of Mr. Hubbard and his entire team. At some point during this discussion, I'm hoping to get around to project timelines and have a conversation about that. And I can tell you that the timeline delays that we read about in the paper are not as a result of the work of the Impact Assessment Agency of Canada but other factors.

But I want to start with Indigenous consultation. With the movement of Indigenous consultation over to the Major Projects Office with those projects, I have been hearing from First Nations and reading in the media about concerns not just the timelines around the consultation, but their capacity to deliver

de sûreté nucléaire, qui a veillé à ce que presque toutes les installations nucléaires que nous avons construites au pays aient un bilan dont les Canadiens peuvent être fiers.

M. Tremblay : Sénateur, je vous remercie de cette question. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, la Commission canadienne de sûreté nucléaire — et avant cela, la CCEA — assure la sécurité des Canadiens depuis plus de 80 ans. En général, il s'agit principalement d'une seule technologie, et de nouvelles technologies sont en train de voir le jour.

Je peux vous donner l'exemple du nouveau projet nucléaire de Darlington, qui n'est pas un projet de technologie nouvelle. Ces projets prennent beaucoup de temps à se développer. Nous avons travaillé avec le promoteur — dans ce cas-ci, c'était Ontario Power Generation, ou OPG, et ses fournisseurs — pour nous assurer que la conception est solide et que la sécurité est assurée.

Donc, une fois que nous avons déterminé que la conception est acceptée et que la centrale électrique et les exploitants sont en mesure de présenter leur demande de permis, nous sommes prêts à le faire de manière efficace.

Les délais énoncés dans le projet de loi sont réalisables, à notre avis, et protègent à la fois l'environnement et le public.

Ce projet, à titre d'exemple, est en cours depuis plus d'une décennie. Donc, en ce qui concerne le processus décisionnel, il y a eu beaucoup de collaboration, beaucoup de communication avec les communautés autochtones et beaucoup de communication avec les collectivités elles-mêmes. Nous mettons l'accent sur la sécurité, et même si nous misons aussi sur l'efficacité, nous ne compromettrons jamais la sécurité. C'est notre principal objectif pour tous les Canadiens.

Le président : Nous faisons de notre mieux pour limiter les interventions à quatre minutes, questions et réponses comprises, afin que chacun ait la possibilité de prendre la parole.

Le sénateur Wilson : Tout d'abord, je me dois sans doute de préciser que j'ai passé les dernières années de ma carrière à travailler très étroitement avec M. Hubbard à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, et je peux témoigner du professionnalisme de M. Hubbard et de toute son équipe. À un moment donné au cours de la discussion, j'espère pouvoir parler de la question des échéanciers des projets. Je peux vous dire que les retards dont on parle dans les journaux ne sont pas liés au travail de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, mais à d'autres facteurs.

Cependant, je voudrais d'abord parler de la consultation des Autochtones. Depuis que le Bureau des grands projets en est responsable dans le cadre des projets visés, j'ai entendu de la part des Premières Nations et lu dans les médias des préoccupations non seulement au sujet des délais de consultation,

this. We're talking about quite a restructure of agency responsibilities with respect to Indigenous consultation.

I would be interested in hearing your thoughts in terms of how you are going to be prepared to implement this. You all spoke a little bit during your intros with respect to making sure that you have teams in place who have relationships and are able to actually deliver the quality consultation that we require.

Also, what perspective do you have on standing up these new consultation rules for groups like the new transportation agency that will look over transportation projects as well as what you know of what's been happening with the Major Projects Office. We're hoping to have them come here at some point as well.

Mr. Hubbard: Thank you for the question. It is an important one because Crown consultation is an overarching duty and cuts across all of our legislative frameworks. It is not impacted by the changes that are proposed in this bill, and our obligations remain in place. What is changing, though, is how we coordinate ourselves to be able to carry out those conversations and look to organize ourselves more efficiently to be able to carry out these consultations once rather than through a myriad of different approaches and processes.

We think that this will improve consultations in a number of ways, including addressing one of the long-standing concerns that we've heard from Indigenous partners across the country about consultation fatigue and being able to have a robust consultation with the right people, at the right time, to be inclusive of all of the issues that matter to the communities that we're working with and be able to have all the partners at the table to ensure that we know who is responsible for each issue and can address those through these processes.

We have heard consistently that the one-year timeline can be a challenge and that the communities we are working with will need the capacity to be able to participate at the pace that the federal government is looking to move through these approaches and processes.

As Mr. Tremblay mentioned, our approach begins well before the clock starts, and we will be working with proponents across the country to encourage them to begin consultations early in their project planning process, to provide them support and advice in terms of how to engage communities and build partnerships ahead of regulatory applications. We will be starting our consultations with communities well in advance of

mais aussi de la capacité à mener à bien le processus. Il s'agit là d'une restructuration assez importante des responsabilités en matière de consultation des Autochtones.

J'aimerais connaître votre avis sur la manière dont vous comptez vous préparer à mettre cela en œuvre. Dans vos déclarations préliminaires, vous avez tous parlé brièvement de la nécessité de vous assurer que vous disposez d'équipes qui entretiennent des liens et qui sont capables de mener les consultations de qualité attendues.

Par ailleurs, quel est votre point de vue sur la mise en place des nouvelles règles de consultation pour des groupes comme le nouvel organisme des transports, qui supervisera les projets de transport, ainsi que sur ce qui se passe au sein du Bureau des grands projets? Nous espérons également recevoir des représentants du bureau à un moment donné.

M. Hubbard : Je vous remercie de la question. Elle est importante, car les consultations de l'État constituent une obligation fondamentale qui s'applique à l'ensemble de nos cadres législatifs. Elles ne sont pas touchées par les modifications proposées dans le projet de loi et nos obligations demeurent inchangées. Ce qui change, en revanche, c'est la manière dont nous nous coordonnons pour mener ces discussions. De plus, nous cherchons à nous organiser plus efficacement afin de mener les consultations une seule fois, plutôt que par une multitude d'approches et de processus différents.

Nous pensons qu'ainsi, les consultations s'en trouveront améliorées à plusieurs égards. Notamment, nous pourrons alors répondre à l'une des préoccupations de longue date qu'expriment les partenaires autochtones partout au pays concernant la lassitude envers les consultations, et mener des consultations sérieuses auprès des bonnes personnes, au moment opportun, en tenant compte de toutes les questions qui importent aux collectivités avec lesquelles nous travaillons et en réunissant tous les partenaires autour de la table afin de nous assurer de savoir qui est responsable de chaque enjeu et de pouvoir y répondre dans le cadre des processus.

On nous a indiqué constamment que le délai d'un an pouvait constituer un défi et que les collectivités avec lesquelles nous travaillons devront disposer des capacités leur permettant de participer au rythme auquel le gouvernement fédéral souhaite faire avancer ces démarches et ces processus.

Comme l'a mentionné M. Tremblay, notre démarche commence bien avant le début du compte à rebours et nous travaillerons avec les promoteurs de partout au pays pour les encourager à entamer des consultations tôt dans leur processus de planification de projet, pour leur fournir du soutien et des conseils sur la manière de mobiliser les collectivités et de nouer des partenariats avant la présentation de demandes

the beginning of the one-year timeline as well. We think that's feasible.

In terms of capacity federally, to be able to instrument these changes, we have re-engineered our approach and processes, including through new cooperation agreements we've put in place with provinces across the country to enable us to focus our time, energy and resources on those issues that matter most from a federal jurisdiction perspective, including allocating more capacity, time and energy to carrying out our consultations.

[*Translation*]

Senator Gignac: Welcome to the witnesses.

First, I want to applaud the government's initiative, specifically, its desire to become more efficient and avoid duplication. That said, I'd like to hear from Ms. Sletto, from the Canada Energy Regulator.

In Quebec, the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, or BAPE, conducts environmental assessments. Are there plans to avoid duplication between the assessments required at the provincial and federal levels? Will the effort to avoid duplication be dependent on agreements between Ottawa and Quebec City? Is Mr. Hubbard or one of the officials from the Energy Regulator able to answer my questions?

Ms. Sletto: Thank you for your questions. I'd like to answer in English.

[*English*]

Your question, I think, speaks to the intent behind some of these changes, but I would say that the intent to avoid duplication of processes or have, to the extent possible, an integrated assessment process with other decision makers in the case that you reference with the province has been present in the CER's work for some time. The opportunity to be thinking through how to ensure that we can rely on CER processes, to the extent possible, to satisfy assessments that may be required of other decision makers, I think, is something that is already under consideration and something that we should continue to pursue.

In the context of specifically provincial permitting decisions or provincial perming authorities, I think the opportunity to really engage — often, those are project-specific conversations, so not every project would be coming to the CER for a decision. The vast majority of the decisions and applications that come to the Canada Energy Regulator are fairly straightforward. By way of context, we've had over 5,000 decisions that have been made

réglementaires. De plus, nous entamerons nos consultations auprès des collectivités bien avant le début de la période d'un an. Nous pensons que c'est faisable.

En ce qui concerne les capacités à l'échelle fédérale pour la mise en œuvre de ces changements, nous avons repensé notre approche et nos processus, notamment dans le cadre de nouvelles ententes de collaboration que nous avons conclues avec des provinces de partout au pays afin de pouvoir consacrer notre temps, notre énergie et nos ressources aux questions les plus importantes du point de vue de la compétence fédérale, notamment en consacrant davantage de moyens, de temps et d'énergie à la conduite de nos consultations.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Bienvenue aux témoins.

D'entrée de jeu, je veux saluer l'initiative du gouvernement, à savoir sa volonté de devenir plus efficace et d'éviter le dédoublement. Cela dit, je serais curieux d'entendre Mme Sletto de la Régie de l'énergie du Canada.

Au Québec, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, fait des analyses environnementales. Est-il prévu d'éviter le dédoublement entre des analyses qui doivent être faites tant au niveau fédéral que provincial? Est-ce que l'évitement de ce dédoublement serait conditionné par des ententes entre Ottawa et Québec? Monsieur Hubbard ou l'un des représentants de la Régie de l'énergie peut-il répondre à mes questions?

Mme Sletto : Merci beaucoup de vos questions. J'aimerais répondre en anglais.

[*Traduction*]

Je pense que votre question met en lumière l'intention qui sous-tend certains des changements. Toutefois, je dirais que la volonté d'éviter le dédoublement des processus ou de mettre en place, dans la mesure du possible, un processus d'évaluation intégré avec d'autres décideurs, comme dans l'exemple que vous donnez concernant la province, est présente dans les travaux de la Régie de l'énergie du Canada depuis un certain temps déjà. La possibilité de réfléchir à la manière de garantir que nous puissions nous appuyer sur des processus de la régie, autant que possible, pour répondre aux évaluations qui peuvent être exigées du côté d'autres décideurs est, je pense, un aspect qui est déjà à l'étude et que nous devrions continuer à examiner.

En ce qui concerne les décisions relatives à la délivrance de permis à l'échelle provinciale ou les autorités provinciales chargées de délivrer des permis, je pense que la possibilité de réellement... Souvent, il s'agit de discussions sur des projets précis, de sorte que tous les projets ne sont pas soumis à la Régie de l'énergie du Canada pour qu'elle se prononce. La vaste majorité des demandes qui parviennent à la régie sont assez

since 2019. The vast majority of those are related to fairly straightforward matters, like export permits. Those that are related to project-specific applications — and there have been several hundred — where we have an opportunity to design a process that really does pursue that streamlining approach and the elimination of duplication. We are very interested in pursuing those.

[*Translation*]

Senator Gignac: The BAPE is Quebec's environmental review board. If a pipeline project is on the table, will both the Energy Regulator and the BAPE review it — as is the case now — or would an agreement be reached in advance to avoid duplicative processes?

[*English*]

Ms. Sletto: Exactly right. Your question is challenging for me to answer in the hypothetical. We have our decision makers, both in terms of our independent commission, which is responsible for its processes and for matters before the commission, as well as decision makers in the province that would need to ensure that they're thinking through what those process options are. I can assure you that the conversations around ensuring and working among the CER and other permitting authorities — in this case, it would have been in the context of the *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, or *BAPE* — I think that's absolutely worth pursuing. I would suggest that that can really be tailored to the projects that might benefit. It wouldn't be necessary in all types of decisions, but I agree with you, it's worth pursuing.

Those conversations among the hearing or permitting authorities can absolutely occur. I know it's been a topic of conversation among provincial and federal permitting authorities in the past.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: My question is for Mr. Hubbard.

You can answer in the language of your choice.

At the beginning of your opening statement, you specified that you were an independent agency. How, then, can you accept that, under Bill C-39, the government is allowing proponents to start project work before you've even finished your assessment? Isn't that a bit hard to understand, given that you won't know the full environmental impact? Just building a road can cause changes. Is this a lack of respect for the independent agency?

simples. Pour vous donner une idée, nous avons rendu plus de 5 000 décisions depuis 2019. La grande majorité d'entre elles portent sur des questions relativement simples, comme les permis d'exportation. Concernant celles qui portent sur des demandes liées à des projets précis — et il y en a eu plusieurs centaines —, lorsque nous avons l'occasion de concevoir un processus qui s'inscrit véritablement dans cette démarche de rationalisation et d'élimination des dédoublements, nous sommes très désireux de poursuivre dans cette voie.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Le BAPE est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au Québec. Dans l'éventualité d'un projet de pipeline, le dossier serait-il examiné à la fois par la Régie de l'énergie et le BAPE — comme c'est le cas actuellement — ou une entente préalable pourrait-elle être conclue pour éviter ce dédoublement?

[*Traduction*]

Mme Sletto : Tout à fait. Il m'est difficile de répondre à votre question de façon hypothétique. Nous avons des décideurs, tant au sein de notre commission indépendante — qui est responsable de ses processus et des dossiers dont elle est saisie — que parmi les décideurs provinciaux, qui devraient s'assurer de bien réfléchir aux processus possibles. Je peux vous dire que les discussions visant à garantir une collaboration entre la Régie de l'énergie du Canada et d'autres organismes chargés de délivrer des permis — dans ce cas précis, c'est dans le contexte du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ou BAPE — méritent d'être approfondies, à mon avis. Je dirais que cela peut vraiment être adapté aux projets qui pourraient en bénéficier. Ce ne serait pas nécessaire pour tous les types de décisions, mais je suis d'accord avec vous, c'est quelque chose qu'il vaut la peine d'explorer.

Ces échanges entre les autorités chargées des audiences ou de la délivrance de permis peuvent tout à fait avoir lieu. Je sais que les autorités provinciales et fédérales responsables de la délivrance de permis en ont déjà discuté par le passé.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma question s'adresse à M. Hubbard.

Vous répondez dans la langue de votre choix.

Au début de votre allocution, vous avez précisé que vous êtes un organisme indépendant. Alors, comment pouvez-vous accepter que, dans le cadre du projet de loi C-39, le gouvernement permette au promoteur de démarrer les travaux avant même que vous n'ayez terminé votre travail? N'est-ce pas un peu difficile à saisir, sachant que vous ne connaîtrez pas toutes les conséquences environnementales et que la simple

Mr. Hubbard: Thank you for your question.

To begin with, I may have misspoke. Unlike the commission and the regulator, the Impact Assessment Agency of Canada is not an independent organization. We work closely with our federal colleagues on all decisions and activities. We must comply with all federal requirements and regulations.

[*English*]

Senator Miville-Dechêne: I'm conscious of that. What I'm getting at is, how can you be seriously considered as an agency if work starts on a project while you're still assessing the risk to nature?

Mr. Hubbard: It's proposed within the legislation, yes, the opportunity to be able to grant authorization for some early works, but the intention is not to enable full-out project development in advance of overall project decisions.

Senator Miville-Dechêne: What would be the criteria? Why would we do that?

Mr. Hubbard: We will be developing more detailed policy guidance on these provisions moving forward. It is an enabling authority, but we have run into many instances over the years in which we could have enabled more efficient project development if there had been clear authority to enable certain activities to proceed in advance of a decision.

Senator Miville-Dechêne: You're saying you have no independence, which means if the government decides to start work on the project and you feel it was not a good idea, would you just not say anything?

Mr. Hubbard: I need to better understand that question. We do provide advice to ministers in terms of decisions. We do take many of these decisions independently from government, so I'm not sure if there's some confusion here in terms of the provisions that you're referencing in Bill C-5 —

Senator Miville-Dechêne: No, Bill C-39, early work. If you don't agree, if you think it's a bad idea, what are you going to do?

Mr. Hubbard: There would not be early works authorized without the advice and guidance of the agency, including any proposed mitigation measures, to ensure this could happen in an

construction d'une route peut modifier les choses? Est-ce un manque de respect envers une agence indépendante?

M. Hubbard : Merci de la question.

Pour commencer, peut-être me suis-je mal exprimé, mais l'Agence d'évaluation d'impact du Canada n'est pas une organisation indépendante, contrairement à la commission ou la régie. Nous travaillons de près avec des collègues fédéraux pour toutes les décisions et activités. Nous devons respecter tous les règlements et exigences fédérales.

[*Traduction*]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'en suis consciente. J'aimerais comprendre comment votre organisme peut être pris au sérieux si les travaux d'un projet démarrent pendant que vous êtes encore en train d'évaluer les risques pour la nature?

M. Hubbard : Le projet de loi prévoit effectivement la possibilité d'autoriser certains travaux préliminaires, mais l'intention n'est pas de permettre la réalisation complète d'un projet avant que toutes les décisions relatives au projet aient été prises.

La sénatrice Miville-Dechêne : Quels seraient les critères? Pourquoi ferions-nous cela?

M. Hubbard : Nous élaborerons des lignes directrices plus détaillées concernant ces dispositions. Il s'agit de dispositions habilitantes, mais au fil des ans nous avons vu de nombreux cas où des projets auraient pu être mis en œuvre de façon plus efficace si l'on avait disposé d'une autorisation explicite permettant que certaines activités soient menées avant qu'une décision ne soit prise.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous dites que votre organisme n'est pas indépendant, ce qui signifie que si le gouvernement décidait de lancer des travaux liés au projet et que vous estimiez que ce n'était pas une bonne idée, vous ne diriez tout simplement rien?

M. Hubbard : J'ai besoin de mieux comprendre la question. Nous fournissons des conseils aux ministres à propos des décisions. Nous prenons bon nombre de ces décisions indépendamment du gouvernement. Je ne sais donc pas s'il y a confusion ici concernant les dispositions du projet de loi C-5...

La sénatrice Miville-Dechêne : Non, je parle du projet de loi C-39, des travaux préliminaires. Si vous n'êtes pas d'accord avec le gouvernement, si vous pensez que c'est une mauvaise idée, qu'allez-vous faire?

M. Hubbard : Aucun travail préliminaire ne serait autorisé sans que l'agence ait donné son avis et ses recommandations, y compris sur les mesures d'atténuation proposées, afin de faire en

environmentally sustainable way. I'm confident there wouldn't be adverse impacts on areas of federal jurisdiction.

Senator Miville-Dechêne: I think I'm done. Thank you.

The Chair: For now. Thank you, senator.

Senator Quinn: Thank you, guests, for being here this morning.

My first question is for Mr. Hubbard. Last week, I had a good briefing from departmental officials. I was observing as the critic in the Senate. I was interested in the regions of designation. I understood from our briefing last week that for a designated region — it doesn't say how big or how small — where there may be a number of projects that can take place but that are similar in nature, the one review, or one criterion, would be applicable for each of those similar projects. Yet, in yesterday's article, by Althia Raj, she talks about how there's no requirement that assessment consider the types of projects that could be authorized in the region. Does she have it right?

If we use the Ring of Fire as an example, where there are mining activities and maybe there will be a designation of a certain region, could something other than a mine be considered under the designation where there's been pre-work done on environmental assessment approvals?

Mr. Hubbard: The provisions in the bill to amend the Building Canada Act would not amend the Impact Assessment Act in this area. It would amend our enabling authority, so there is still a lot of work required to put all the policy constructs in place around the creation of these zones, but it would be necessary to carry out a regional assessment in advance of identifying any new zones or regions of national interest moving forward. In doing that, we would need to be clear about what sorts of activities would be carried out within that zone and any conditions would need to be established after that regional assessment on the development. It would necessarily need to be the types of activities —

Senator Quinn: I'm conscious of the time, so I want a little clarity. Did she have it right? I understood it would be similar projects, and she's saying that, no, it can be any type of project within a designated region — for example, a mine or data centre. Has she gotten it right?

Mr. Hubbard: It could be, but those types of activities would need to be identified in the regional assessment and the provisions in creating that zone —

sorte que cela se fasse de manière durable sur le plan environnemental. Je suis convaincu qu'il n'y aurait pas de répercussions négatives sur les secteurs de compétence fédérale.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je pense que j'ai terminé. Merci.

Le président : Pour le moment. Merci, sénatrice.

Le sénateur Quinn : Merci à nos invités d'être ici ce matin.

Ma première question s'adresse à M. Hubbard. La semaine dernière, j'ai assisté à une bonne séance d'information animée par des fonctionnaires. J'y participais en tant que porte-parole au Sénat. La question des régions désignées m'intéressait particulièrement. D'après notre séance de la semaine dernière, j'ai compris que pour une région désignée — sans précision quant à sa taille — où il y a un certain nombre de projets qui peuvent être menés, mais qui sont de nature similaire, l'évaluation ou un seul critère serait applicable à chacun de ces projets similaires. Or, dans son article d'hier, Althia Raj a expliqué qu'il n'y a aucune obligation de prendre en compte, dans le cadre de l'évaluation, les types de projets qui pourraient être autorisés dans la région. A-t-elle raison?

Si l'on prend l'exemple du Cercle de feu, où se déroulent des activités minières et où une certaine région pourrait faire l'objet d'une désignation, un projet qui n'est pas un projet minier pourrait-il être pris en compte dans le cadre de cette désignation, dans la mesure où des travaux préliminaires ont déjà été effectués concernant les approbations relatives à l'évaluation environnementale?

M. Hubbard : Les dispositions du projet de loi qui modifient la Loi visant à bâtir le Canada ne modifieraient pas la Loi sur l'évaluation d'impact à cet égard. Elles modifieraient notre pouvoir habilitant. Il reste donc encore beaucoup de travail à accomplir pour mettre en place l'ensemble des éléments liés à la création de ces zones, mais il serait nécessaire de réaliser une évaluation régionale avant de désigner toute nouvelle zone ou région d'intérêt national. Ce faisant, nous devrions savoir clairement quels types d'activités seraient menés à l'intérieur de cette zone et toutes les conditions devraient être établies après l'évaluation régionale. Il faudrait nécessairement qu'il s'agisse des types d'activités...

Le sénateur Quinn : Comme je sais que notre temps est compté, je voudrais bien comprendre. A-t-elle donc raison? J'avais compris qu'il s'agirait de projets similaires, mais elle dit que ce n'est pas le cas, qu'il peut s'agir de n'importe quel type de projet dans une région désignée — par exemple, une mine ou un centre de données. A-t-elle bien compris?

M. Hubbard : C'est possible, mais ces types d'activités devraient être déterminés dans l'évaluation régionale et les dispositions relatives à la création de la zone...

Senator Quinn: You'd come back and apply it against a new — okay. I wanted to get clarity because I was a little confused from last week.

Coming back to my colleague's questions, I was going to ask about work commencing prior to an environmental assessment impact authority being provided. I'll use the mine as an example again. Is that like a road going to a potential location? If that's the case, then, how do you deal with things like the crossing of rivers and streams at the end of UPA or other species at risk where a road may cross sensitive areas? How can we allow work to begin without the full assessment, and the acts affected be designated and understood?

Mr. Hubbard: As I mentioned, some of this is still to be defined in terms of policy guidance on how these provisions will be applied, but the intention would not be to approve activities that would have potential for significant environmental effects in areas of federal jurisdiction. It would look at routine activities and things that could help advance project development, not advance the entire project —

Senator Quinn: Should words to that effect be put in the bill so it's clear it's not a carte blanche to build the road and —

Mr. Hubbard: There are provisions that enable us to put in conditions around those authorizations. We would be able to put in place any mitigation measures that are necessary to ensure that anything that is authorized is managed.

Senator Quinn: So we need to ensure clarity in this bill. That's what you're saying.

Senator Prosper: Thank you to our witnesses. I have a question, and I'll look to Mr. Hubbard and Ms. Sletto to provide comments.

The government says regulations will be amended to allow assessment timelines to be paused when Indigenous consultation requires more time. How would an affected nation request a pause, and who would decide whether or not to grant it? And if I could just put one more question in there, with respect to capacity funding within the context of the proposed Crown consultation hub, what happens when a community cannot meet that proposed timeline funding-wise?

Mr. Hubbard: Thank you for the question. We did hear during consultations on the draft report that it is important to have provisions within the framework to enable timelines to be

Le sénateur Quinn : Vous l'appliqueriez ensuite à... D'accord. Je voulais obtenir des précisions, car j'étais un peu perplexe depuis la semaine dernière.

Pour revenir aux questions de ma collègue, j'allais poser une question à propos du démarrage des travaux avant qu'une évaluation d'impact sur l'environnement ne soit fournie. Je vais reprendre l'exemple de la mine. Parle-t-on, par exemple, de la construction d'une route menant à un emplacement potentiel? Si tel est le cas, comment gérer certains éléments, par exemple si la route traverse une rivière ou un cours d'eau ou des zones sensibles où il y a des espèces menacées? Comment pouvons-nous autoriser le début des travaux sans avoir une évaluation complète et sans que les lois touchées aient été désignées et bien comprises?

M. Hubbard : Comme je l'ai mentionné, il reste encore certains aspects à préciser dans les lignes directrices relatives à l'application de ces dispositions. Cependant, l'intention n'est pas d'approuver des activités qui pourraient avoir des incidences environnementales importantes dans des secteurs relevant de la compétence fédérale. Il s'agirait d'activités courantes et de choses qui pourraient faire avancer l'élaboration du projet, et non tout le projet...

Le sénateur Quinn : Faut-il inclure des termes qui vont dans ce sens dans le projet de loi de sorte qu'il soit clair qu'il ne s'agit pas ici de donner carte blanche pour la construction d'une route et...

M. Hubbard : Il y a des dispositions qui nous permettent d'assortir ces autorisations de conditions. Nous serions capables de mettre en place toutes les mesures d'atténuation qui sont nécessaires pour garantir que tout ce qui est autorisé soit bien géré.

Le sénateur Quinn : Nous devons donc veiller à ce que le projet de loi soit clair. C'est ce que vous dites.

Le sénateur Prosper : Merci à nos témoins. J'ai une question et j'invite M. Hubbard et Mme Sletto à y répondre.

Le gouvernement affirme que les règlements seront modifiés pour que les échéanciers des évaluations puissent être suspendus lorsque les consultations auprès des peuples autochtones nécessitent davantage de temps. Comment une nation touchée pourrait-elle demander une suspension? Qui déciderait de l'accorder ou non? Et j'ajouterais une dernière question, si vous me le permettez. Concernant le financement des capacités dans le contexte du centre de consultation de la Couronne proposé, que se passe-t-il lorsqu'une collectivité ne peut pas respecter l'échéancier proposé concernant le financement?

M. Hubbard : Merci pour la question. Lors des consultations sur le projet de rapport, on a en effet souligné qu'il était important d'inclure des dispositions nous permettant de

extended if required to meet our consultation obligations. It is intended that, in the regulatory framework, we include provisions that enable us to extend those timeframes. I believe it would be a ministerial decision that would enable the suspension of timelines and that would enable consultation obligations to be met. Obviously, the agency would have a big role in providing advice and support to the minister in determining whether increased time is needed to be able to discharge our constitutional obligations.

Senator Prosper: What happens if there's no agreement consultation-wise if it goes beyond the extension? Who makes the decision, and is there any role the First Nation has with respect to that decision?

Mr. Hubbard: Certainly, there is a reciprocal obligation between the Crown and First Nations in carrying out consultations, so we would be working with our First Nations partners from the outset to carry out consultations within this approach and process and to provide advice in terms of the issues that we are seeing, and to the extent that there are real issues that require and would benefit from increased time before decision making, we will provide that advice to our minister.

Ms. Sletto: Similarly, in our bill, the proposed changes under Bill C-39 have specific provisions for making some amendments to how extensions could be considered or granted. It depends on the nature of the project that would be before the commission or before the Canada Energy Regulator. In some cases, it would be the commission that would determine whether a time limit needs to be extended. In some cases, it would be a commission's recommendation to the minister, and the minister would determine that. It depends on the nature and type of project, and our bill has different categories of projects, which you will see in those provisions.

It's typically through a hearing process that those issues are addressed, and I would say, as we're working through those processes, but in the past, we've seen both parties involved in those conversations bring forward to the commission, or a panel of the commission, an issue with respect to the duty to consult or a request for more time, information or support to ensure that's done. It could be that the panel or commission itself initiates a request for an extension. Ultimately, the responsibility to ensure that the duty to consult has been satisfied rests with those decision makers in the commission. In the case of those decisions made by the commission, it would be with the Governor-in-Council and the decisions that are left with them. That responsibility, I think, is important because those decision makers might end up needing time to ensure that the duty has been satisfied, and the advice that's provided to those decision

prolonger les échéanciers si nécessaire pour respecter notre obligation de consulter. Il est prévu d'inclure, dans le cadre réglementaire, des dispositions qui nous permettent de les prolonger. Je crois que ce serait une décision ministérielle qui rendrait possible la suspension des échéanciers et qui nous permettrait ainsi de respecter notre obligation de consulter. Évidemment, l'agence aurait un rôle important à jouer en fournissant des conseils et de l'aide au ministre lorsqu'il s'agit de déterminer s'il nous faut disposer de plus de temps pour nous acquitter de nos obligations constitutionnelles.

Le sénateur Prosper : Que se passe-t-il s'il n'y a pas d'accord concernant les consultations au-delà de la période de prolongation? Qui prend la décision et la Première Nation a-t-elle un rôle à jouer dans la décision?

M. Hubbard : Il y a bien sûr une obligation réciproque entre la Couronne et les Premières Nations lorsqu'il s'agit des consultations. Nous travaillerons donc dès le début avec nos partenaires des Premières Nations pour mener les consultations dans le cadre de cette approche et de ce processus, et pour fournir des conseils sur les problèmes que nous constatons. Dans la mesure où il existe de réels problèmes pour lesquels une prolongation du délai avant la prise de décisions serait nécessaire et bénéfique, nous conseillerons notre ministre en ce sens.

Mme Sletto : De même, les modifications proposées dans le cadre du projet de loi C-39 comportent des dispositions visant à apporter certaines modifications à la manière dont les prolongations pourraient être examinées ou accordées. Cela dépend de la nature du projet qui serait soumis à la commission ou à la Régie de l'énergie du Canada. Dans certains cas, ce serait la commission qui déterminerait s'il y a lieu de prolonger un délai. Dans d'autres cas, la commission ferait une recommandation au ministre, qui prendrait alors la décision. Tout dépend du type de projet et notre projet de loi prévoit différentes catégories de projets, comme vous le verrez dans les dispositions.

C'est habituellement à l'aide d'audiences que ces questions sont réglées, mais je dirais, à mesure que nous passons par ces processus, que dans le passé, nous avons vu les deux parties impliquées dans ces discussions soumettre à la commission, au groupe d'experts de la commission, un problème concernant l'obligation de consulter ou une demande pour obtenir plus de temps, d'information ou de soutien afin d'assurer que ce soit fait. Il se peut que ce soit le groupe d'experts ou la commission qui envoie une demande de prolongation. Au bout du compte, il appartient aux décideurs à la commission de s'assurer que l'obligation de consulter a été respectée. Lorsque ces décisions sont prises par la commission, c'est le gouverneur en conseil qui est responsable de trancher les questions qui lui sont soumises. Je pense que cette responsabilité est importante, car ces décideurs pourraient avoir besoin de plus de temps pour s'assurer

makers is sufficient to be able to assess impacts and provide the appropriate accommodation and mitigation of those implications.

It sounds like a complicated answer, but it does allow for flexibility in the provisions to make an appropriate decision, and there are different types of decision makers who would make that decision under the Canadian Energy Regulator Act.

Senator Mohamed: To all three witnesses, in assessing this bill, clearly you would have looked at risks and potential unintended consequences, so I'm wondering if each of you could please share what you saw as an unintended consequence of implementing this bill. On the flip side of that, what would you suggest is a good mitigation for that risk or unintended consequence, understanding that we want to also make sure that the implementation of this bill is optimized?

Mr. Tremblay: Thank you for the question, senator. From our standpoint, there are additional responsibilities coming to the Canadian Nuclear Safety Commission.

We've had a safety and environmental and Indigenous consultation lens; we've not had a socio-economic lens, but we have been anticipating this. We work with Mr. Hubbard's organization and understand the services they embrace, and so we're mitigating that lack of knowledge.

By and large, what we're finding is the work we do very much parallels what the Impact Assessment Agency of Canada has done. For example, Indigenous consultation. We've managed many files over the years where we are the lead and have that relationship. So there's an increased level of effort and contact with Indigenous communities. There's a registry, for example, that Mr. Hubbard's organization has that is extremely good, and we intend on using.

So it's a matter, really, of finding out where the best athletes are, what tools they're using and embracing that. There is an impact on resources, and we're working through that to understand. If this law were to move forward, we would move quickly to ensure there wasn't a gap.

Senator Mohamed: Thank you.

Mr. Hubbard: Just to reiterate, we aren't reducing or removing any environmental or consultation obligations through these proposed changes. We're moving to advance these processes in a more efficient timeline. It really is the timeline pressures we're facing to be able to deliver on these expectations.

que l'obligation est remplie, et les avis fournis à ces décideurs suffisent pour évaluer les répercussions et offrir les mesures d'accommodement et d'atténuation qui conviennent.

La réponse semble compliquée, mais elle accorde une latitude dans les dispositions pour rendre une décision appropriée, et différents types de décideurs rendraient cette décision en vertu de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie.

La sénatrice Mohamed : Je m'adresse aux trois témoins. Lorsque vous avez évalué ce projet de loi, vous vous êtes manifestement penchés sur les risques et les conséquences imprévues possibles, et je me demande donc si vous auriez l'obligeance de dire tour à tour ce qui constituerait une conséquence imprévue de la mise en œuvre de cette mesure législative. D'un autre côté, quelle serait selon vous une bonne mesure d'atténuation de ce risque ou de cette conséquence imprévue, puisque nous voulons également optimiser la mise en œuvre de cette mesure législative?

M. Tremblay : Merci de la question, sénatrice. De notre point de vue, la Régie canadienne de sûreté nucléaire doit s'attendre à des responsabilités supplémentaires.

Nous avons examiné la question dans l'optique des consultations sur la sécurité et l'environnement et de la consultation des Autochtones, mais pas du point de vue socioéconomique. Cependant, nous nous y attendions. Nous travaillons avec l'organisme de M. Hubbard et nous comprenons les services qu'il englobe, et nous atténuons donc ce manque de connaissances.

De façon générale, ce que nous constatons, c'est que le travail que nous faisons ressemble beaucoup à ce que fait l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Prenons par exemple la consultation des Autochtones. Nous avons géré de nombreux dossiers au fil des ans dans lesquels nous sommes les principaux responsables et nous avons cette relation. Il y a donc plus d'efforts et de contact auprès des communautés autochtones. Par exemple, l'organisation de M. Hubbard possède un excellent registre que nous avons l'intention d'utiliser.

Il s'agit donc vraiment de déterminer qui sont les meilleurs athlètes et quels outils ils utilisent pour ensuite s'en inspirer. Il y a un effet sur les ressources, et nous nous penchons là-dessus pour comprendre. Si cette loi était adoptée, nous procéderions rapidement pour éviter les lacunes.

La sénatrice Mohamed : Merci.

M. Hubbard : Je répète que nous n'atténuons ou ne réduisons pas la moindre obligation en matière d'environnement ou de consultation au moyen des changements proposés. Nous nous apprêtons à faire progresser ces processus à l'aide d'un échéancier plus efficace. Il est vraiment question des contraintes de temps auxquelles nous faisons face pour donner suite à ces attentes.

We're looking to reduce the risk and manage this by standardizing much of the routine parts of the process, to focus our time, energy and resources on the higher-risk, unique, project-specific issues that we're facing, so we manage those parts robustly and ensure decisions factor in those core obligations.

Senator Mohamed: You don't see any unintended consequences or risks you think you need to mitigate for?

Mr. Hubbard: We hear, and we've heard, that the timeline pressures are real. It's going to require a concerted effort by all those involved in the processes to focus on the right issues in order to deliver this revised process successfully.

Ms. Sletto: I appreciate the question. As a safety and economic regulator, we really enjoy spending a lot of time thinking about questions on the risks.

I would answer in the way that speaks to risks associated with any change, and I would describe a few. One is the complexity of changes and a lack of clarity, or a potential lack of clarity. The mitigation to those risks, in any change, is to be transparent and clear, both in the process redesign elements of what is required out of a life cycle regulator when there's a change to timeframes or a change to decisions of governance, but also to be really clear about the regulatory framework itself. What rules apply? What would be required in a filing manual? What kind of information is required in any decision?

I would say, in this regard, when we're looking at changes that would shorten the timelines for decision making, one of the things that really helps position life cycle regulators — such as the CER — for success in navigating these changes with our partners and rights holders and stakeholders, is to really focus on things that can be managed outside of a specific hearing process, where issues can be identified early — with proponents, with the regulator, with communities that might be impacted by these projects or infrastructure — and mitigated and resolved before a hearing even takes place. That's very effective.

The other thing we are very much investing in is relationship building and issue management over the life cycle of any project. When we're thinking about the construction and operation of pipelines, for example, those relationships built over the long-term with those communities that are impacted help improve both the capacity of communities to work with us and our own capacity to understand what issues of concern there might be present in that infrastructure.

Nous cherchons à réduire les risques et à gérer cela en normalisant la plupart des aspects routiniers du processus, à consacrer notre temps, notre énergie et nos ressources aux questions plus risquées, uniques et propres aux projets auxquelles nous faisons face, et nous gérons donc vigoureusement ces aspects et nous nous assurons que les décisions tiennent compte de ces obligations fondamentales.

La sénatrice Mohamed : Vous ne voyez pas de conséquences ou de risques imprévus que nous devrions atténuer selon vous?

M. Hubbard : Nous entendons et nous avons entendu dire que les contraintes de temps sont réelles. Toutes les personnes qui prennent part au processus devront déployer des efforts concertés pour appliquer avec succès ce processus révisé.

Mme Sletto : J'aime les questions. En tant qu'organisme de réglementation en matière de sécurité et d'économie, nous consacrons beaucoup de temps à réfléchir à des questions liées aux risques.

Je vais répondre en parlant des risques associés à tout changement, et je vais en décrire quelques-uns. Il y a notamment la complexité des changements et le manque de clarté, ou un potentiel manque de clarté. L'atténuation de ces risques, à la suite de tout changement, doit être transparente et claire, non seulement dans les éléments remaniés du processus par rapport à ce qui est exigé d'un organisme de réglementation du cycle de vie lorsqu'on modifie les délais ou les décisions de gouvernance, mais aussi pour être très clair au sujet du cadre réglementaire proprement dit. Quelles sont les règles qui s'appliquent? Que faudrait-il avoir dans un guide de déclaration? Quel type d'information est nécessaire pour prendre une décision?

À ce sujet, je dirais, lorsque nous parlons de changements qui raccourciraient les délais pour la prise de décisions, que l'une des choses qui aident vraiment les organismes de réglementation du cycle de vie — comme la Régie canadienne de l'énergie — pour bien appliquer ces changements avec nos partenaires, les détenteurs de droits et les intervenants, c'est de vraiment mettre l'accent sur les questions qui peuvent être gérées sans recourir à des audiences, où les problèmes peuvent être cernés rapidement — avec les promoteurs, l'organisme de réglementation et les collectivités qui pourraient être touchées par ces projets et ces infrastructures — puis atténués et réglés avant même que des audiences n'aient lieu. C'est très efficace.

L'autre chose à laquelle nous consacrons beaucoup d'efforts, c'est l'établissement de relations et la gestion des enjeux au cours du cycle de vie des projets. Lorsque nous pensons à la construction et à l'exploitation de pipelines, par exemple, ces relations bâties au fil des ans avec les collectivités touchées aident à améliorer leur capacité à travailler avec nous et notre propre capacité à comprendre ce qui pourrait les préoccuper dans l'infrastructure.

So what we see is almost a virtual circle of being able to continue those relationships and conversations over time. Those mitigations help to really strengthen the CER's ability to focus attention on decisions needed in a hearing, and to issues that really need to be managed in that hearing. There are several things that can be managed both in advance of and later in the process.

Those relationships are key; collaboration is key. I would say that continued commitment to transparency, clarity and predictability of the process is going to be effective mitigation to some of the risks you might be thinking through.

Senator Mohamed: Thank you for that very thoughtful answer.

Senator Cuzner: Thank you. I believe this is probably for Mr. Hubbard. It's a little off, but it's a real life story.

I know my colleague, Senator Prosper, and I, being from Nova Scotia, we lived through the Sydney Tar Ponds remediation — a forty-hectare contaminated swath of land on the site of a former steel plant that was laden with a million tonnes of PCBs and PAHs. Now it's the site of soccer fields and ball fields, and we had Aerosmith there last year, but it was once referred to as the most toxic site in North America, which wasn't really helpful to our tourism sector.

But the timelines that have been brought up in past questions, when it came down to doing the final review on the tar ponds clean-up, it came down to a decision. The province was advocating for a comprehensive study, and the federal government was being pushed by Sierra Club Canada to do a full-panel review. At this time, Stéphane Dion was the minister of the environment, and Scott Brison was minister of public works, and they supported the full panel review. But they put stipulations around it that it be done within a year and that whatever remediation was chosen would be done within the envelope of the $400 million allocated between the provinces.

Is it common that a minister would put a timeline on a project like that? What would have been the secret sauce of getting it done within a year? Are there lessons from that experience that we can take, other than saying, we want it done in a year and within $400 million?

Can I leave those questions with you? The others can chime in too.

Donc, ce que nous voyons, c'est presque un cercle virtuel dans lequel nous sommes en mesure de poursuivre ces relations et ces discussions au fil du temps. Ces mesures d'atténuation aident vraiment à renforcer la capacité de la Régie de l'énergie du Canada à se concentrer sur les décisions pour lesquelles des audiences sont nécessaires, et sur des enjeux qui doivent vraiment être gérés ainsi. Plusieurs choses peuvent être gérées à l'avance et plus tard dans le processus.

Ces relations sont essentielles; la collaboration est essentielle. Un engagement continu en matière de transparence, de clarté et de prévisibilité du processus constituera une mesure d'atténuation efficace de certains des risques auxquels vous pourriez penser.

La sénatrice Mohamed : Merci de cette réponse mûrement réfléchie.

Le sénateur Cuzner : Merci. Je crois que c'est probablement pour M. Hubbard. Je m'écarte un peu, mais c'est une histoire vraie.

Je sais que mon collègue, le sénateur Prosper, et moi, qui venons de Nouvelle-Écosse, avons été témoins de l'assainissement des étangs de goudron de Sydney, un terrain contaminé de 40 hectares où se trouvait l'ancienne aciérie qui a déversé un million de tonnes de biphényle polychloré, ou BPC, et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. On y trouve maintenant des terrains de soccer et de baseball, et Aerosmith a joué là l'année dernière, mais l'endroit a déjà été connu comme un des sites les plus toxiques en Amérique du Nord, ce qui n'était pas très bon pour notre secteur du tourisme.

Pour revenir aux délais dont on a parlé dans les dernières questions, lors du dernier examen concernant le nettoyage des étangs bitumineux, on est parvenu à une décision. La province préconisait une étude approfondie, et le gouvernement fédéral subissait les pressions du Sierra Club du Canada pour procéder à un examen complet par une commission. À l'époque, Stéphane Dion était ministre de l'Environnement, et Scott Brison était ministre des travaux publics, et ils appuyaient un examen complet par une commission. Ils ont toutefois stipulé que ce devait être fait en l'espace d'un an et que les mesures d'assainissement établies, peu importe ce qu'il en était, devaient être appliquées au moyen d'une enveloppe de 400 millions de dollars répartis entre les provinces.

Arrive-t-il souvent qu'un ministre fixe une échéance pour ce genre de projet? Quelle recette secrète aurait permis de le faire en l'espace d'un an? A-t-on dégagé de cette expérience des leçons qui nous seraient utiles, au-delà de dire que nous voulons que ce soit fait en l'espace d'un an et avec un budget maximal de 400 millions de dollars?

Puis-je vous poser ces questions? Les autres peuvent aussi intervenir.

The Chair: Can we have an answer that's shorter than the question?

Mr. Hubbard: I'll endeavour to do my best. It is a good question. We've had a lot of experience looking at major projects across the country that we can learn from, both what worked and what didn't.

One of the things that we've learned over the last number of years — and Senator Wilson alluded to one of the projects we worked on together — a lot of the delay can come from the information required to move into the regulatory process and being able to identify what's needed to support decision making. To be able to focus on core issues that are going to matter and support decision making. Whether it's a panel or whether it's an agency-led assessment, clarifying up front what information is needed to support decision making and not having a moving target are things that we have clearly learned.

Whether that's setting up an independent panel and giving them a clear mandate of the key issues to be addressed and resolved, or whether it's the agency providing guidance to a proponent of what information and being clear up front about what the core issues are. Early engagement and consultations help to inform and identify those issues early on.

Cost is another driver on these things, for sure. Remediation projects, or any other investment, being able to control those costs.

One of the things included in this proposed bill is building requirements into the framework to ensure mitigation measures are technically and economically feasible. It's something we've always built into the consultation approach and process, but this clarifies within the legislative framework that it is a requirement to consider and ensure, as regulators, that the conditions we're putting in place around different aspects of project development can be feasibly implemented, and economics are a big part of that feasibility as well.

The Chair: Time is up.

Senator Duncan: Thank you to the panel for being here today. In the interests of time, maybe I could have an answer in writing as opposed to verbally. I'd just like to lay out the question.

The three territories have their own assessment processes in Bill C-69, which we debated some years ago. Nine sections of that act reference the various territorial agencies. These environmental and socio-economic assessments are based on modern treaty foundations and significant consultation and

Le président : Pouvons-nous obtenir une réponse plus courte que la question?

M. Hubbard : Je m'efforcerai de faire de mon mieux. C'est une bonne question. Nous avons beaucoup d'expérience avec de grands projets partout au pays, et nous pouvons apprendre de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné.

L'une des choses que nous avons apprises au cours des dernières années — et le sénateur Wilson a fait allusion à un des grands projets auxquels nous avons travaillé ensemble —, c'est qu'une grande partie du retard peut être attribuable à l'information requise pour entamer le processus réglementaire et pouvoir déterminer ce qui est nécessaire pour appuyer la prise de décisions. Avec cette information, on peut se concentrer sur les questions fondamentales qui seront importantes et appuyer la prise de décisions. Qu'il s'agisse d'un groupe d'experts ou d'une évaluation menée par un organisme, nous avons certainement appris qu'il faut préciser d'entrée de jeu quelle est l'information nécessaire pour appuyer le processus décisionnel et éviter ainsi d'avoir une cible mouvante.

Il faut peut-être établir un groupe d'experts indépendant et lui donner un mandat clair concernant les questions clés à examiner et à régler, ou l'organisme peut donner à un promoteur des directives sur les renseignements requis et les questions fondamentales. La participation et la consultation en amont aident à éclairer et à cerner ces enjeux dès le départ.

Les coûts sont sans aucun doute un autre facteur. Il faut être capable de les contrôler dans le cadre des projets de restauration ou de tout autre investissement.

L'inscription des exigences dans le cadre pour faire en sorte que les mesures d'atténuation sont techniquement et économiquement possibles figure parmi les choses qui se trouvent déjà dans le projet de loi. C'est quelque chose que nous avons toujours prévu dans la démarche et le processus de consultation, mais on précise ainsi dans le cadre que c'est une exigence à considérer et à garantir, en tant qu'organismes de réglementation, qu'il est possible d'appliquer les conditions que nous mettons en place concernant différents aspects de l'élaboration des projets, et les aspects économiques représentent une grande partie de la faisabilité.

Le président : Le temps est écoulé.

La sénatrice Duncan : Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Pour gagner du temps, je pourrais peut-être obtenir une réponse par écrit plutôt que verbalement. J'aimerais juste poser la question.

Les trois territoires ont leurs propres processus d'évaluation dans le projet de loi C-69, dont nous avons discuté il y a quelques années. Neuf articles de cette mesure législative renvoient aux divers organismes territoriaux. Ces évaluations environnementales et socioéconomiques reposent sur des traités

participation. We need to recognize that these boards are a work in progress. The Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board, or YESAB, is only 20-plus years old, for example. The recently approved in Royal Assent received on the TGG treaty in the Northwest Territories will give the community of Norman Wells and the TGG a seat on the Mackenzie Valley Review Board.

These newer agencies are also, as I said, a work in progress. The Government of Yukon has written to Minister LeBlanc about some of the current issues before YESAB. There is a list of them. They've also received recognition that Bill C-39 does not fundamentally change these processes in the North.

My question for Mr. Hubbard and Ms. Sletto is: Have we learned from these processes? At the same time, are we also offering some expertise, not in the Ottawa paternalistic manner, but in a here's how we can help you manner? I've heard "capacity" and "relationship building." Are we developing that relationship? We need to think with a lens that is not across the country but throughout the country.

Finally, can I just ask, in terms of the nuclear commission, there is significant talk of the development of nuclear energy and micro nuclear reactors for the North, which are desperately needed? Has your agency interacted with these three agencies in the North? Are you working with them toward possibly reviewing a project in the North? If I could, I'd like to have a response in writing.

The Chair: We have time for one answer.

Mr. Hubbard: You're absolutely right. The Impact Assessment Act does not apply in the majority of the North. Those processes have been replaced by processes developed under land claim agreements. That said, we have established mechanisms to be able to share information and best practices with each of those organizations in each of the territories. We also have mechanisms federally and shared governance to be able to provide advice and support through our colleagues at Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada in the Northern Projects Management Office to ensure that those organizations can benefit from the same federal expertise that the agency benefits from regarding projects south of 60. So, yes, those mechanisms are in place, and, yes, we work together to share experiences to try to learn from each other.

modernes ainsi que sur des consultations et une participation importantes. Nous devons reconnaître que ces offices sont en constante évolution. L'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, ou OEESY, est âgé d'à peine plus de 20 ans, par exemple. Le projet de loi, qui a récemment reçu la sanction royale et qui porte sur le traité des Tlegohli Got'ine, accordera à la collectivité de Norman Wells et aux Tlegohli Got'ine un siège à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie.

Ces nouveaux organismes sont également, comme je l'ai dit, en constante évolution. Le gouvernement du Yukon a écrit au ministre LeBlanc au sujet de questions dont l'OEESY est actuellement saisi. Il y en a une liste. On a également reconnu que le projet de loi C-39 ne change pas fondamentalement ces processus dans le Nord.

Voici ma question pour M. Hubbard et Mme Sletto : avons-nous appris quelque chose de ces processus? En même temps, offrons-nous aussi une certaine expertise, pas avec une approche paternaliste d'Ottawa, mais d'une manière avenante pour prêter main-forte? J'ai entendu parler de « capacité » et d' « établissement de relations ». Établissons-nous cette relation? Nous ne devons pas adopter une vue d'ensemble, mais plutôt nous attarder à chaque région du pays.

Enfin, puis-je tout simplement demander, à propos de la commission de sûreté nucléaire, si l'on parle beaucoup du développement de l'énergie nucléaire et des microréacteurs nucléaires pour le Nord, où on en a désespérément besoin? Votre agence interagit-elle avec ces trois organismes dans le Nord? Travaillez-vous avec eux pour peut-être examiner un projet dans le Nord? Si possible, j'aimerais obtenir une réponse par écrit.

Le président : Nous avons le temps d'entendre une réponse.

M. Hubbard : Vous avez parfaitement raison. La Loi sur l'évaluation d'impact ne s'applique pas dans la majeure partie du Nord. Ces processus ont été remplacés par des processus élaborés dans le cadre d'accords sur des revendications territoriales. Cela dit, nous avons établi des mécanismes pour pouvoir communiquer l'information et les pratiques exemplaires à chacune de ces organisations dans chacun des territoires. Nous avons également des mécanismes à l'échelle fédérale et une gouvernance partagée afin de pouvoir fournir des conseils et un soutien par l'entremise de nos collègues à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, au Bureau de gestion des projets nordiques, pour que ces organisations puissent tirer parti de la même expertise fédérale dont l'agence profite concernant les projets au sud du 60^{e} parallèle. Donc, oui, ces mécanismes sont en place; oui, nous travaillons ensemble pour mettre en commun notre expérience et apprendre les uns des autres.

Senator Boehm: I thank the witnesses for being here. I'm the Senate sponsor of this bill, so you can expect my questions to be exceptionally friendly and hopefully not cloyingly so.

We all agree that the intent of this bill is to move from sequential approvals to concurrent approvals, and we have, of course, the national interest that still needs to be refined. There is a certain amount of discretionary authority there.

I am wondering whether, in the development of this legislation, was there any look at best practices in other countries that have similar conditions as we do? So a large territory, bountiful resources, Indigenous populations — I'm thinking particularly of Australia, maybe New Zealand. Is there anything on the best-practices side that you would have looked at, or is this all a very sui generis Canadian project?

Mr. Hubbard: A lot of the proposed changes are really about better organizing our own federal house to be able to deliver on these assessments, but we do review developments in other jurisdictions. We do receive information from stakeholders about what's working in other jurisdictions on an ongoing basis. Australia is one example. We also obviously look at what's happening in developments in the United States, New Zealand, the U.K. and other organizations. We belong to an association called the International Association for Impact Assessment. We're kind of widely recognized as part of that organization as one of the leaders in terms of our practices and approaches. But that doesn't mean we can't learn from others in terms of what they're doing in this space and what jurisdictions around the world are trying to find ways to improve the efficiency of their processes to lead to better, faster decisions without compromising the reasons why these systems are in place and, in this case, our environmental obligations and consultation and duty to consult.

Senator Boehm: If I may, would you agree that if this all works, we could be an example for others?

Mr. Hubbard: Agreed.

Senator Boehm: Thank you.

Senator Clement: Hello, and thank you for your testimony and, indeed, for your work and careers.

I heard you all reference the economy in your comments. Many Canadians are worried about the economy, but also some are worried about the economy taking up so much space that other issues are not being protected. Some Canadians hear

Le sénateur Boehm : Je remercie les témoins d'être ici. Je suis parrain de ce projet de loi au Sénat, et vous pouvez donc vous attendre à ce que mes questions soient exceptionnellement amicales, mais, espérons-le, pas à outrance.

Nous sommes tous d'accord pour dire que ce projet de loi vise à passer des approbations successives aux approbations simultanées, et nous devons encore, bien entendu, parfaire la notion d'intérêt national. Il y a un certain degré de pouvoir discrétionnaire ici.

Je me demande si, dans l'élaboration de ce projet de loi, on s'est penché sur des pratiques exemplaires d'autres pays qui ont des conditions semblables aux nôtres. Je parle donc d'un grand territoire, de ressources abondantes, de populations autochtones — je pense plus particulièrement à l'Australie, peut-être la Nouvelle-Zélande. Y a-t-il quelque chose du point de vue des pratiques exemplaires que vous auriez envisagé, ou est-ce que tout cela est un projet proprement canadien?

M. Hubbard : Une grande partie des changements proposés consiste vraiment à mieux organiser notre propre maison fédérale pour pouvoir faire ces évaluations, mais nous regardons ce qui se passe dans d'autres pays. Nous recevons régulièrement de l'information d'intervenants à propos de ce qui fonctionne ailleurs. L'Australie est un exemple. Nous examinons aussi évidemment les développements aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et au sein d'autres organisations. Nous faisons partie d'une association qui s'appelle l'International Association for Impact Assessment. Nous sommes, en quelque sorte, largement reconnus au sein de cette organisation comme un des chefs de file en matière de pratiques et d'approches. Cela ne signifie toutefois pas que nous ne pouvons pas apprendre de ce que les autres font à cet égard et de ce que les pays de partout dans le monde essaient de faire pour trouver des moyens d'améliorer l'efficacité de leurs processus dans le but de prendre plus rapidement de meilleures décisions sans compromettre les raisons pour lesquelles ces systèmes sont en place et, dans ce cas-ci, nos obligations et consultations environnementales et notre obligation de consulter.

Le sénateur Boehm : Si je peux me permettre, êtes-vous d'accord pour dire que si tout cela fonctionne, nous pourrions être un modèle pour les autres?

M. Hubbard : Je suis d'accord.

Le sénateur Boehm : Merci.

La sénatrice Clement : Bonjour, et merci de vos témoignages et, bien sûr, de votre travail et de vos carrières.

Vous avez tous parlé de l'économie dans vos observations. De nombreux Canadiens s'en préoccupent, mais certains craignent aussi que l'économie prenne de la place au point où d'autres enjeux sont négligés. Des Canadiens s'inquiètent de ce qui est

streamlining, cutting red tape and worry about what is taken off the table.

You've referenced how many people work for your agencies. Have you had cuts in your agencies? Because it seems to me like the government is not reducing obligations, but layering on potentially extra work for your organizations, and now you have to do the same amount of work, but in reduced timelines. Can you speak to the inherent contradictions in all of that?

Mr. Tremblay: Thank you for the question. It is top of mind. What we find — because we collaborate internationally with all nuclear authorities around the world, particularly with the U.S. and the U.K. — is there is a large focus on getting things done more efficiently.

We find those collaborations helpful because we generate ideas and thoughts on how to do things and how to use technology to improve the frequency of our oversights. I would say there is a recognition that the nuclear environment is a growing environment in Canada. We feel comforted that we've been given the resources necessary to do the work. That's not to say that there isn't oversight over the money that's spent and the efficiency for Canadians. We feel that, and we ensure that we scrub our costs carefully.

But there is recognition. We have four major projects in the planning phase now, some for large reactors. We have the existing fleet in oversight. It's a constant push and pull. I would say our international collaboration allows us to do more work with expertise that we wouldn't necessarily have. For example, the BWRX-300 that is being constructed at Darlington is a boiling light water reactor. That's not a technology we have overseen, but the U.S. Nuclear Regulatory Commission is very familiar with that. We've worked with them to understand that technology, get our people competent and look at what inspections need to be done, and we've leveraged that. Those are just a few examples. I'm sure others can speak to that as well.

Ms. Sletto: Perhaps if I may. The start of your question was really focused on cuts, and I can confirm that the Canada Energy Regulator has not had any reduction in resources. We were exempted from the expenditure review, and part of our funding model for the energy regulator is a dynamic model, very much dependent on the work that the regulator has before it, but it's

mis de côté lorsqu'ils entendent parler de rationalisation et de réduction des formalités administratives.

Vous avez fait allusion au nombre de personnes qui travaillent pour vos organismes. Avez-vous subi des compressions? Je le demande puisqu'il me semble que le gouvernement ne réduit pas le nombre d'obligations, mais qu'il ajoute plutôt des couches supplémentaires de travail pour vos organismes, et vous devez maintenant faire la même quantité de travail, mais dans des délais réduits. Pouvez-vous parler des contradictions inhérentes à tout cela?

M. Tremblay : Merci de la question. C'est une priorité. Ce que nous constatons — car nous collaborons à l'échelle internationale avec toutes les autorités nucléaires du monde, en particulier aux États-Unis et au Royaume-Uni —, c'est qu'on met grandement l'accent sur une exécution plus efficace des choses.

Nous trouvons que ces collaborations sont utiles puisque nous générons des idées et des réflexions sur la façon de faire les choses et sur la manière d'utiliser la technologie pour améliorer la fréquence de nos activités de surveillance. Je dirais qu'on reconnaît que le milieu nucléaire est en croissance au Canada. Nous sommes rassurés d'obtenir les ressources nécessaires pour faire le travail. Cela ne revient pas à dire qu'on ne surveille pas pour les Canadiens la façon dont l'argent est dépensé et l'efficacité d'exécution. C'est le sentiment qui nous anime, et nous gérons rigoureusement nos coûts.

Mais l'on reconnaît que le secteur nucléaire prend de l'ampleur au pays. À l'heure actuelle, quatre grands projets — dont certains concernent de grands réacteurs — en sont à la phase de planification. Nous assurons la surveillance du parc existant. Nous nous ajustons constamment. Je dirais que nous pouvons mener davantage de travaux grâce à notre collaboration internationale qui nous permet de tirer parti d'une expertise dont nous ne disposons pas forcément. Prenons l'exemple du réacteur BWRX-300 qui est en construction à Darlington. Il s'agit d'un réacteur à eau bouillante; une technologie que nous n'avons pas encore supervisée, mais que la Commission de réglementation de l'énergie nucléaire des États-Unis connaît très bien. Nous avons travaillé avec cet organisme pour comprendre cette technologie, former notre personnel et déterminer les inspections à effectuer, et nous avons ensuite mis à profit ces connaissances. Ce ne sont là que quelques exemples. Je suis sûr que d'autres pourront également intervenir à ce sujet.

Mme Sletto : Oui, je pourrais le faire, si vous me le permettez. Le début de votre question portait sur les compressions budgétaires. Je peux vous confirmer que les ressources de la Régie de l'énergie du Canada n'ont en aucun cas été réduites. Nous avons été exemptés de l'examen des dépenses. Notre modèle de financement est dynamique et dépend fortement

also cost-recovered. The vast majority of our funds are recovered from the industry that we regulate.

But you spoke about resource demand. I think what we see right now is a change to our adjudication activity associated with this bill related to those elements that we've already outlined that are changing. The change in our process certainly requires a skillset that we need to resource and support in terms of process redesign. We have a very talented and skilled staff. They're quite excited by the idea of being able to lean into that efficiency and lean into that regulatory improvement and regulatory excellence.

The key question for us is really how can we explore those efficiencies without compromise to our safety mandate and the duty to consult? And that's a journey that the Canada Energy Regulator, we started some time ago. You would have seen pretty significant changes in the way that we approach red-tape reduction and some of those process efficiencies over the last several months.

We think we can go further in terms of being able to think through those process redesigns and changes that streamline, improve efficiency and capitalize and leverage digitization. We use tools like AI to help us with our processes, and I think this will be quite helpful.

That being said, if we see a significant increase in the number of projects that are coming before us to adjudicate, that's a portion of, not the full extent of our work, or an increase in the infrastructure that we oversee. Currently, we oversee about 73,000 kilometres of pipeline infrastructure, for example. If that changes or we see a material shift in the work that's required in our oversight mandate, that resourcing consideration will be present for us, but at present, these changes are ones that we're managing through our own internal reallocation and building on the design and process efficiency work that we had under way.

[*Translation*]

Senator Martel: I think Bill C-39 is well intended, aimed at reducing delays and speeding up the process. We've seen that investors no longer want to invest in Canada, because the process takes too long and costs too much.

You talked about cooperating with the provinces. If a province refuses to approve a project that already has federal approval,

du travail que nous devons accomplir. Il est également axé sur le recouvrement des coûts. La grande majorité de nos fonds sont récupérés auprès du secteur que nous réglementons.

Vous avez aussi parlé de la demande en ressources. En ce moment, nous sommes en train d'apporter des changements à nos processus décisionnels — en lien avec ce projet de loi — relatifs à ces éléments déjà évoqués. Ce changement et ce remaniement exigent un ensemble de compétences que nous devons renforcer et soutenir. Notre personnel est très talentueux et compétent. Il est très enthousiaste à l'idée de se pencher sur ces gains d'efficacité et de contribuer à l'amélioration et à l'excellence de la réglementation.

Il nous faut donc déterminer comment explorer ces gains d'efficacité sans compromettre notre mandat en matière de sécurité ni notre obligation de consultation. C'est un processus que la Régie de l'énergie du Canada a entamé il y a déjà quelque temps. Vous avez sans doute constaté, au cours des derniers mois, des changements assez importants dans notre approche visant à réduire les formalités administratives et à optimiser certains de ces processus.

Nous pensons pouvoir en faire davantage en matière de remaniement du processus et de mise en œuvre de changements qui permettent de simplifier les façons de faire, d'améliorer l'efficacité et de tirer pleinement parti du numérique. Nous utilisons des outils tels que l'IA pour améliorer nos processus et je pense que cela s'avérera très utile.

Cela dit, si nous devions nous prononcer sur un nombre beaucoup plus important de projets — cela ne représente qu'une partie de notre travail, et non l'ensemble de ce que nous faisons — ou si nous devions superviser davantage d'infrastructures... À l'heure actuelle, à titre d'exemple, nous supervisons une infrastructure de pipelines faisant environ 73 000 kilomètres. Si cette situation venait à changer ou si les tâches qui nous incombent dans le cadre de notre mandat de supervision connaissaient un virage important, nous devrions alors nous pencher sur la question des ressources. Or, pour l'instant, nous gérons ces changements en procédant à des réaffectations internes et en nous appuyant sur les travaux déjà entrepris pour améliorer la conception et l'efficacité des processus.

[*Français*]

Le sénateur Martel : Je pense que le projet de loi C-39 traduit de bonnes intentions, celles de réduire les délais et d'accélérer le processus. On s'aperçoit que les investisseurs ne veulent plus investir au Canada : c'est trop long et cela coûte trop cher.

Vous avez parlé de coopération avec les provinces. Si une province refuse d'autoriser un projet malgré son approbation par

what happens, practically speaking? Does the project go ahead anyways, or does the province's right to refuse stand?

Mr. Hubbard: It depends. I can't give you a single example or answer that covers all projects. It depends on whether the project is federal or provincial and who has the decision-making authority. In the case of federal projects, the government said that it wants to work closely with provinces to extend its support.

Senator Martel: From what I can tell, cooperation will be very important. Social licence is an issue that comes up a lot, and there's something bothering me. Oftentimes, certain projects don't move forward, because the social licence isn't there. Is there a definition for social licence? Does it come from one person, three people? Does support have to be unanimous? Are people surveyed?

I think social licence is still vague. Is there a way to measure or ascertain where it stands?

Mr. Hubbard: Yes, of course, it's vague, but it's very important.

Senator Martel: How do you define it? It's important, I agree. Do the majority of people have to be onside, two people? Social licence is a hard thing to define. According to some, there is no social licence in the city of Montreal, but there is in the regions. That's why I'm asking.

Mr. Hubbard: When the government makes decisions, it has to have a clear understanding of the concerns of the public, Indigenous Peoples and other interest groups.

Senator Martel: Thank you.

[*English*]

Senator Patterson: I'm going to follow on with this question. Looking into the bill under Part 1, Division 1, clauses 70 to 90, which talk about a number of processes relating to how to make decisions when there is a disagreement, et cetera. But I'm not clear on the following, and if I can't see it, maybe those watching can't either: Can you simplify how an Indigenous nation, et cetera, can actually lodge a complaint? I ask because we have other examples in the federal government. This is going fast. This is where people feel uncomfortable, even the RCMP. You have the Police Complaints Commission. How can groups make a complaint? It talks about proponents, authorities, the minister's role and that of the Governor-in-Council.

In a simple fashion, can you explain how complaints can be made — not just through the official bodies? There is a lot of decision making when the authority thinks it's adequate. There

le gouvernement fédéral, que se passe-t-il concrètement? Est-ce que le projet peut quand même aller de l'avant ou est-ce que la province conserve son droit de refus?

M. Hubbard : Cela dépend. Il n'y a pas un exemple ou une réponse qui peut couvrir tous les projets. Cela dépend s'il s'agit d'un projet fédéral ou provincial et de qui relève la décision. Pour les projets fédéraux, le gouvernement a dit vouloir travailler de près avec les provinces pour leur apporter son soutien.

Le sénateur Martel : À ce que je vois, la coopération sera donc très importante. Il y a quand même quelque chose qui me chicote parce qu'on parle beaucoup d'acceptabilité sociale. Souvent, certains projets ne passent pas à cause de l'acceptabilité sociale. Peut-on définir ce qu'est l'acceptabilité sociale? Parle-t-on d'un individu, de trois individus? Faut-il l'unanimité? Y a-t-il un sondage qui est fait?

Selon moi, l'acceptabilité sociale demeure vague. Est-elle mesurable ou observable?

M. Hubbard : Bien sûr que c'est vague, mais c'est très important.

Le sénateur Martel : Vous la définissez de quelle façon? C'est important, je suis d'accord. Est-ce que cela demande la majorité, ou deux personnes? Il est difficile de définir l'acceptabilité sociale. Certains disent qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale dans la Ville de Montréal, alors qu'en région, elle existe. Voilà pourquoi je vous pose cette question.

M. Hubbard : Lorsque le gouvernement prend ses décisions, il doit bien comprendre les préoccupations du public, des Autochtones et d'autres groupes d'intérêts.

Le sénateur Martel : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Patterson : Je vais poursuivre sur cette question. Les articles 70 à 90 de la section 1 de la partie 1 du projet de loi traitent, entre autres, d'un certain nombre de processus relatifs à la prise de décisions en cas de désaccord. Je ne comprends toutefois pas bien le point suivant, et, si je ne le comprends pas, peut-être que les personnes qui nous regardent ne le comprennent pas non plus. Pourriez-vous nous expliquer en termes simples comment une nation autochtone, par exemple, peut déposer une plainte? Je pose cette question, car il existe d'autres exemples au sein du gouvernement fédéral. Les choses vont très vite. Cela met les gens mal à l'aise, même la GRC. Il y a la commission d'examen des plaintes concernant la police. Comment différents groupes peuvent-ils déposer une plainte? On parle des promoteurs, des autorités, du rôle du ministre et de celui du gouverneur en conseil.

Pourriez-vous nous expliquer, de manière simple, comment l'on peut déposer une plainte, autrement que par le recours aux instances officielles? De nombreuses décisions sont prises

are many terms like that, but if I'm the person with a grievance. If you're able to come up with a Coles Notes version, that would be helpful. It is a number of sections that talk about who can do what, who can make decisions when, how long, what to do and how to suspend, but what I don't see are the groups that Senator Martel was talking about or even if an Indigenous nation has a complaint. Thanks.

Ms. Sletto: That is a very large question; both of them are, obviously. I will observe that there are processes through quasi-judicial bodies like the commission. The hearing process is designed to ensure that if parties have concerns, issues or impacts they want to raise for decision makers to consider, that process is designed to be able to adjudicate those kinds of matters. But I will also share how important it is to design and deliberately support engagement mechanisms outside of those processes because sometimes the concerns aren't necessarily specific or related to a concrete matter that requires adjudication. Those can be matters that are best — and arguably appropriately — determined through those quasi-judicial processes. But the importance of designing relationships and having collaborative engagements outside of those processes and having a staff organization that values that, invests in that and sees engagement as fundamental to being able to help resolve issues are critical. I say that because there is a holistic conversation often regarding these kinds of issues, some of which require adjudication and some of which do not. Some require issue resolutions outside of those processes. That's how I would attempt to answer your question.

Mr. Tremblay: If I could add to that the Canada Energy Regulator and the Canadian Nuclear Safety Commission are lifetime regulators. We have a long-term relationship with those communities. We start from that premise. We establish a relationship and try to understand what their aspirations are, what their concerns are and their desire to participate. We start from that. In practical terms, we see an evolution. The proponents get into that community. If it's a new community or if it's an existing one, there are, possibly, legacy issues to deal with, but we get a very good sounding of the community's issues and concerns. Typically, those move forward as proponents elaborate on their projects and as we start looking at things.

When the commission makes a decision, it makes three decisions around impact assessment and environmental protection; the safety and control areas — whether it is safe to do

lorsque l'autorité compétente estime que cela est approprié. Ce genre d'expression revient souvent, mais si j'ai un grief… Si vous pouviez nous donner un résumé concis en la matière, cela nous serait très utile. Plusieurs articles précisent qui peut faire quoi, qui peut prendre des décisions — à quel moment, pour combien de temps —, quelles mesures prendre et comment suspendre une décision. Par contre, ce que je ne vois pas, ce sont les groupes dont parlait le sénateur Martel, ou encore la procédure à suivre si une nation autochtone souhaite déposer une plainte. Merci

Mme Sletto : C'est une très grande question; les deux le sont, évidemment. Je ferai remarquer qu'il existe des processus gérés par des instances quasi judiciaires telles que la commission. Si les parties ont des préoccupations, des problèmes ou des conséquences qu'elles souhaitent porter à l'attention des décideurs, le processus d'audience est conçu de manière à garantir que l'on sera en mesure de se prononcer sur ce type de questions. Toutefois, je tiens également à souligner qu'il est important de prendre soin de concevoir et de soutenir des mécanismes de mobilisation qui ne font pas partie de ces processus. En effet, il arrive que des préoccupations ne soient peut-être pas précises ou associées à une question concrète nécessitant une décision. Il peut s'agir de questions qu'il vaut mieux — sans doute à juste titre — trancher par l'intermédiaire de ces procédures quasi judiciaires. Il reste qu'il est essentiel d'établir des relations et d'avoir une collaboration en dehors de ces processus, et d'avoir une équipe qui mise sur ces approches, qui les valorise et qui considère la mobilisation comme un outil fondamental pour résoudre les problèmes. Je dis cela, car ces questions font souvent l'objet d'un débat global, certaines nécessitant une décision et d'autres non. Certaines peuvent être résolues d'une autre façon. Voilà comment je pourrais répondre à votre question.

M. Tremblay : J'ajouterais à cela que la Régie de l'énergie du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire sont des organismes de réglementation dont le mandat s'étend sur toute la durée de vie des installations. Nous entretenons des relations à long terme avec ces communautés. Nous nous basons sur ce principe. Nous établissons des liens avec ces communautés et essayons de comprendre leurs aspirations et leurs préoccupations en plus de voir si elles souhaitent participer au processus. C'est notre point de départ. Concrètement, nous observons une évolution. Les promoteurs vont dans la communauté. Qu'il s'agisse d'une nouvelle communauté ou d'une communauté existante, ils doivent parfois faire face à des problèmes hérités du passé. Cela dit, nous parvenons à cerner très précisément les enjeux et les préoccupations propres à la communauté en question. En général, ces éléments évoluent à mesure que les promoteurs précisent leurs projets et que nous commençons à examiner la situation.

Lorsque la commission prend une décision, elle se prononce sur trois points : l'évaluation d'impact et la protection de l'environnement, les aspects liés à la sécurité et au contrôle, à

and is protective of the environment and the people; and the duty of the Crown. Has this duty been maintained, have there been proper discussions and have the issues been dealt with?

Typically, what happens is that these evolve. They start in a certain place and evolve with time, as the community has a better understanding of the potential impact and as they start working with the proponent. We certainly saw it in the mines in the Athabasca Basin of northern Saskatchewan, for example. There was a development of that relationship and a pull from those nations regarding whether they could get involved with the project, whether they wanted it and certain aspects of the project that were bothering them. It's an evolution; it takes time to develop these things. If it doesn't happen well before the application, it's not going to go well for the proponent.

The Chair: Once again, I would like to thank our witnesses for taking the time to be with us this afternoon and answering our questions. I realize that there are many other questions. We didn't reach a second round even though we had a list.

Honourable senators, we are now pleased to welcome, as individuals, Dr. Robert Gibson, Professor, School of Environment, Resources and Sustainability, University of Waterloo; and Arlene Kwasniak, Professor Emerita of Law, University of Calgary, via video conference. From West Coast Environmental Law, we have Anna Johnston, Staff Lawyer. Welcome, and thank you for joining us.

We will move to remarks, starting with Mr. Gibson, followed by Ms. Kwasniak and Ms. Johnston. The floor is yours for five minutes each.

Robert Gibson, Professor, School of Environment, Resources and Sustainability, University of Waterloo, as an individual: Thank you for the opportunity to appear before you today. I have been involved in assessment work for 50-some-odd years, so I should know something about the topic.

I would like to talk about three things: objectives, efficiencies and regional assessments.

Concerning objectives, Bill C-39 and other national-interest initiatives are meant to strengthen Canada's resilience and other capacities to deal with increased political and economic turbulence, globally. However, we have had flying-by-the-seat-the-pants experiences in applying the Building Canada

savoir si le projet est sûr et s'il respecte l'environnement et la population, et les obligations de la Couronne. Cette obligation a-t-elle été respectée, les discussions voulues ont-elles été menées et les problèmes ont-ils été abordés?

En général, ces questions évoluent. La situation va évoluer au fil du temps, à mesure que la communauté comprend mieux l'incidence potentielle du projet et qu'elle commence à collaborer avec le promoteur. Nous l'avons certainement constaté, par exemple, en lien avec les mines du bassin d'Athabasca, dans le Nord de la Saskatchewan. Cette relation s'est développée et on a voulu obtenir l'avis de ces nations à l'égard de leur participation éventuelle au projet, de leur souhait de le voir se réaliser ou non et de ce qui, dans ce projet, les préoccupait. Ce processus évolue; il faut du temps pour établir cette relation. Si cela ne se fait pas bien avant le dépôt de la demande, le promoteur risque de rencontrer des difficultés.

Le président : Je tiens une fois de plus à remercier nos témoins d'avoir pris le temps de se joindre à nous cet après-midi et d'avoir répondu à nos questions. Je suis conscient qu'il y a encore de nombreuses autres questions. Nous avions une liste d'intervenants, mais nous n'avons pas eu le temps de passer à une deuxième série de questions.

Honorables sénateurs, nous sommes maintenant heureux d'accueillir, à titre individuel, M. Robert Gibson, professeur à l'École de l'environnement, ressources et du développement durable de l'Université de Waterloo, ainsi que Mme Arlene Kwasniak, professeure émérite de droit à l'Université de Calgary, qui comparaît par vidéoconférence. Nous accueillons aussi Me Anna Johnston, avocate-conseil à l'interne à la West Coast Environmental Law. Bienvenue à vous tous et merci de vous joindre à nous.

Nous allons maintenant passer aux déclarations liminaires, en commençant par M. Gibson, qui sera suivi de Me Kwasniak, puis de Me Johnston. Vous disposerez chacun de cinq minutes.

Robert Gibson, professeur, École de l'environnement, ressources et du développement durable, Université de Waterloo, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité aujourd'hui. Je travaille dans le domaine de l'évaluation depuis une cinquantaine d'années. Je pense donc bien connaître le sujet dont vous êtes saisis.

J'aimerais aborder trois points : les objectifs, les gains d'efficacité et les évaluations régionales.

Commençons par les objectifs. Le projet de loi C-39 et d'autres initiatives d'intérêt national visent à renforcer la résilience du Canada et d'autres capacités afin de faire face à l'intensification des turbulences politiques et économiques dans le monde. Malheureusement, l'application de la Loi visant à bâtir

Act without consistently applied criteria for national-interest projects.

Before moving on to national-interest regions, we need to establish clear objectives. For that, we need to understand the turbulence risks and the opportunities to be faced.

There are two main possibilities: Option one is that the current economic and political turbulence is exceptional, driven by forces south of the border and appropriately approached via a big and fast one-time response. That's what we seem to have been assuming to date.

Option two, in contrast, is that many more fundamental drivers of turbulence are involved and will continue to get worse and are best approached through a long-term strategy as well as immediate action.

The many global drivers of turbulence now include worsening climate change; increasingly nationalistic, territorial and combative politics and economic aggression; concentration of wealth in fewer hands; declining ecological services; and rising migration pressures. All of these, and more, interact as a vicious cycle to increase global turbulence. If that's to be faced, it would be prudent for the Senate to push for explicit national-interest objectives tied to a long-term resilience strategy and use these as guidance for transparent and defensible decisions on national-interest projects and regions.

My longer notes look at some implications should you like to pursue them.

Reducing process inefficiencies is also a worthy objective and also has options that need rethinking. Here the contrasting options of the current approach, which sees assessment and permitting as red tape to be removed or expedited to the extent possible, retaining only basic permitting to mitigate the worst environmental effects.

The more beneficial combination is the other option. That would centre on eliminating well-recognized actual inefficiencies, constitutional and administrative fragmentation, limited collaboration, poor alignment of requirements, performative practice and so forth, and focusing on what matters most. That is anticipating cumulative effects, finding the best alternatives and delivering multiple mutually reinforcing gains. Again, that's open to discussion.

le Canada s'est parfois faite de manière improvisée, sans recours à des critères uniformes pour déterminer les projets d'intérêt national.

Avant de parler des régions d'intérêt national, il faut d'abord définir des objectifs clairs. Pour ce faire, il faut bien cerner les risques de perturbations et les occasions qui se présenteront.

Il existe deux scénarios principaux : le premier est que les turbulences économiques et politiques actuelles sont exceptionnelles. Elles sont provoquées par des forces provenant de l'autre côté de la frontière et il vaut mieux y répondre au moyen d'une mesure ponctuelle, massive et rapide. C'est ce qu'on semble avoir supposé jusqu'à présent.

La deuxième option, quant à elle, repose sur le constat que ces turbulences sont attribuables à un nombre beaucoup plus important de facteurs fondamentaux qui ne cesseront de s'aggraver. Il convient donc d'y répondre en appliquant une stratégie à long terme tout en prenant des mesures immédiates.

Parmi les nombreux facteurs mondiaux à l'origine de ces turbulences que nous observons figurent les changements climatiques qui s'aggravent, des politiques et une agression économique de plus en plus nationalistes, territoriales et combatives, la concentration de la richesse entre les mains de moins en moins de gens, le déclin des services écologiques et l'intensification des pressions migratoires. Tous ces facteurs, et bien d'autres encore, s'entremêlent dans un cercle vicieux qui accentue les perturbations mondiales. Pour y faire face, il serait prudent que le Sénat réclame des objectifs explicites servant l'intérêt national qui seraient rattachés à une stratégie de résilience à long terme. Ces éléments pourraient ensuite servir de lignes directrices pour la prise de décisions transparentes et justifiables à propos des projets et des régions relevant de l'intérêt national.

Si vous souhaitez explorer ces questions, mes notes plus détaillées traitent de ce qu'une telle approche impliquerait.

La réduction des inefficacités liées aux processus constitue également un objectif louable et offre des pistes qui méritent d'être réexaminées. On oppose ici l'approche actuelle, qui considère les évaluations et les autorisations comme des formalités administratives à supprimer ou à accélérer autant que possible, en ne conservant que les autorisations de base pour atténuer les pires effets sur l'environnement, à une autre option.

Cette autre option rassemble les mesures les plus bénéfiques. Elle consisterait à éliminer, entre autres, les inefficacités réelles bien connues, la fragmentation constitutionnelle et administrative, la collaboration limitée, le manque d'harmonisation des exigences, les pratiques purement symboliques, pour se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire l'anticipation des effets cumulatifs, la recherche des options les plus avantageuses et la production de multiples gains qui se

Finally, on regional assessments, as presented in Bill C-39, "regions of national interest" sound like sacrifice zones. If we really want positive regional as well as national futures, Bill C-39 must set out how regional assessments will ensure such futures. The current bill provides no useful guidance.

Appropriate specifics in Bill C-39 would require regional assessments to examine potential national and regional gains and risks and their distribution over the long-term, positive and adverse cumulative effects, major alternatives, opportunities for delivering multiple benefits efficiently and grounds for Indigenous consent and needs for continuing project support and regional governance arrangements.

Further specifics are needed for potentially appropriate processes. The recent temptation has sunk to speedy performative regional assessments done in a few months with no attention to cumulative effects or regional options beyond standard permitting. That seems cynical and useless.

Fortunately, we've had a wide range of past experience with flexible approaches to regional assessments and the equivalents in Canada. We can easily set out the fundamentals of what can work and what can't. Again, there are particulars in my longer notes.

In closing, I've merely illustrated three areas where the agenda and substance of Bill C-39 are deeply problematic. Basic rethinking is needed throughout. The steps I've recommended would merely reduce deficiencies and misdirections.

Thank you for your consideration. I appreciate that these are difficult matters.

The Chair: Thank you, Mr. Gibson.

Ms. Kwasniak?

Arlene Kwasniak, Professor Emerita of Law, University of Calgary, As an individual: Thank you so much for the opportunity to speak to this extremely important bill. As we all know, a cornerstone of sustainable development is impact assessment because, through impact assessment processes, regulators and assess the environmental, social and economic consequences of proposed projects, to assist them in determining

renforcent mutuellement. Là encore, cette question mérite d'être débattue.

J'en arrive, enfin, aux évaluations régionales. Dans le projet de loi C-39, on parle des « régions d'intérêt national » comme s'il s'agissait de zones sacrifiées. Si nous voulons réellement assurer un avenir positif, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale, le projet de loi C-39 doit préciser comment les évaluations régionales permettront de garantir cet avenir. Le projet de loi actuel ne fournit aucune orientation utile à cet égard.

Le projet de loi C-39 devrait prévoir des dispositions précises afin d'exiger que les évaluations régionales examinent les avantages et les risques potentiels, à l'échelle nationale et régionale, ainsi que leur incidence à long terme, les effets cumulatifs positifs et négatifs, les principales solutions de rechange, les possibilités d'apporter efficacement des avantages multiples, les motifs justifiant l'obtention du consentement des peuples autochtones, ainsi que les besoins en matière de soutien continu au projet et de dispositifs de gouvernance régionale.

Il convient d'apporter davantage de précisions afin de déterminer les processus potentiellement appropriés. La tendance récente consiste à se contenter d'évaluations régionales rapides et purement symboliques, menées en quelques mois, sans tenir compte des effets cumulatifs ni des options disponibles à l'échelle régionale autres que les procédures d'autorisation habituelles, ce qui me semble futile et inutile.

Heureusement, nous disposons d'une vaste expérience en matière d'approches souples dans le domaine des évaluations régionales et autres mesures équivalentes au Canada. Nous pouvons facilement définir les principes fondamentaux de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Encore une fois, vous trouverez des détails à ce sujet dans mes notes plus détaillées.

En conclusion, je me suis contenté de présenter trois domaines au sujet desquels l'objectif et le contenu du projet de loi C-39 posent de sérieux problèmes. Une refonte en profondeur s'impose. Les mesures que j'ai recommandées permettraient simplement d'atténuer les lacunes et les mauvaises orientations.

Je vous remercie de votre attention. Je sais qu'il s'agit là de questions difficiles.

Le président : Merci, monsieur Gibson.

Madame Kwasniak, la parole est à vous.

Arlene Kwasniak, professeure émérite de droit, Université de Calgary, à titre individuel : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur ce projet de loi extrêmement important. Comme nous le savons tous, l'évaluation d'impact constitue l'un des piliers du développement durable. En effet, dans le cadre des processus d'évaluation d'impact, les organismes de réglementation examinent les conséquences

whether they should be approved and, if so, under what conditions.

Because of Impact Assessment, or IA — at least as we've known it — projects are better planned, less controversial and have reduced and mitigated environmental impacts.

Bill C-39, together with the earlier bill — Bill C-5, the Building Canada Act, now law — constitutes an exodus from the way the federal government has done its traditional role in assessment. In doing so, it has departed from some democratic processes traditionally characteristic of assessment legislation in various ways, including centralizing decision-making power, relying on increased executive discretion and permitting the departure from the rule of law.

I will talk about three things. I might not get to the third if you cut me off, and that would be fine; you can then rely on my notes. One is the timeframe. Another is a departure from the rule of law and comparison to emergency legislation. Then I have a bit on the alleged overlap and duplication, and some of the responses, which I think are questionable.

The timeframe for this review is completely unrealistic and unfeasible. The bill itself is 250 pages. It's complex, multi-level and rife with legal, practical and constitutional and Charter issues that affect all Canadians. I will address only Part 1 of the bill, of course.

The importance of having federal impact assessment legislation is evidenced by the history and past consultation processes that the government has employed in reviewing proposed legislation and policy.

Going back to the Environmental Assessment and Review Process, or EARP, as we all remember from practically 40 years ago, that review going to the first Canadian Environmental Assessment Act, or CEAA, was five years. The subsequent reviews of the CEAAs were three to five years, taking you up to the Impact Assessment Act, which has its own review period, which would occur in 2029 if we waited that long.

environnementales, sociales et économiques de projets proposés et peuvent ainsi déterminer si ces projets doivent être approuvés ou non et, le cas échéant, à quelles conditions.

Grâce à l'évaluation d'impact, ou EI — du moins telle que nous la connaissons —, les projets sont mieux planifiés, ils suscitent moins de controverse et leurs répercussions environnementales sont réduites et atténuées.

Le projet de loi C-39, ainsi que le projet de loi précédent — le projet de loi C-5, la Loi visant à bâtir le Canada, désormais en vigueur —, marque une rupture par rapport à la manière dont le gouvernement fédéral a généralement exercé son rôle en matière d'évaluation. Du même coup, il s'écarte, à plusieurs égards, de certains processus démocratiques qui ont toujours été associés aux lois relatives à l'évaluation environnementale, notamment en centralisant le pouvoir décisionnel, en s'appuyant sur un pouvoir discrétionnaire de l'exécutif accru et en autorisant une dérogation à la règle de droit.

Je vais aborder trois points. Il se peut que je ne puisse pas parler du troisième point si vous me faites signe de m'arrêter, mais ce ne sera pas grave; vous pourrez alors consulter mes notes. Le premier point concerne les délais. Le deuxième porte sur la dérogation à la règle de droit et établit une comparaison avec les mesures législatives d'urgence. Je parlerai ensuite brièvement des chevauchements et du dédoublement présumés, ainsi que de certaines des réponses apportées à ce sujet, qui me semblent discutables.

Le délai imparti pour cet examen est complètement irréaliste et impossible à respecter. Le projet de loi compte à lui seul 250 pages. Il est complexe, comporte plusieurs volets et soulève de nombreuses questions d'ordre juridique, pratique, constitutionnel, ainsi que des questions relatives à la Charte, qui touchent tous les Canadiens. Je n'aborderai bien sûr que la partie 1 du projet de loi.

L'histoire et les processus de consultation antérieurs auxquels le gouvernement a eu recours dans le cadre d'examen de lois et de politiques témoignent de l'importance des mesures législatives fédérales en matière d'évaluation d'impact.

Nous pouvons remonter au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, le PEEE, qui, nous nous en souvenons tous, a été créé il y a près de 40 ans. La période d'examen, jusqu'à l'adoption de la première mouture de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ou LCEE, était de cinq ans. Pour les examens subséquents de la LCEE, la période était de trois à cinq ans. Cela nous amène enfin à la Loi sur l'évaluation d'impact, qui prévoit sa propre période d'examen, qui pourrait avoir lieu en 2029, si nous attendions aussi longtemps.

All of this indicates the importance of the impact assessment and the need for the public and for all the other people involved in it and touched by it to be consulted not only with the review of the legislation but on the development of it.

This timeframe for Bill C-5 and Bill C-39 has been weeks or days even. It's truly unacceptable. I recommend that you either make longer timeframes or just reject the bill in its entirety and start over so that the public and everyone who needs to be consulted can be involved in the planning and the development of the bill and not just in the review of a massive omnibus bill.

Second is the departure from the rule of law and comparison to emergency legislation. We know that the rule of law in a democratic society is extremely important, that the rule of law requires that all persons, institutions and entities, including the state itself, are accountable to laws, public and private, and that laws are publicly promulgated, equally enforced and independently adjudicated. We have the principle of supremacy of the law, so it can't be changed arbitrarily or by the executive, and procedural and legal transparency is required.

Emergency legislation is meant, in part, to be able to depart from the rule of law because of a clear emergency. It could do things like depart from the way a law would normally treat events and activities. Emergencies are usually such things as floods and fires and war, those kinds of things. Yet Bill 39, and Bill C-5 for that matter, have been touted as responding to emergency-type situations, whether threats from the south or other economic threats. The responses given by making and putting forward these bills have been accompanied with a sense of urgency as if they're dealing with true emergencies.

One might have to ask yourself if this is emergency legislation; at least it should follow the features that emergency legislation needs to have. For example, a clear definition of what the emergency legislation is answering to, clear evidence that there is an emergency that triggers a departure from ordinary rules of law, that the emergency measures are directly connected to the emergency and not overly broad, and that there are sunset clauses and short timeframes for declaration so that the standard rule of law is restored. Why would —

The Chair: I'm sorry, I'm going to have to move on to our next witness here now because our time is limited.

Ms. Kwasniak: Sure.

Tout cela souligne l'importance de l'évaluation d'impact et la nécessité de consulter le public ainsi que tous ceux qui sont concernés par ce processus, non seulement lors de l'examen de la loi, mais aussi lors de son élaboration.

Pour les projets de loi C-5 et C-39, on a prévu des délais de plusieurs semaines, voire de plusieurs jours. C'est vraiment inacceptable. Je vous recommande soit de prolonger les délais, soit de rejeter le projet de loi dans son ensemble et de recommencer à zéro afin que le public et tous ceux qui doivent être consultés puissent participer à la planification et à l'élaboration du projet de loi, et pas seulement à l'examen d'un énorme projet de loi omnibus.

Deuxièmement, il y a la dérogation à la règle de droit et la comparaison avec les mesures législatives d'urgence. Nous savons que la règle de droit dans une société démocratique est extrêmement importante, et que, selon cette norme, toutes les personnes, les institutions et les entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, doivent respecter les lois, et les lois doivent être promulguées publiquement, appliquées équitablement et interprétées de manière indépendante. Par ailleurs, selon le principe de la primauté du droit, les lois ne peuvent pas être modifiées arbitrairement ou par l'exécutif, et la transparence des procédures et des processus législatifs est nécessaire.

Les mesures législatives d'urgence visent, en partie, à pouvoir déroger à la règle de droit afin de répondre à une situation qui est manifestement urgente. Elles permettent, par exemple, de déroger aux mesures normalement prévues par la loi à l'égard de certains types d'événements et d'activités. Les situations d'urgence comprennent généralement les inondations, les incendies, les guerres et d'autres circonstances semblables. Or, le projet de loi C-39, tout comme le projet de loi C-5, d'ailleurs, a été présenté comme une réponse à des situations d'urgence, qu'il s'agisse de menaces provenant du Sud ou d'autres menaces économiques. Lorsqu'on élabore et on propose ces projets de loi, on fait valoir qu'il y a urgence d'agir, comme si on répondait à une véritable situation d'urgence.

Il faudrait peut-être se demander si ce sont véritablement des mesures législatives d'urgence, ou à tout le moins respecter les critères propres à ce genre de mesures. Par exemple, il faudrait définir clairement le genre de situation à laquelle les mesures législatives d'urgence sont censées répondre, démontrer clairement qu'il y a bel et bien une situation d'urgence qui justifie une dérogation aux règles de droit normales, s'assurer que les mesures d'urgence sont directement liées à la situation d'urgence et que leur portée n'est pas trop étendue, et prévoir des dispositions de temporisation et une courte période d'application avant le rétablissement de la règle de droit. Pourquoi...

Le président : Je suis désolé, mais je vais devoir passer au prochain témoin, car notre temps est limité.

Mme Kwasniak : Bien sûr.

The Chair: Ms. Johnston.

Anna Johnston, Staff Lawyer, West Coast Environmental Law: Thank you for the invitation to appear today. It is an honour to be here.

In the panel before this one, you heard the bill does not remove or undermine environmental standards. With the utmost respect to those witnesses, I disagree.

In my legal opinion, if Bill C-39 passes, it will result in an unprecedented dismantling of our environmental law safety net and is on questionable constitutional ground.

Under the Building Canada Act, the cabinet will be able to designate entire deregulation zones in which the president of the King's Privy Council will be required to issue eligible projects their approval, and projects will be deemed to have satisfied all legal requirements, even if they have not done so.

For example, following the regional assessment in the Ring of Fire, every mine, transmission line, road and other project in that 5,000 square kilometre expanse could be eligible for automatic approval, even if it will cause effects so significant they are banned by law.

The Species at Risk Act says that the competent minister can only permit activities that affect a listed species if she is of the opinion that doing so will not jeopardize its survival or recovery.

Bill C-39 will deem the minister to have formed that opinion even if a project could cause species extinction, and clause 103 requires the president to issue that permit in the form of the conditions document.

As with Bill C-5, those deeming an automatic approval clause effectively do an end-run around the court's ability to review the reasonableness of the government's decisions, which is what puts Bill C-39 on such shaky constitutional footing.

The cabinet may establish eligibility criteria for projects in these regional zones, but those criteria can be as simple as saying the proponents must have a project description.

As Dr. Gibson has noted, neither the Impact Assessment Act nor Bill C-39 prescribe regional assessment processes, considerations or outcomes.

Le président : Vous avez la parole, maître Johnston.

Me Anna Johnston, avocate-conseil à l'interne, West Coast Environmental Law : Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui. C'est pour moi un honneur d'être ici.

Le groupe de témoins précédent vous a indiqué que le projet de loi n'aurait pas pour effet de supprimer ou d'affaiblir des normes environnementales. Avec tout le respect que je leur dois, je ne suis pas d'accord.

Selon mon avis juridique, si le projet de loi C-39 est adopté, il entraînera un démantèlement sans précédent du filet de sécurité offert par nos lois environnementales, et la constitutionnalité du projet de loi est discutable.

En vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, le Cabinet pourra désigner des zones de déréglementation entières dans lesquelles le président du Conseil privé du Roi sera tenu d'accorder son approbation pour les projets admissibles et les projets seront réputés avoir satisfait à toutes les exigences prévues dans la loi, même quand ce n'est pas le cas.

Par exemple, à la suite de l'évaluation régionale dans le Cercle de feu, chaque projet, qu'il s'agisse d'une mine, d'une ligne de transmission, d'une route ou de tout autre projet qui touche ce territoire de 5 000 kilomètres carrés, pourrait être automatiquement approuvé, même si ses répercussions sont tellement importantes qu'elles sont interdites par la loi.

Selon la Loi sur les espèces en péril, le ministre compétent ne peut autoriser des activités qui touchent une espèce inscrite que s'il est d'avis que l'activité ne mettra pas en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce.

Or, avec le projet de loi C-39, le ministre sera réputé avoir donné un tel avis même dans le cas d'un projet pouvant entraîner l'extinction d'une espèce, et l'article 103 exige que le président délivre le permis nécessaire, assorti de conditions.

Comme dans le cas du projet de loi C-5, les mesures prévoyant une approbation automatique ont pour effet de contourner les procédures permettant aux tribunaux de se pencher sur le caractère raisonnable des décisions du gouvernement, ce qui place le projet de loi C-39 sur des assises constitutionnelles particulièrement fragiles.

Le Cabinet peut établir des critères d'admissibilité pour les projets dans ces zones régionales, mais ceux-ci peuvent être aussi simples que d'exiger que les promoteurs fournissent une description du projet.

Comme l'a souligné M. Gibson, ni la Loi sur l'évaluation d'impact ni le projet de loi C-39 ne prévoient de dispositions prescriptives à l'égard des processus, des critères ou des résultats relatifs aux évaluations régionales.

Bill C-39 is silent about whether or how regional assessments will ensure environmental protection. The broad discretions that it confers allows those regional approaches to be nothing more than rubber stamps.

The bill also confers staggering powers on unelected officials.

It will allow the Canada Energy Regulator to do an end-run around the cabinet by letting the commission exempt pipelines of any length — pipelines that normally require cabinet approval — from the need to seek that approval in the first place.

Clause 103 will allow the president to delegate his power to issue or amend conditions documents for projects in regions of national interest to public servants, including the Major Projects Office.

I want to acknowledge it is a tremendous concentration of power to take authorities that are usually exercised by multiple ministers and hand them to one single cabinet minister. To allow that minister to then delegate that array of the cabinet's responsibilities to the civil service raises grave concerns about accountability and transparency.

What is more, those officials can then subdelegate their duties to anyone in their department. The list goes on, but mindful of the clock, I'd like to stress that environmental laws are not red tape; they are a safety net. Bill C-39 shreds that safety net.

The bill is fundamentally flawed and irredeemable, and should be scrapped, but should the Senate not vote the bill down, we have identified amendments to help mitigate its most harmful effects.

To start, the bill should prescribe considerations and minimum standards for regional assessments so we can be better assured that they will deliver strong environmental outcomes; it should mandate that project eligibility criteria include minimum environmental requirements; it should be amended to remove or, at the very least, curtail ministers' ability to weaken or remove existing conditions of approval; and the same should happen for the ability to authorize construction before assessments are completed.

We recommend deleting the clause that would let the energy regulator exempt pipelines of any length from approval processes, and we would like to see the sunset clauses kept and

Le projet de loi C-39 ne dit ni si les évaluations régionales viseront à protéger l'environnement ni comment elles y contribueraient. Les vastes pouvoirs discrétionnaires qu'il confère permettent de faire en sorte que ces processus régionaux ne soient rien d'autre qu'un mécanisme d'approbation automatique.

Par ailleurs, le projet de loi confère des pouvoirs considérables à des non-élus.

Il permettra de contourner le processus d'approbation par le Cabinet en donnant à la Commission de la Régie de l'énergie du Canada le pouvoir d'exempter de ce processus les pipelines de toute longueur, qui doivent normalement être approuvés par le Cabinet.

L'article 103 permettra au président de déléguer à des fonctionnaires, y compris ceux du Bureau des grands projets, son pouvoir de délivrer ou de modifier des documents relatifs aux conditions pour des projets dans des régions d'intérêt national.

Je tiens à souligner qu'il y a une concentration considérable des pouvoirs lorsque des pouvoirs habituellement exercés par plusieurs ministres sont confiés à un seul ministre. Permettre ensuite à ce ministre de déléguer à la fonction publique cet éventail de responsabilités du Cabinet soulève de graves préoccupations en matière de reddition de comptes et de transparence.

De plus, ces fonctionnaires peuvent ensuite subdéléguer leurs fonctions à n'importe qui dans leur ministère. J'en aurais long à dire à ce sujet, mais compte tenu du temps dont nous disposons, je tiens à souligner que les lois environnementales ne sont pas des formalités administratives, mais un filet de sécurité. Or, le projet de loi C-39 détruirait ce filet de sécurité.

Le projet de loi est fondamentalement vicié et irrécupérable, et il devrait être abandonné, mais s'il n'est pas rejeté par le Sénat, nous avons proposé des amendements pour aider à en atténuer les effets les plus nuisibles.

Pour commencer, le projet de loi devrait prescrire des critères et des normes minimales pour les évaluations régionales afin qu'elles puissent mieux garantir de bons résultats en matière d'environnement. Le projet de loi devrait exiger que les critères d'admissibilité des projets comprennent des exigences environnementales minimales. Il faudrait modifier le projet de loi de manière à éliminer ou, à tout le moins, réduire le pouvoir des ministres d'affaiblir ou de supprimer les conditions d'approbation en place, et il faudrait en faire autant pour le pouvoir d'autoriser la construction avant que les évaluations ne soient terminées.

Nous recommandons de supprimer les dispositions qui permettraient à la Régie de l'énergie d'exempter les pipelines de toute longueur aux processus d'approbation, et nous aimerions

retain the current timing of public disclosure requirements for conditions documents.

I see that my time is up, chair. I will be happy to further elaborate in response to questions.

The Chair: Thank you, Ms. Johnston. We'll go to our first question from senators.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here.

All three of you, of course, provide quite an indictment on the changes this legislation proposes to enact. Is there anything positive in regard to this bill that you would support?

Ms. Johnston: As with Dr. Kwasniak, I would have to say I am only speaking to part 1. No, there is nothing in that bill that I think is salvageable.

I should caveat my comment about the Crown consultation hub. We are not an Indigenous organization and so can't speak to that, but the bill is so fundamentally flawed that the damage it would cause both to democracy, the environment and communities' well-being is too grave for this bill to pass.

Mr. Gibson: As I've argued, I think the basic objectives that underlie the bill are acceptable — necessary arguably — but the means by which they are to be adopted rely on assumptions that are not rationally defensible, given the evidence before us.

It's quite clear that the kind of turbulence we now face is complex, long-lasting and requires a long plan. Doing things that sacrifice current commitments — kicking climate change down the road, yet again, since you started kicking it down the road in 1992 — is not acceptable, and that's only one of the major considerations I've identified.

I think the difficulty is the fundamental approach that has been taken, not the objectives. I think, like many other people, the assessment processes that have grown up and expanded and entrenched and routinized themselves over the last 20 to 50 years, depending on where you are, are deeply problematic now and inefficient because they have tended to focus on routinized approaches instead of focusing on the big issues that we have a considerable record of doing very important improvements within Canada.

que soient maintenues les dispositions de temporisation ainsi que les échéances actuellement prévues pour la divulgation publique des documents relatifs aux conditions.

Je constate que mon temps est écoulé, monsieur le président. Je serai ravie de vous en dire davantage en répondant à vos questions.

Le président : Merci, maître Johnston. Nous allons passer à la première série de questions des sénateurs.

Le sénateur Yussuff : Je remercie les témoins d'être des nôtres.

De toute évidence, vous avez tous les trois vivement critiqué les modifications proposées dans ce projet de loi. Y a-t-il quelque chose de positif dans ce projet de loi que vous seriez prêts à appuyer?

Me Johnston : Comme Mme Kwasniak, je dois dire que je parle seulement de la partie 1. Non, à mon avis, il n'y a rien dans ce projet de loi qui puisse être récupéré.

Je devrais ajouter un bémol au sujet du centre de consultation de la Couronne. Comme nous ne représentons pas une organisation autochtone, nous ne pouvons pas nous prononcer là-dessus, mais le projet de loi est si fondamentalement vicié que les préjudices qu'il causerait en ce qui concerne la démocratie, l'environnement et le bien-être des collectivités sont trop graves pour qu'il puisse être adopté.

M. Gibson : Comme je l'ai dit, je pense que les objectifs fondamentaux qui sous-tendent le projet de loi sont acceptables — voire nécessaires —, mais les moyens prévus pour les atteindre reposent sur des hypothèses qui sont logiquement inadmissibles, compte tenu des données dont nous disposons.

Il est bien évident que les turbulences auxquelles nous devons actuellement faire face sont complexes et durables, et qu'elles nécessitent un plan à long terme. Cependant, il est inacceptable de prendre des mesures qui sacrifient les engagements actuels en retardant la lutte aux changements climatiques une fois de plus, car vous avez déjà commencé à le faire dès 1992. Ce n'est qu'un des problèmes majeurs que j'ai soulevés.

À mon avis, la difficulté a trait non pas aux objectifs, mais à l'approche fondamentale qui a été adoptée. Je pense, comme beaucoup d'autres personnes, que les processus d'évaluation qui ont été développés, élargis, implantés et normalisés au cours des 20 à 50 dernières années, selon l'endroit où l'on se trouve, sont aujourd'hui profondément problématiques et inefficaces parce qu'ils ont tendance à se concentrer sur des approches normalisées plutôt que sur les grands enjeux à l'égard desquels le Canada a su apporter des améliorations très importantes par le passé.

We can cite chapter and verse, should you wish, but they're concerning big alternatives that make a difference to what the end result is, looking ahead to the legacy of our activities as opposed to just the immediate effects, considering those cumulative effects that interact, and considering positive effects where we could have mutually reinforcing gains if we looked at social and ecological considerations as something that could be complementary to the economic ones.

In the real world, outside of academia and administrative worlds, all those things are one, as we are constantly reminded by Indigenous Elders, in meetings like the Ring of Fire.

If we don't consider those things together, we cause trade-offs that are avoidable. If we kick all those concerns down the road, we end up with bigger problems when the turbulence will be worse.

Senator Gignac: Thank you to our witnesses. My question is for Mr. Gibson.

Canada is a decentralized country. I'm a former Quebec minister of natural resources and economic development. I appreciate your opening remarks because it's an arbitrage between economic necessities but, as well, protect the environment as we try to find the right balance here.

I'm surprised to see this concept of regions of national interest. How could Ottawa decide, whether it is Quebec, B.C. or Manitoba, that this region is in the national interest and what that means exactly? Do the provinces need a veto right? Some companies will find that a nice fast track. Okay, go to regions of the national interest; I can build there and forget the provinces.

I don't know if you have any time to analyze that aspect of the definition, a region of national interest, so we have greater parameters to define that concept. How do we define national interest, by the way? It is like social acceptance — you know what I mean.

Mr. Gibson: I'm glad that I have limited time to answer that question because it's really difficult.

In principle or practise, we face this question in times of constitutional rulings by the Supreme Court and by lower courts who will get there. Those rulings have tended to fragment further the authorities of federal and provincial players.

Nous pourrions en parler plus en détail, si vous le souhaitez, mais il s'agit de proposer des solutions de rechange importantes qui ont une incidence sur le résultat final en tenant compte de l'effet à long terme de nos activités et non seulement des effets immédiats, des effets cumulatifs qui interagissent, et des effets positifs qui pourraient apporter des gains qui se renforcent mutuellement si on considérait les effets sociaux et écologiques comme étant complémentaires aux effets économiques.

Dans le monde réel, en dehors du monde universitaire et administratif, toutes ces choses forment un tout, comme nous le rappellent constamment les Aînés autochtones, lors de rencontres comme celles qui concernent le Cercle de feu.

Si nous ne tenons pas compte de tous ces éléments à la fois, nous allons faire des sacrifices qui sont évitables. Si nous retardons la lutte contre ces problèmes, nous allons nous retrouver avec des problèmes encore plus graves lorsque nous devrons faire face à des turbulences encore plus importantes.

Le sénateur Gignac : Je remercie les témoins. Ma question s'adresse à M. Gibson.

Le Canada est un pays décentralisé. J'ai été ministre des Ressources naturelles et ministre du Développement économique au gouvernement du Québec. Je vous remercie de votre déclaration préliminaire, car il s'agit de concilier les besoins économiques avec la protection de l'environnement en tentant de trouver le juste équilibre.

Je suis surpris de voir ce concept de régions d'intérêt national. Que ce soit au Québec, en Colombie-Britannique ou au Manitoba, comment le gouvernement fédéral pourrait-il décider de désigner un endroit comme une région d'intérêt national, et qu'est-ce que cela signifie exactement? Faudrait-il accorder un droit de veto aux provinces? Certaines entreprises trouveront que c'est une bonne façon d'accélérer le processus, car elles n'auront qu'à aller dans les régions d'intérêt national pour pouvoir construire sans se soucier des provinces.

Je ne sais pas si vous avez le temps d'analyser cet aspect, c'est-à-dire la définition de ce qui constitue une région d'intérêt national, afin que nous ayons plus de paramètres pour définir ce concept. Par ailleurs, comment définissons-nous l'intérêt national? C'est comme l'acceptabilité sociale, si vous voyez ce que je veux dire.

M. Gibson : Je suis bien content d'avoir aussi peu de temps pour répondre à cette question, car c'est vraiment difficile.

En principe ou en pratique, nous devons faire face à ce genre de question lorsque la Cour suprême et les tribunaux de première instance rendent des décisions sur des questions constitutionnelles. Ces décisions ont tendance à fragmenter davantage les pouvoirs des intervenants fédéraux et provinciaux.

The reference decision, the reference ruling from 2023, emphasized both the question of trespassing on provincial jurisdiction and the necessity in that context of collaboration to resolve these issues. The court's direction on that is sensible and clearly necessary.

We should be looking at these regional exercises as ones where we have federal, provincial, and Indigenous authorities — in some cases it would be territorial authorities — because that's where the distribution of power, influence and capacity lies. I don't think there's any short way around that. That is necessary. The collaboration is not a deferral from one to another. It uses powers and capacities in coordinated ways against deep traditional resistance, as we know.

Nonetheless, I don't think there's any other option. You set yourself up for constant conflict and litigation if you don't do that.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I too am a senator from Quebec, and I'm interested in the matter of provincial and federal environmental assessments.

Bill C-39 says that assessments can be conducted jointly and that the province's or federal government's assessment responsibility can be transferred to the other. I'd like you to talk about that. I want to know whether you think the measure will indeed shorten the process without affecting the substance of the assessment. In other words, will the project still be assessed properly, even if there's only one assessment, or do you think there are risks?

[*English*]

Ms. Kwasniak: I'll say the following: I have looked at the issue of overlap, duplication and all of that in the past. A lot of it is fear mongering.

There are all kinds of ways to address inefficiencies in legislation through harmonization and coordination. It is not possible to have an effective multijurisdictional assessment when one of the parties, who inevitably will be the federal government, would drop out and leave their considerations to the other. That's because there are areas of exclusive jurisdiction in our Constitution. The expertise to understand those areas is at the level of government that has those. Indeed, the other level of government cannot even pass legislation that is directly in that area.

There is a lot to lose for things by substitution. What is lost is not justified by any efficiency gains. Indeed, I'm not clear that there are efficiency gains because there may be a lack of

L'avis sur le renvoi de 2023 portait à la fois sur la question de l'empiétement sur les champs de compétence des provinces et sur la nécessité, dans ce contexte de collaboration, de résoudre ces problèmes. La cour offre à cet égard un avis raisonnable et bien nécessaire.

Nous devrions considérer que ces processus régionaux relèvent des autorités fédérales, provinciales et autochtones — dans certains cas, ils incluraient les autorités territoriales —, car c'est ainsi que sont répartis les pouvoirs, les influences et les capacités. Je ne pense pas qu'il y ait de solution simple à cet égard. C'est nécessaire. La collaboration ne consiste pas à s'en remettre à quelqu'un d'autre. Il s'agit d'utiliser des pouvoirs et des capacités de manière coordonnée tout en faisant face à une résistance qui, comme nous le savons, peut être durable et considérable.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il y ait d'autres options. Si on ne procède pas de cette façon, on s'expose constamment à des différends et à des recours aux tribunaux.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis aussi une sénatrice du Québec et je m'intéresse à la question des évaluations environnementales provinciales ou fédérales.

On dit, dans le projet de loi C-39, qu'on pourrait avoir des évaluations conjointes et qu'on pourrait transférer à la province ou au fédéral la partie de l'évaluation qui appartient à l'autre. Je veux vous entendre là-dessus et savoir si vous jugez que cela permet effectivement de réduire le temps sans toucher au fond, c'est-à-dire qu'on va continuer à évaluer correctement, même si l'on doit avoir une seule évaluation, ou si vous estimez qu'il y a des risques.

[*Traduction*]

Mme Kwasniak : Je dirai ceci. Je me suis déjà penchée sur la question des chevauchements et du dédoublement par le passé. Il y a souvent des propos alarmistes à cet égard.

Il y a toutes sortes de façons de remédier aux inefficacités des mesures législatives grâce à l'harmonisation et à la coordination. Il est impossible de mener un processus d'évaluation multigouvernemental efficace si l'une des parties, qui sera inévitablement le gouvernement fédéral, se retire et s'en remet à l'autre gouvernement. C'est parce qu'il y a des domaines de compétence exclusive dans notre Constitution. L'expertise nécessaire pour comprendre ces domaines se trouve au sein de l'ordre de gouvernement qui a compétence en la matière. D'ailleurs, l'autre ordre de gouvernement ne peut même pas promulguer de loi qui touche directement ce domaine.

On a beaucoup à perdre avec cette substitution. Les pertes ne sont pas justifiées par des gains d'efficacité. En effet, je ne suis pas certaine qu'il y ait des gains d'efficacité parce qu'il peut y

appropriate consultation, litigation resulting and other losses when you don't have a coordinated or harmonized assessment.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Do you have anything to add?

[*English*]

Mr. Gibson: Yes. I think the tendency toward substitution is attractive because it looks easy. We've had a range or set of cooperation agreements developed by the federal government and the provinces. The notion is entirely sound in my view. Its practice is insufficient.

The difficulty is that most of the agreements that I've seen have emphasized providing the possibility of deferral, effectively, to provincial processes that are not as comprehensive as the federal one.

Senator Miville-Dechêne: In defence, in Quebec it's considered quite comprehensive.

Mr. Gibson: Yes. The processes are evolving in various places and directions. The experience we've had most is with British Columbia, where the processes are relatively similar. That has been quite positive, mostly. I've had opportunities for complaining, but nonetheless.

There's certainly a history of more or less collaborative effort that has been effective. The key test is effective in the long run, not whether you can get it done quicker, whether you're going to have less conflict and litigation, and more mutual understanding among the parties, including proponents, critics, communities and First Nations, Métis and Inuit.

We tend to have a short-term perspective on what counts as efficiency. If we had a longer view about this, looking to the legacies of these projects, we'd have a different set of conclusions.

Senator Prosper: Thank you to our witnesses for being here and sharing your testimony. I have a question for Ms. Johnston.

You mentioned earlier in your testimony in response to a question from Senator Yussuff that this bill is fundamentally flawed. However, I want to further get your thoughts on this extensive bill.

avoir un manque de consultation en bonne et due forme, des recours aux tribunaux qui en découlent et d'autres pertes lorsqu'il n'y a pas d'évaluation coordonnée ou harmonisée.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Avez-vous quelque chose à ajouter?

[*Traduction*]

M. Gibson : Oui. Je pense que la tendance à la substitution est attrayante, car cette approche semble facile. Le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu toutes sortes d'ententes de coopération. L'idée me semble tout à fait valable. Son application est cependant insuffisante.

Le problème, c'est que la plupart des ententes que j'ai vues mettent l'accent sur la possibilité de s'en remettre, dans les faits, aux processus provinciaux, qui ne sont pas aussi complets que le processus fédéral.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je rétorquerais que, dans le cas du Québec, le processus est considéré comme étant assez complet.

M. Gibson : Oui. Les processus évoluent à différents endroits et de différentes façons. Notre expérience porte surtout sur la Colombie-Britannique, où les processus sont relativement semblables. C'est très positif, pour l'essentiel, bien que j'aie eu des occasions de me plaindre.

Il y a certainement eu par le passé des efforts plus ou moins concertés qui se sont avérés efficaces. Le critère essentiel est l'efficacité à long terme. Il s'agit de déterminer non pas si on peut agir plus rapidement, mais si on peut mieux prévenir les différends et les recours aux tribunaux tout en favorisant davantage la compréhension mutuelle entre les parties, y compris les promoteurs, les opposants, les collectivités ainsi que les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Nous avons tendance à avoir une vision à court terme de ce qui est considéré comme de l'efficacité. Si nous avions une vision à plus long terme, si nous tenions compte des effets à long terme de ces projets, nous parviendrions à des conclusions différentes.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins d'être des nôtres et de nous faire part de leur avis. J'ai une question pour Me Johnston.

Tout à l'heure, en réponse à une question du sénateur Yussuff, vous avez dit que ce projet de loi est fondamentalement vicié. Cependant, j'aimerais que vous précisiez davantage votre avis sur ce projet de loi volumineux.

Which proposed change do you think presents the greatest risk of serious or irreversible environmental harm? What evidence would you put forward to support that? What specific amendment would you put forward to address that? I know there are many flaws here — it's a tough question — if there was one of those.

I know you went through a number of those proposed amendments. For the record, I invite you to provide anything further in terms of what you think are some of the most important areas for review or changes.

Ms. Johnston: I'll try not to be cheeky and respect your, "I only get one." One area I didn't elaborate on in my opening remarks is around the amendments that will allow the president of the Privy Council to weaken or remove pre-existing conditions of approval that another cabinet minister imposed under other legislation.

The reason why that is of such concern is because of the Roberts Bank Terminal 2 port expansion in Vancouver. That project went through an environmental assessment under the Canadian Environmental Assessment Act 2012, and when it was approved, the previous environment minister imposed conditions on it relating to the protection of the Southern Resident killer whale, which is an endangered species. Those protections relate to the proponent has to come up with a plan to ship at night because the noise from these ships can interfere with the hunting of orcas.

After the bill was tabled, government sources leaked to the media that one of the rationales for these amendments was because those conditions at Roberts Bank Terminal 2 impede the project's ability to proceed. What this amendment in Bill C-39 does is allow the president of the Privy Council to go in and lift those conditions of approval, even though doing so could be the final nail in the coffin of the Southern Resident killer whale.

It is staggering to me that one project is worth more than an entire species. It is a breathtaking power to confer, to allow a cabinet minister to override the Species at Risk Act and to override the science-informed decision of one of his colleagues.

Senator Mohamed: Thank you for your comments today. I hear the concern and the red flags loud and clear. I'm very aware of that when I ask this question, but I want to understand. We just heard that there will be additional resources, and that there is a streamlining of efficiencies in a positive way.

Selon vous, lequel des changements proposés présente le plus grand risque de causer des dommages graves ou irréversibles à l'environnement? Sur quelles données vous appuieriez-vous pour justifier votre réponse? Quel amendement proposeriez-vous pour remédier à cette situation? Je sais que les lacunes sont nombreuses, et que c'est une question difficile, mais si vous n'aviez qu'un exemple à donner, quel serait-il?

Je sais que vous avez passé en revue un certain nombre de modifications proposées. Aux fins du compte rendu, je vous invite à en dire davantage sur les aspects qui mériteraient le plus d'être examinés ou modifiés, à votre avis.

Me Johnston : Je ne ferai pas de tour de passe-passe; je vais m'en tenir à un aspect, comme vous me l'avez demandé. Un point dont je n'ai pas traité dans ma déclaration liminaire porte sur les amendements qui permettront au président du Conseil privé d'affaiblir ou d'éliminer les conditions d'approbation préexistantes qui ont été imposées par un autre ministre du Cabinet en vertu d'autres lois.

Ces modifications suscitent de grandes inquiétudes en raison du projet d'agrandissement du terminal 2 à Roberts Bank, à Vancouver. Lorsque ce projet a été approuvé à la suite d'une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, l'ancien ministre de l'Environnement a imposé des conditions relatives à la protection des épaulards résidents du sud, désignés comme une espèce en péril. Ces mesures de protection exigeaient que le promoteur élabore un plan prévoyant que les déplacements en mer se fassent de nuit pour ne pas perturber les activités de chasse des épaulards.

Après le dépôt du projet de loi, des sources gouvernementales ont fait couler dans les médias que des amendements avaient été proposés notamment parce que les conditions imposées pour le terminal 2 à Roberts Bank entravaient la réalisation du projet. Cette modification prévue dans le projet de loi C-39 permet au président du Conseil privé de lever les conditions d'approbation, au risque de sonner le glas des épaulards résidents du sud.

Je trouve déconcertant de voir qu'un seul projet est considéré comme plus important que la survie d'une espèce entière. Le projet de loi confère à un ministre du Cabinet un pouvoir démesuré en lui permettant de passer outre la Loi sur les espèces en péril et la décision fondée sur la science d'un de ses collègues.

La sénatrice Mohamed : Merci de nous faire part de vos observations aujourd'hui. J'entends vos préoccupations et vos mises en garde. Je pose tout de même ma question, car je veux comprendre. Nous venons d'entendre que des ressources supplémentaires seraient allouées, et que des gains d'efficacité seraient réalisés grâce à la simplification du processus.

I want to understand if there is actual evidence that suggests that a one-year process leads to bad or poor decisions, because I think there is a real pressure around what we can do to make sure that economically we're sound, growing and that the decisions we take are futuristic and not just for now. We might have a difference of opinion on that, professor. But I really want to understand — where have we seen that a one-year timeline reduces the quality of the decisions that are taken? Have we seen that?

Mr. Gibson: I don't have a good answer to that, but I'll give Ms. Johnston a moment to think about it. What I've seen — and not just directly because of this bill — is that we have been narrowing assessment processes by eliminating the planning element.

Assessment has been traditionally, going back more than 50 years, a planning process where the requirements are meant to force proponents in the public and private sector to think about things they didn't normally think about. You had to have a law to drive it. Those things typically were: what is the actual need that's being addressed; what are the alternatives for meeting that purpose; and which of those alternatives is the most desirable in the public interest as opposed to whatever narrow interest a particular agency or corporation has? And that has been enormously beneficial.

The greatest savings and the greatest positive effect of assessment processes over the decades in many jurisdictions have been forcing people to think about broader alternatives. What we're doing with assessment — and not just in this legislation — is another opposite, as Ms. Johnston was saying. What we're doing in this legislation is almost entirely eliminating the planning element and almost entirely eliminating the consideration of alternatives in any serious way.

Consequently, all we're doing, essentially, is coordinating permitting more effectively than we have in the past — that is not a bad idea in itself — so that we get rid of or we try to prevent the most immediate, significant and adverse effects.

Senator Mohamed: Are you saying that one year cannot accommodate a planning period of time? You're saying it's just not possible within that one year that the planning part — because I understand that it's important to get all the different views, but can that not be done in the one year?

Mr. Gibson: It's not just the different views; it's also the key different alternatives.

Je voudrais savoir si des données probantes indiquent que l'échéancier d'un an conduit à des décisions malavisées ou infondées, car la pression est forte pour que nous prenions des mesures visant à renforcer la croissance et l'économie et que nous prenions des décisions en fonction des besoins à long terme, et non pas seulement des besoins immédiats. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur ce point, monsieur Gibson, mais je veux vraiment comprendre. Dénombre-t-on des situations où le délai d'un an a amoindri la qualité des décisions qui ont été prises? A-t-on déjà fait cette constatation?

M. Gibson : Je n'ai pas de réponse satisfaisante à donner à cette question, mais je vais laisser à Me Johnston un moment pour y penser. Une conséquence que j'ai constatée — qui n'est pas seulement attribuable directement au projet de loi — est une réduction des processus d'évaluation causée par l'élimination de la phase de planification.

Depuis plus de 50 ans, les évaluations incluent traditionnellement un processus de planification où les exigences ont pour fin d'obliger les promoteurs des secteurs public et privé à réfléchir à des choses auxquelles ils ne réfléchissent pas normalement. Il a fallu légiférer pour les y inciter. Normalement, les promoteurs étaient tenus de cerner le besoin qu'il fallait combler, de recenser les solutions de rechange permettant d'y arriver et de déterminer laquelle parmi ces solutions correspondait le mieux aux intérêts du public et non pas aux intérêts d'une organisation ou d'une société en particulier. Cette façon de faire s'est avérée extrêmement bénéfique.

Les économies et les effets favorables les plus notables des processus d'évaluation au fil des décennies dans plusieurs gouvernements ont été d'obliger les gens à penser à des solutions plus globales. Les modifications apportées à l'évaluation — pas seulement celles prévues dans le projet de loi — sont des mesures qui vont à l'opposé, comme le mentionnait Me Johnston. Le projet de loi élimine presque entièrement l'élément de planification et la prise en compte sérieuse de solutions de rechange.

Par conséquent, tout ce que fait le projet de loi, c'est de nous permettre de coordonner la délivrance de permis plus efficacement qu'auparavant — ce qui n'est pas une mauvaise idée en soi — afin d'éliminer ou d'essayer de prévenir les effets les plus importants, les plus néfastes et les plus immédiats.

La sénatrice Mohamed : Affirmez-vous que la période d'un an est incompatible avec la planification? Vous dites que c'est impossible de faire entrer l'étape de la planification en un an étant donné l'importance, si j'ai bien compris, de recueillir les différents points de vue, ce qui ne peut être réalisé en un an. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Gibson : Outre les différents points de vue, il faut aussi recenser les principales solutions de rechange.

Senator Mohamed: All the steps that you need to do.

Mr. Gibson: In theory, you could, but in practice I'm seeing zero of that. I'm seeing the exact opposite. It's all being eliminated, and it's not within the timed period anymore. It's mostly dumped on proponents. The proponents are the ones the law originally targeted — well, these people have a particular set of objectives. They're going to think within that box. They're going to choose maybe some adjustments of how the tailings ponds are done that maybe would be more useful to them or to the environment. That's a very narrow set of things.

If we had time, I would tell you the story of the Voisey's Bay nickel mine, where the main alternative was to reduce the pace and scale of extraction so the mine would last longer than the seven years initially predicted. So there would be some potential benefits for local people and some benefits for capacity building. That's what we get if we do that. If we don't do that, we miss a huge opportunity to benefit.

Senator Mohamed: Thank you, professor.

Senator Wilson: My question is for Ms. Johnston first. It's primarily to do with your comments about any length of the pipeline being able to delegate it to officials. So my understanding, and my reading of the legislation, is that it occurs when it's under an area of national interest region, an area designated under schedule C. Is that correct?

Ms. Johnston: No. I don't have the clause in front of me, but it's an amendment to section 214 of the Canadian Energy Regulator Act. So currently, section 214 allows the commission to exempt pipelines up to 40 kilometres long from the need to apply and obtain a certificate. What Bill C-39 does is expand on that power so the commission could exempt a pipeline of any length from the requirement to obtain a certificate, regardless of where it is.

Senator Wilson: Okay, thank you. I'll take a closer look. That was my question.

Senator Patterson: Dr. Gibson, I thought you had a very compelling statement. We heard what you had to say in terms of this does not appear to be balancing the needs of our long-term future along with the potential crisis or the crisis we're facing right now. You talked about a resilient strategy. As you know, there are other G7 nations that have a resilient strategy. The U.K. is about to publish theirs.

From your perspective, what would you see within the strategy? Would you see it as a framework or a strategy? And how could that impact what we're doing right now?

La sénatrice Mohamed : Vous considérez donc comme impossible de franchir toutes les étapes nécessaires.

M. Gibson : En théorie, c'est possible, mais en pratique, rien de cela ne se produit. Nous voyons exactement l'opposé. Ces étapes ont toutes été éliminées; elles ne font plus partie de l'échéancier. Cela revient désormais aux promoteurs. Ce sont eux qui étaient visés par la loi initialement — ces gens ont un ensemble d'objectifs bien précis. Ils vont raisonner selon leurs propres paramètres. Ils vont par exemple apporter des ajustements sur la façon de mettre en place des bassins de résidus qui sera la plus utile pour eux, et peut-être aussi pour l'environnement. Ces paramètres sont très étroits.

Si nous avions le temps, je vous raconterais l'histoire de la mine de nickel de Voisey's Bay, où la principale solution de rechange était de réduire le rythme et l'ampleur de l'extraction afin que la mine dure plus longtemps que les sept ans prévus initialement. Cette solution génère des avantages pour la population locale et pour le développement de capacités. Ce sont les résultats obtenus en empruntant cette voie. En occultant ces étapes, nous nous privons d'immenses retombées positives.

La sénatrice Mohamed : Merci, monsieur Gibson.

Le sénateur Wilson : Ma question s'adresse d'abord à Me Johnston. Elle porte principalement sur vos propos au sujet de la question de la longueur de l'oléoduc qui pourrait être déléguée aux fonctionnaires. Selon ce que j'ai compris, et selon mon interprétation de la loi, cet élément pourrait être délégué lorsque le pipeline se trouve dans une région d'intérêt national au titre de l'annexe C. Est-ce exact?

Me Johnston : Non. Je n'ai pas la disposition sous les yeux, mais c'est une modification de l'article 214 de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie. À l'heure actuelle, l'article 214 permet à la commission de soustraire jusqu'à 40 kilomètres de pipeline de la nécessité de présenter une demande et d'obtenir un certificat. Le projet de loi C-39 élargirait ce pouvoir en permettant à la commission de soustraire à cette obligation tout pipeline, peu importe sa longueur et son emplacement.

Le sénateur Wilson : Très bien. Merci de votre réponse. Je vais réexaminer les dispositions en question. Je n'ai pas d'autres questions.

La sénatrice Patterson : Monsieur Gibson, votre déclaration liminaire était très convaincante. Selon ce que vous avez dit, vous ne croyez pas que le projet de loi concilie les besoins du Canada à long terme avec la crise potentielle ou la crise que nous vivons en ce moment. Vous avez parlé d'une stratégie résiliente. D'autres pays du G7 en ont une, et le Royaume-Uni s'apprête à publier la sienne.

De votre point de vue, que devrait prévoir une telle stratégie? Verriez-vous plutôt un cadre? Quelle incidence pourrait-elle avoir sur ce que nous faisons en ce moment?

Mr. Gibson: The key thing is, if we're looking further ahead — as opposed to just an immediate emergency — and are thinking that the emergencies will get worse or could, then we have a much more precautionary approach to how we approach things like major projects.

We would want to ensure that they are flexible and may not be vulnerable to further upsets of various kinds and that they actually do improve our autonomy. They improve our resource base for our capacities to do stuff, but don't add to public debt, for example, in the short term.

If we have that kind of immediate emergency action that sacrifices good stuff and it acts to public debt in the short term, then we're not thinking in the long term about what capacity we will need to have in 15 or 25 years when climate change is certainly worse, and most of the other things I have talked about will be worse unless we get really brilliant internationally. It's a precautionary thing.

Secondly, it is much more efficient for overall lasting well-being to have benefits socially, ecologically and economically at the same time. We have long talked about balancing these things, and we're about 50 years past when that was adequate. Mitigation was only adequate maybe 50 years ago.

What we need to do is build economies, societies and ecologies that are mutually self-supporting and enhancing, so we're not trading them off all the time. This is all fairly abstract. You can think of very practical circumstances where we try to get all these benefits at the same time, and you can easily see how, if you do that, it's way more efficient. You have one project delivering multiple benefits that support each other, as opposed to trading off where you have vicious circles of decline.

Senator Patterson: For our other two witnesses, is there anything you would like to add, particularly from the environmental protection perspective, in a resilient strategy? How should it read?

Ms. Johnston: One of the things that I'm really concerned about in this bill is I think it cuts out public participation almost entirely, and this goes back to Senator Mohamed's question. By condensing these timelines and having automatic approval functions, you're not engaging the public in the important dialogues about which values really matter to them. Where do you hunt? Where do you fish? Where do you recreate? We need to be building and planning for the environment that works for

M. Gibson : Le plus important, c'est qu'en regardant les choses à plus long terme — au lieu de nous limiter à une urgence immédiate — et en tenant compte que les situations d'urgence s'aggraveront ou pourraient s'aggraver, nous sommes portés à faire preuve de plus de prudence dans le lancement de projets d'envergure.

Nous nous assurons qu'ils sont souples, qu'ils ne seront pas vulnérables à divers autres types de soubresauts et qu'ils amélioreront réellement l'autonomie du pays. Ces projets doivent accroître la base de ressources qu'il nous faut pour développer le bon niveau de capacités sans par exemple alourdir la dette publique à court terme.

En mettant en place des mesures d'urgence immédiates qui ne produisent pas de retombées positives et qui influent sur la dette publique à court terme, nous ne tenons pas compte des capacités dont nous aurons besoin dans 15 ou 25 ans, lorsque les changements climatiques seront assurément plus graves et que la plupart des autres problèmes dont j'ai parlé se seront envenimés — sauf si quelque chose de véritablement extraordinaire se produit à l'échelle internationale. Il faut suivre le principe de précaution.

Ensuite, il est beaucoup plus efficace pour le bien-être général et durable d'obtenir simultanément des avantages sur les plans social, écologique et économique. Nous parlons depuis longtemps de l'équilibre à atteindre entre ces différents aspects, mais nos approches sont désuètes sur ce plan depuis environ 50 ans. Il faut peut-être remonter à une cinquantaine d'années pour voir des mesures d'atténuation adéquates.

Ce qu'il faut faire, c'est bâtir des économies, des sociétés et des écosystèmes qui se soutiennent et se renforcent les uns les autres et qui ne devront pas être sacrifiés constamment les uns aux dépens des autres. Tout cela est assez abstrait. Dans des circonstances très concrètes où des efforts sont faits pour obtenir tous ces avantages simultanément, il est facile de constater que les efforts en question sont beaucoup plus payants. Les avantages multiples associés au projet se renforcent mutuellement au lieu de nécessiter des compromis et d'engendrer une spirale de déclins.

La sénatrice Patterson : Les deux autres témoins souhaitent-ils ajouter autre chose concernant notamment la protection de l'environnement dans le cadre d'une stratégie de résilience? Comment cette stratégie serait-elle formulée?

Me Johnston : Une des choses qui me préoccupent vraiment dans le projet de loi est le fait qu'il exclut, selon moi, presque entièrement la participation du public, ce qui nous ramène à la question de la sénatrice Mohamed. En raccourcissant ces délais et en mettant en place des mécanismes d'approbation automatique, on écarte la population des discussions importantes sur les valeurs qui comptent vraiment pour elle, notamment les lieux où se pratiquent la chasse, la pêche ou les loisirs. Ce qui se

communities and for the public. It can't just be on the hands of proponents and government officials.

Senator Patterson: Thank you.

Ms. Kwasniak: I just want to mention that changing from sequential to concurrent makes this a strategy that is just really unworkable and illogical. Any reasonable environmental assessment and project approval framework would have to do it sequentially, or else you just make a mockery of the assessment level.

Senator Clement: Hello, and thank you for your testimony. I have questions for each of you, and it's going to be around the rule of law and the courts.

Doing end runs around courts makes me very nervous because, in this country, we have been able to have groups use courts to make sure that the government is accountable.

Ms. Johnston, if you could say more about public disclosure and end runs around Federal Court appeals, I would appreciate that. If you could also comment because I know you were listening to the testimony before. We heard that people were excited about process redesign and that they were not intimidated by Bill C-39 because there were internal reallocations and maybe the use of AI. If you could comment on that, I would appreciate it.

Professor Kwasniak, it was so clear when you were speaking about Bill C-5 together with Bill C-39. I understand your point there. If you could also comment on doing end runs around courts and what Bill C-39 is doing, I would appreciate that.

Professor Gibson, we're sort of feeling like the use of red tape is bad. Are we saying that those agencies were doing a bad job before? You suggested that we should be looking at the lack of collaboration that currently takes place rather than cutting red tape.

Ms. Johnston: Your first question is a key area of concern for us under the Building Canada Act. When Bill C-5 was going through Parliament, it was amended to have these public disclosure requirements of information related to the conditions document that's placed on projects of national interest. That information includes things like what advice the minister received from various officials, whether the government followed that advice and justification for departure from that advice. All of that information has to be posted on the public registry 30 days before the conditions document is issued, and

construit et se planifie en fonction de l'environnement doit répondre aux besoins des collectivités et de la population. Il ne faut pas laisser ces choses exclusivement dans les mains des promoteurs et des fonctionnaires.

La sénatrice Patterson : Merci.

Mme Kwasniak : Je veux seulement mentionner que de troquer un processus séquentiel pour un processus où tout se ferait simultanément rendrait la stratégie inapplicable et illogique. Toute évaluation environnementale raisonnable et tout cadre d'approbation des projets qui ne fonctionnent pas de façon séquentielle aboutissent à une pâle imitation du processus d'évaluation.

La sénatrice Clement : Bonjour. Merci de nous livrer vos témoignages. J'ai des questions pour chacun d'entre vous, qui vont porter sur la primauté du droit et sur les tribunaux.

Je trouve très inquiétante la possibilité de contourner les tribunaux, parce qu'au Canada, des groupes se sont tournés vers les tribunaux auparavant pour obliger le gouvernement à rendre des comptes.

Maître Johnston, j'aimerais beaucoup que vous nous en disiez plus sur la divulgation publique et le contournement des appels devant la Cour d'appel fédérale. Je vous demanderais aussi de nous faire part de votre avis, car je sais que vous avez écouté les témoignages précédents. Certains sont très enthousiastes par rapport à la restructuration du processus. Ils ne sont pas intimidés par le projet de loi C-39 parce que le texte prévoit une réallocation des ressources à l'interne et peut-être l'utilisation de l'IA. Je vous serais reconnaissante de formuler quelques commentaires.

Madame Kwasniak, vos propos sur le projet de loi C-5 et sur le projet de loi C-39 étaient limpides. Je comprends le point que vous avez soulevé. Ce serait bien si vous pouviez aussi donner votre avis sur le contournement des tribunaux et les dispositions du projet de loi C-39 qui permettraient de le faire.

Monsieur Gibson, les lourdeurs administratives n'ont pas bonne presse. Sommes-nous en train de dire que ces organismes ne faisaient pas du bon travail auparavant? Vous êtes d'avis qu'il faut résoudre le manque de collaboration au lieu de chercher à alléger les processus administratifs.

Me Johnston : La première question porte sur un sujet qui nous préoccupe particulièrement dans la Loi visant à bâtir un Canada fort. Une des modifications apportées lors de l'étude du projet de loi C-5 a été l'ajout de l'obligation de divulgation publique des informations liées au document de conditions applicable aux projets d'intérêt national. Ces informations comprennent des choses comme les avis transmis au ministre par différents responsables, la décision du gouvernement de suivre ou non ces avis et les raisons pour lesquelles des avis ont été rejetés, le cas échéant. Ces informations devaient être publiées

Bill C-39 flips that disclosure to 30 days after. We're quite concerned about that because, under the Federal Courts Act, applications for judicial review have to be made within 30 days of the decision. It could be 30 days of notice of the decision. It's a little bit grey, but our big concern is that if you're timing the public disclosure with the deadline for applying for judicial review, the public doesn't know, and Indigenous Peoples don't know what grounds they might have for seeking that review. That's a critical concern.

To the second part of your question, when Bill C-5 was tabled, the Prime Minister was on the public record saying this is transformative legislation because it flips the decision from whether a project goes ahead to how it goes ahead. These regions of national interest take that approach and put it on steroids by saying once a regional review of any length and duration has been done, projects would get their automatic approval with no public participation. I'd say that's much more than a process change.

Senator Clement: Thank you. Professor Kwasniak?

Ms. Kwasniak: I don't know if I have much to add to that. I have to admit, I have not examined the whole 250 pages of the bill enough to see if there are specific clauses that would remove the authority of the courts more than were there before. I would be happy to do that and provide an answer.

Other than that, the decrease of environmental impact processes will, therefore, take away any court opportunities to challenge how those processes were carried out, like the planning stage. Other than that, I'm afraid I don't have anything to add.

Senator Quinn: Thank you, folks, for being here today.

I just want to follow up a little bit on the discussion that we had with both panels and in other places about the one-year timeframe. I'm questioning the whole process that leads to an informed decision by a minister that is fed by public servants who are trained in science and different fields and who review all types of things, including a proponent's submissions about their project.

Are we going down a path that is going to make decision making compromised? What are we doing with our public service, where we have trained individuals who are very much involved in those types of careers? How do we deal with that interdepartmental tension that's always there to say, "You're

dans le registre public 30 jours avant la publication du document de conditions. Or, le projet de loi C-39 conserve le délai de 30 jours, mais le déplace après la publication du document. Nous sommes très inquiets parce qu'au titre de la Loi sur les cours fédérales, les demandes d'examen judiciaire doivent être présentées dans les 30 jours suivant la décision. Ce pourrait être aussi 30 jours à compter de l'avis de la décision. C'est un peu flou, mais notre principale préoccupation, c'est que la coïncidence entre la divulgation publique et la date butoir des demandes d'examen judiciaire fait en sorte que le public et les peuples autochtones ne sauront pas quels motifs invoquer pour demander un examen. C'est un problème majeur.

À propos de la deuxième partie de la question, lorsque le projet de loi C-5 a été déposé, le premier ministre a qualifié publiquement cette mesure de transformatrice parce qu'elle faisait en sorte que la décision ne porte plus sur le lancement ou non d'un projet, mais sur les modalités de sa réalisation. La notion de région d'intérêt national pousse cette approche à l'extrême en disant qu'une fois l'examen régional, peu importe sa durée, a été fait, les projets peuvent obtenir une approbation automatique sans la participation du public. Je dirais que c'est beaucoup plus qu'un simple changement de processus.

La sénatrice Clement : Merci. J'aimerais connaître le point de vue de Mme Kwasniak.

Mme Kwasniak : Je ne pense pas pouvoir ajouter grand-chose à ce qui a déjà été dit. Je dois admettre que je n'ai pas examiné en profondeur les 250 pages du projet de loi pour repérer des dispositions qui feraient diminuer le pouvoir des tribunaux. Je serais heureuse par contre de me pencher sur ce point et de vous fournir une réponse.

Par ailleurs, la réduction des processus d'évaluation d'impact sur l'environnement éliminera la possibilité de contester devant les tribunaux la manière dont ces processus ont été menés, notamment la phase de planification. Malheureusement, je n'ai rien d'autre à ajouter.

Le sénateur Quinn : Merci aux témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Je voudrais revenir brièvement à la discussion sur l'échéancier d'un an que nous avons eue avec les deux groupes de témoins et avec d'autres interlocuteurs. Je doute que ce processus permette à un ministre de prendre une décision éclairée qui s'appuie sur les travaux de fonctionnaires qui sont dotés d'une formation en sciences et dans d'autres domaines pertinents et qui sont chargés d'examiner toutes sortes de choses, notamment les soumissions de promoteurs concernant des projets précis.

Nous engageons-nous dans une voie qui nuira au processus décisionnel? Que deviendront les fonctionnaires qualifiés et dûment formés qui travaillent dans ce domaine? Comment gérer cette tension provenant des différents ministères qui mettent sérieusement en doute la faisabilité de l'échéancier d'un an? À

going to do this in a year"? At a briefing, one of my colleagues, who was a very experienced public servant at a provincial level, said, "Good luck with that."

I'd just like to hear some comments on that; in particular, the effect that it's going to have on our public service and their confidence in doing the jobs they were hired to do.

Ms. Kwasniak: I agree with you. I think it should be the government that must justify that one-year limit and put forward the evidence that this is reasonable and will work and that the public service can respond to it and do all the studies and everything else they need to do in order to be part of that timeline.

Indeed, I know you're asking us, and maybe some of my colleagues on this panel can address your question, but I think it's really the government's role to answer that question and to say why they put that one year forward. Maybe it's to limit inefficiencies, but there are consequences from it that might be quite inefficient.

Ms. Johnston: I share your concerns, particularly with the one-year timeline. One of the long-standing issues with impact assessments is that we put a lot of onus on proponents at the project level to do the studies and the cumulative effect assessments that really can only be done accurately and comprehensively at the regional level. Proponents are not the ones who should be responsible for doing that.

The problem with the bill, as Dr. Gibson noted, is that regional assessments in the last five years have been carried out with a huge spectrum of success, from fairly comprehensive to not so much. Right now, there is one being undertaken regarding offshore drilling in Nova Scotia that is being done in six months. That's not enough time to gain credible information and do the baseline studies to inform project-level decision making, which is why we're recommending that the Senate consider amending the bill to require that if regional assessments are going to enable these regions of national interest, they, at the very least, consider certain information, have meaningful engagement and have legislated outcomes, rather than just be used as check box exercises. That would be the responsibility of the civil service to conduct much of that regional assessment work.

Senator Duncan: Thank you very much for your presentations.

The North — and I'm speaking of the three northern territories specifically — has had success with projects that have proceeded without any local consultation in the past. Canada is a very young country, and I think we've learned significantly from that

une séance d'information, un de mes collègues, qui a travaillé de longues années dans la fonction publique provinciale, n'était pas du tout convaincu.

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet, plus particulièrement sur les effets que cela aura sur la fonction publique et sur la capacité des fonctionnaires d'accomplir le travail pour lequel ils ont été embauchés.

Mme Kwasniak : Je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il devrait revenir au gouvernement de justifier ce délai d'un an et de démontrer que c'est raisonnable, que cela fonctionnera, et que la fonction publique pourra respecter ce délai tout en menant l'ensemble des études requises et en respectant toute autre exigence.

Certes, c'est à nous que vous posez la question, et certains de mes collègues ici présents pourraient peut-être y répondre, mais essentiellement, je pense que c'est le gouvernement qui devrait y répondre et expliquer pourquoi il prévoit ce délai d'un an. Il s'agit peut-être de limiter l'inefficacité, mais ce choix n'est pas sans conséquence; cela pourrait s'avérer plutôt inefficace.

Me Johnston : Je partage vos préoccupations, notamment par rapport au délai d'un an. L'un des problèmes de longue date des évaluations d'impact, c'est que nous imposons aux promoteurs, au niveau du projet, la lourde responsabilité de mener les études et les évaluations des effets cumulatifs qui, en réalité, pour être précises et exhaustives, peuvent uniquement être réalisées au niveau régional. Cette responsabilité ne devrait pas incomber aux promoteurs.

Le problème avec ce projet de loi, comme M. Gibson l'a souligné, c'est qu'au cours des cinq dernières années, les évaluations régionales ont été inégales; certaines étaient exhaustives, d'autres moins. Actuellement, en Nouvelle-Écosse, une évaluation en cours sur un projet de forage en mer doit être achevée en six mois. Il s'agit d'un délai bien insuffisant pour collecter des renseignements crédibles et mener les études de bases nécessaires à la prise de décision au niveau des projets. Voilà pourquoi, si les évaluations régionales visent la désignation des régions d'intérêt national, nous recommandons au Sénat de modifier le projet de loi afin d'exiger, à tout le moins, que les évaluations prennent en compte certaines informations, s'accompagnent de consultations significatives et atteignent des objectifs établis dans la loi, au lieu d'être simplement un exercice de cases à cocher. La fonction publique serait chargée de la majeure partie des travaux d'évaluation régionale.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie beaucoup de vos exposés.

Le Nord — je parle en particulier des trois territoires du Nord — a connu du succès avec certains projets qui, par le passé, ont été menés sans aucune consultation locale. Le Canada est un pays très jeune, et je pense que nous avons tiré de précieux

and now have three young, but effective, development assessment agencies in operation that collaborate with the North. My understanding is that they're protected under Bill C-39, that they aren't touched and that the development assessment processes in the North, which are based on modern treaty negotiations, will not be impacted. In my read of Bill C-39, I could find no references either, and I understand that a minister who has territorial discussions has indicated that. Yet you have suggested we not move forward with Bill C-39. You've also talked about improvements to assessment capacity, and we heard from the earlier panels about the level of collaboration.

My question is: Do you not believe that perhaps we've learned from experience, and have you looked at the territorial assessment operations and considered them in the context of how we're moving forward as a country? Instituting timelines, for example, is a significant issue for the current operation of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board, or YESAB. They've asked for improvements to that because timelines have dragged on for too long. Are there not things we can learn from these three northern assessment agencies?

Mr. Gibson: Yes. As you suggest, it's an ongoing learning process and one driven by modern land claim agreements. Therefore, it tends to be more integrated and more comprehensive with limitations, but territorial processes mostly have a regional foundation. The Yukon, for example, has regional planning, which is not as broad as you might want for all the cumulative effects you might want to consider for development futures, but nonetheless, you have the broader considerations, at least, available to be addressed at the regional scale. Where you have that, it's much easier to know what the rules are if you're a proponent or a government agency with infrastructure.

We do this all the time in urban centres. We have multiple levels and planning that tell you what you need to do. You can get a variance at a more specific level. We seem to be allergic to that at the assessment level, with great resistance to doing reasonably comprehensive regional assessments. They're not easy, but they have been done successfully in the territories. They've been difficult in the territories. However, where they're in place, they are very useful in guiding what you can do as a proponent in reducing the front end of assessment requirements legitimately because they've been addressed adequately. If we look at cumulative effects and alternative development futures at a regional scale, that makes it much easier to know what projects are desirable.

enseignements de cela. Nous avons maintenant trois agences d'évaluation des projets de développement qui sont récentes, mais efficaces, et qui collaborent avec le Nord. Je crois comprendre qu'en vertu du projet de loi C-39, ces agences sont protégées. Elles ne seront pas touchées, et les processus d'évaluation des activités de développement dans le Nord, qui découlent de négociations de traités modernes, ne le seront pas non plus. Je n'ai trouvé dans le projet de loi C-39 aucune référence à ce sujet non plus, comme l'a d'ailleurs souligné, je crois, un ministre qui a eu des discussions avec les représentants des territoires. Or, vous avez laissé entendre que nous ne devrions pas adopter le projet de loi C-39. Vous avez également parlé de l'amélioration des capacités d'évaluation, et des témoins précédents ont parlé du niveau de collaboration.

Ma question est la suivante : ne pensez-vous pas que nous avons tiré des leçons de notre expérience? Avez-vous examiné les processus d'évaluation dans les territoires en tenant compte de la façon dont le pays évolue? À titre d'exemple, l'instauration de délais représente un problème important pour le fonctionnement actuel de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, ou OEESY. L'organisme a demandé des améliorations à cet égard, car les délais s'allongent depuis trop longtemps. N'avons-nous pas des enseignements à tirer des trois organismes d'évaluation du Nord?

M. Gibson : Oui. Comme vous le suggérez, il s'agit d'un processus d'apprentissage continu qui s'articule autour des accords modernes sur les revendications territoriales. Par conséquent, cela tend à être plus intégré et plus exhaustif, mais assorti de certaines limites, mais les processus territoriaux reposent principalement sur une assise régionale. Par exemple, le Yukon a un processus de planification régionale qui n'est pas aussi vaste qu'on pourrait le souhaiter étant donné la multitude des effets cumulatifs à prendre en compte dans les perspectives de développement, mais il est au moins possible d'examiner des considérations plus générales à l'échelle régionale. Dans un tel cas, il devient beaucoup plus facile pour un promoteur ou un organisme public chargé des infrastructures de connaître les règles applicables.

C'est ce que nous faisons toujours dans les centres urbains. Nous avons divers niveaux et services de planification qui indiquent la marche à suivre. On peut obtenir une dérogation à un niveau plus précis. Cependant, nous semblons être allergiques à cela au stade de l'évaluation; il y a une forte réticence à réaliser des évaluations régionales raisonnablement exhaustives. Ce n'est pas facile, mais cela a été fait avec succès dans les territoires, malgré certaines difficultés. Toutefois, là où c'est en place, cela s'avère un outil utile pour orienter le promoteur quant aux mesures qu'il peut prendre pour réduire les exigences initiales en matière d'évaluation de façon légitime, car ces exigences ont été adéquatement respectées. Quand on examine les effets cumulatifs et les autres perspectives de développement à l'échelle régionale, déterminer quels projets sont souhaitables devient beaucoup plus facile.

Senator Duncan: Do you not think, having protected those environmental agencies in Bill C-39, we've learned from them?

Mr. Gibson: We've learned not to touch them. I don't know what kind of learning was involved in that. I wasn't in the room. But yes, there is a good deal to be learned from them, and some of that learning is happening.

Senator Cuzner: Ms. Johnston, you made a comment off the top about this not being perceived as red tape. It's more about checks and balances to make sure we develop in a sustainable manner — and I agree with you wholeheartedly. And Dr. Gibson's point that there are inefficiencies and problematic aspects to the current structure that we have. However, I didn't really get a response from either of you on Senator Mohamed's question about whether there has been a study in recent history that looked at a year that was catastrophic or that wasn't well done. I don't think we got a response to that question.

To your recollection —

Ms. Johnston: Not that I'm aware of because this kind of timeline is unprecedented, to my knowledge, in Canada federally. I'd also point out —

Senator Cuzner: You haven't seen a study done before about a year —

Mr. Gibson: There have been various critiques of practices in some provinces where decisions have been made quickly, and those critiques have mostly centred on what's not considered because it turns out that, as the federal government's process is now being practised and promised increasingly, it centres on coordinated permitting. If that's an inefficient thing, which it probably is and certainly there is documentation of that, then coordinating the permitting is a great idea.

Senator Cuzner: Okay.

Mr. Gibson: But that means you have to have very detailed project design and engineering done when you enter the process if you want to get it done in a brief period of time. That means your assessment is of an already detailed, already fairly intense expenditure-level project at the starting point. What we have, then, is a one-year permitting process, not an assessment process.

If there are broader things, like cumulative effects, and broader alternatives and so forth, that's out of the picture far more than it used to be, and it has always been a struggle. Either we have to build up regional assessments, or the equivalents, to deal with those types of issues, which is an excellent idea but hard to deal with, expensive to do everywhere and difficult to

La sénatrice Duncan : Ne pensez-vous pas, en protégeant ces organismes de protection de l'environnement dans le projet de loi C-39, que des leçons ont été retenues

M. Gibson : Nous avons appris à ne pas y toucher. J'ignore quelle leçon a été retenue. Je n'étais pas présent. Cela dit, oui, ils peuvent nous enseigner beaucoup de choses, et c'est en cours, en partie.

Le sénateur Cuzner : Madame Johnston, vous avez dit d'entrée de jeu que cela ne devait pas être perçu comme des tracasseries administratives, mais davantage comme des mécanismes de contrôle pour assurer le développement durable. Je suis tout à fait d'accord avec vous. En outre, M. Gibson a souligné que la structure actuelle comporte des inefficacités et certains aspects qui posent problème. Cependant, il me semble que vous n'avez pas répondu, tous les deux, à la question de la sénatrice Mohamed, qui était de savoir s'il existe une étude récente sur une année où cela s'est avéré catastrophique ou n'a pas été fait correctement. Il me semble que nous n'avons pas obtenu une réponse à cette question.

Selon votre souvenir...

Me Johnston : Pas à ma connaissance, car à ma connaissance, ce genre de délai est sans précédent à l'échelon fédéral au Canada. J'ajouterais que...

Le sénateur Cuzner : Vous n'avez pas vu une étude qui remonterait à environ un an...

M. Gibson : Les pratiques dans certaines provinces, où les décisions ont été prises rapidement, ont fait l'objet de diverses critiques qui portaient principalement sur les aspects qui n'étaient pas pris en compte. Il se trouve que le processus du gouvernement fédéral, qui est mis en œuvre et promis de plus en plus fréquemment, est axé sur la coordination des processus de délivrance de permis. Si cela s'avère inefficace, ce qui est probablement le cas — c'est d'ailleurs documenté —, alors c'est une excellente idée.

Le sénateur Cuzner : Je vois.

M. Gibson : Toutefois, cela signifie qu'il faut que la conception et l'ingénierie du projet soient très détaillées dès le début si l'on veut procéder très rapidement. Cela signifie que l'évaluation porte dès le départ sur un projet déjà détaillé avec un niveau d'investissement déjà assez élevé. À ce moment-là, il s'agit d'un processus d'un an pour la délivrance de permis, et non d'un processus d'évaluation.

Quant aux questions plus vastes, comme les effets cumulatifs, les solutions de rechange plus générales, etc., elles sont exclues plus fréquemment qu'avant, et cela a toujours été un enjeu. Il faut soit mettre en place des évaluations régionales, ou l'équivalent, pour examiner ces questions — c'est une excellente idée, mais elle est difficile à mettre en œuvre et coûteuse à

know exactly where you have to do them ahead of time. Or we have to do it in these kinds of projects. We have one year for every project that comes out under the assessment regimes.

Senator Cuzner: Drawing on your vast experience, of the assessments that have come in recent years, have any of them been a swing and a miss where they've caused harm to the area or to a specific project or community?

Mr. Gibson: For most of Canadian history, extracted resource economics is littered with the legacy effects that are —

Senator Cuzner: I used the tar pond one. I don't think it was all that rigorous back in 1906.

Mr. Gibson: But they still —

Senator Cuzner: In recent years, with the current assessment regime that we use now, do we usually get it right?

Mr. Gibson: No.

Senator Cuzner: Could you cite some examples?

Mr. Gibson: Yes. I have emphasized the economic-social-ecological package, and in Canada, we are particularly weak on the economic part of the impact assessment. We have countless — well, not countless, but quite a few — assessments that have gone through where all that effort was done, all the consultations were done and all expectations were theorized, and the project never went ahead because it wasn't economically viable, or they couldn't persuade anyone who was going to invest that it was. It's enormously inefficient.

We have had projects where assessment panels have said, "Don't go ahead with this unless you do a rigorous economic review." We can look at the Lower Churchill River Hydroelectric Generation Project, Site C and places in between. In Lower Churchill, the federal government had to bail out the province, which was going bankrupt because of cost overruns. We're talking about major projects in the national interest that just scream potential for cost overruns.

Senator Cuzner: Nothing on the environmental assessment though —

The Chair: We have to move on.

réaliser partout, et il est difficile de déterminer à l'avance où exactement cela doit être fait —, soit le faire dans le cadre de ce type de projets. Nous disposons d'une année, et ce, pour chaque projet visé par les régimes d'évaluation.

Le sénateur Cuzner : D'après votre vaste expérience, est-ce que certaines évaluations réalisées ces dernières années ont été des échecs et ont causé du tort à une région, à un projet précis ou à une collectivité?

M. Gibson : Pendant la majeure partie de l'histoire du Canada, le secteur de l'extraction des ressources a légué d'innombrables problèmes qui sont...

Le sénateur Cuzner : J'ai utilisé l'exemple des étangs de goudron. Je ne pense pas que la rigueur était vraiment de mise en 1906.

M. Gibson : Mais ils continuent...

Le sénateur Cuzner : Faisons-nous les choses correctement ces dernières années, avec l'actuel régime d'évaluation que nous utilisons?

M. Gibson : Non.

Le sénateur Cuzner : Pouvez-vous donner des exemples?

M. Gibson : Oui. J'ai mis l'accent sur les dimensions économiques, sociales, écologiques, et le Canada a un bilan particulièrement mauvais en ce qui a trait au volet économique de l'évaluation d'impact. On compte d'innombrables projets — enfin, pas innombrables, mais quand même un bon nombre — qui n'ont pas abouti même si l'on avait effectué les évaluations, déployé les efforts, mené les consultations requises et défini toutes les attentes, soit parce qu'ils n'étaient pas économiquement viables, soit en raison de l'incapacité à convaincre les investisseurs potentiels de leur viabilité. C'est extrêmement inefficace.

Pour certains projets, les commissions d'évaluation ont recommandé de ne pas aller de l'avant à moins d'avoir réalisé une analyse économique rigoureuse. À titre d'exemple, mentionnons le projet de centrale de production d'énergie hydroélectrique dans le cours inférieur du fleuve Churchill, le site C et d'autres projets similaires. Dans le cas du Bas-Churchill, le gouvernement fédéral a dû renflouer la province, qui était au bord de la faillite en raison de dépassements de coûts. On parle de grands projets d'intérêt national qui présentent un risque évident de dépassements de coûts.

Le sénateur Cuzner : Rien concernant l'étude d'impact environnemental cependant...

Le président : Nous devons poursuivre.

Senator Cuzner: It was on the business.

Mr. Gibson: I'm taking the most extreme examples. We can think of a lot of cases where the environmental effects have been —

Senator Cuzner: Could you supply us with that after?

Mr. Gibson: Yes. The chair will not let me do that now.

The Chair: Not verbally, but you are welcome to put it in writing. I'm sure Senator Cuzner would love to have it.

Senator Prosper: I want to go back to regional assessments, which provide a mechanism for preapproval, subject to conditions. Correct me if I am wrong; the legislation doesn't really provide anything further in terms of guideposts or anything of that nature. What should it contain to make it more environmentally defensible? Anything from the witnesses.

Ms. Johnston: I'll go quickly and say Australia provides a really interesting example. About a year ago, the federal government in Australia passed its own fast tracking act that, among other things, provides for these regional zones, but they have been a lot more prescriptive. They call it bioregional planning, and bioregional plans should do things like identifying key priority environmental values, conservation zones and management pathways for effects. Those are some things that could be baked into this bill, I would say starting with purposes. The government has said that it intends to use these regional approaches to improve environmental outcomes, so put that in as a purpose. Put in considerations, and make sure that cumulative effects are robustly considered. Make sure that fostering sustainability pathways for ensuring the sustainability of values in the region is a purpose and a factor to consider in regional assessments. And that regional assessments have prescribed outcomes, such as plans for the sustainable management of resources within federal jurisdiction, like fisheries, migratory birds and navigable waters and for the well-being of Indigenous Peoples.

Senator Prosper: Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I agree with you that the executive is being given a lot of power, but I have trouble with the idea that the system doesn't have a lot of red tape. For example, after the meeting, I was talking to the Canadian Nuclear Safety

Le sénateur Cuzner : Cela cadrait avec le sujet à l'ordre du jour.

M. Gibson : Je prends les exemples les plus extrêmes. On peut facilement trouver de nombreux cas où les effets sur l'environnement ont été...

Le sénateur Cuzner : Pourriez-vous nous fournir ces informations plus tard?

M. Gibson : Oui. Le président ne me permettra pas de vous les donner maintenant.

Le président : Pas verbalement, mais nous vous invitons à les fournir par écrit. Je suis certain que le sénateur Cuzner serait ravi de les recevoir.

Le sénateur Prosper : J'aimerais revenir aux évaluations régionales, qui constituent un mécanisme d'autorisation préalable, à certaines conditions. Corrigez-moi si je me trompe, mais le projet de loi ne prévoit pas vraiment d'autres lignes directrices, etc. Que devrait-il contenir pour être plus défendable sur le plan environnemental? J'aimerais avoir les commentaires des témoins.

Me Johnston : Rapidement, je dirais que l'Australie offre un exemple vraiment intéressant. Il y a environ un an, le gouvernement fédéral de l'Australie a adopté sa propre loi sur la mise en œuvre accélérée qui prévoit notamment ces zones régionales, mais ces zones ont été définies de manière beaucoup plus normative. On parle de « planification biorégionale », et les plans biorégionaux doivent notamment définir les valeurs environnementales prioritaires, les zones de conservation et les stratégies de gestion des impacts. Voilà certains éléments que l'on pourrait intégrer à ce projet de loi, en commençant, je dirais, par les objectifs. Le gouvernement a annoncé son intention d'utiliser de telles approches régionales pour améliorer les résultats environnementaux. Il faut donc en faire un objectif. Intégrez des facteurs à considérer, et veillez à une prise en compte rigoureuse des effets cumulatifs. Pour assurer la pérennité des valeurs de la région, veillez à inclure la promotion de voies de développement durable comme objectif et facteur à considérer dans les évaluations régionales. En outre, veillez à ce que ces évaluations régionales comprennent des résultats prescrits, notamment des plans pour la gestion durable des ressources de compétence fédérale — comme les pêcheries, les oiseaux migrateurs et les eaux navigables — et des exigences relatives au bien-être des peuples autochtones.

Le sénateur Prosper : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on donne beaucoup de pouvoir à l'exécutif. Je suis toutefois un peu sceptique quant à l'idée qu'il n'y ait pas de lourdeur bureaucratique dans ce système. Par exemple, après la

Commission official, who said that the commission had all the environmental experts and specialists necessary to carry out environmental assessments as well. The Canada Energy Regulator told us the same thing. Why are there three bodies, the Impact Assessment Agency of Canada, the Canada Energy Regulator and the Canadian Nuclear Association, all saying they have the same environmental expertise? That's one of the reasons why one of the agencies was cut out of the process for assessing major national projects. Is there overlap?

[*English*]

Ms. Johnston: Back in 2017, the federal government appointed an expert panel to review federal impact assessment processes. One of the key recommendations that came out of that process is that there be one central assessment authority to ensure consistency, credibility and independence. So with this change of putting the assessment responsibility back into the hands of various regulators, it goes against what the panel, after nearly two years of cross-country tours, listening to experts and talking to proponents, it goes against what that panel had recommended.

Mr. Gibson: The premise behind the expert panel and the premise behind the legislation we currently have is that it includes cumulative effects; it includes a broad range of factors. The premise behind expediting is that all we're really interested in is permitting. That is the key difference.

The Chair: That concludes the work with this panel. I want to thank the panel of witnesses for taking the time to be with us today. I'm sorry to have to move things along, but we have many questions in a short period of time.

Honourable senators, for our third panel, we're pleased to welcome Michael Powell, Vice President, Government Relations, Electricity Canada; Fernando Melo, Director, Policy and Government Affairs section, Canadian Renewable Energy Association, via video conference; and George Christidis, President and Chief Executive Officer, Canadian Nuclear Association. Welcome, and thank you for joining us.

We'll begin with your opening remarks before we move to questions from our senators. We will start with Mr. Powell, followed by Mr. Melo and Mr. Christidis.

The floor is yours for five minutes, Mr. Powell.

rencontre, je parlais au représentant de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui m'a dit qu'elle disposait de tous les spécialistes de l'environnement et experts nécessaires pour faire aussi les évaluations environnementales. On nous a dit la même chose du côté de la Régie de l'énergie du Canada. Pourquoi a-t-on trois entités, soit l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, la Régie de l'énergie du Canada et l'Association nucléaire canadienne, qui disent toutes avoir la même expertise environnementale? C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a coupé l'une de ces agences du processus d'évaluation de grands projets nationaux. Y a-t-il des dédoublements?

[*Traduction*]

Me Johnston : En 2017, le gouvernement fédéral a formé un groupe d'experts chargé d'examiner les processus fédéraux d'évaluation d'impact. Une des principales recommandations issues de ce processus était la création d'une autorité centrale d'évaluation afin d'assurer la cohérence, la crédibilité et l'indépendance. Or, ce changement, qui se trouve à répartir à nouveau la responsabilité de l'évaluation entre divers organismes de réglementation, va précisément à l'encontre de la recommandation du groupe d'experts formulée au terme de près de deux années de tournées de consultations d'un bout à l'autre du pays pour entendre divers experts et promoteurs de projets.

M. Gibson : La prémisse derrière le groupe d'experts et du projet de loi actuel, c'est la prise en compte des effets cumulatifs et d'un large éventail de facteurs. La prémisse derrière l'accélération du processus, c'est que la seule chose qui nous importe vraiment, c'est la délivrance des permis. Voilà la différence fondamentale.

Le président : C'est ainsi que se terminent nos travaux avec ce groupe de témoins. Je vous remercie d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui. Je suis désolé de devoir passer à la suite de notre ordre du jour, mais nous avons de nombreuses questions à examiner en peu de temps.

Chers collègues, accueillons maintenant notre troisième groupe de témoins. Nous avons le plaisir d'accueillir M. Michael Powell, vice-président aux relations gouvernementales chez Électricité Canada; M. Fernando Melo, directeur de la section des politiques et des affaires gouvernementales de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, qui comparaît par vidéoconférence; M. George Christidis, président-directeur général de l'Association nucléaire canadienne. Bienvenue et merci de vous joindre à nous.

Nous commencerons par vos déclarations préliminaires, puis nous passerons aux questions des sénatrices et sénateurs. Nous commencerons par M. Powell, suivi de M. Melo et de M. Christidis.

Monsieur Powell, vous avez la parole pour cinq minutes.

Michael Powell, Vice President, Government Relations, Electricity Canada: Thank you for inviting me to appear today and talk about this important bill. I am Vice President of Government Relations at Electricity Canada. We are the national voice for electricity in Canada. Our members generate, transmit and distribute power to homes and businesses in every province and territory.

Canada's affordable and reliable electricity system is a key strategic advantage. It provides the foundation that drives growth across the economy. It is 2% of GDP, but it's the first 2%, the foundation that enables the rest.

We're also a climate success story. Canada has one of the cleanest grids in the world: More than 80% of the power produced in Canada is from non-emitting sources, and our sector has reduced emissions by almost 60% since 2005. This is a clean-energy advantage that will decarbonize other parts of the economy as we move forward.

But Canada must continue to grow the grid to keep this advantage. As outlined in the national electricity strategy announced in May — Powering Canada Strong: A National Strategy for an Electrified Canadian Economy — Canada will need to double our electricity supply over the next 25 years to meet new demands from electrification, new technologies and population growth. That means building more generation, more transition and more distribution infrastructure at pace and at scale. This is a $1-trillion opportunity for Canada, and we have to get it right.

Bill C-39 helps advance this objective. It simplifies the decision-making processes and accelerates permits and approvals for electricity projects that Canada needs.

The electricity sector is ready to build. The challenge is no longer a lack of ambition; it's the need for regulatory systems that can match the pace, scale and urgency of the required investments. Permitting delays are not cost neutral; every additional month of uncertainty increases development risks, exposes projects to supply chain and interest rate volatility, contributes to workforce constraints and ultimately raises costs for Canadians.

The Building Canada Strong Act responds to those challenges. It creates a one-year federal review and decision timeline that will give utilities, investors, Indigenous partners and

Michael Powell, vice-président, Relations gouvernementales, Électricité Canada : Merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour parler de cet important projet de loi. Je suis vice-président aux relations gouvernementales chez Électricité Canada. Nous sommes la voix nationale de l'électricité au pays. Nos membres produisent, transportent et distribuent de l'électricité à des clients industriels, commerciaux et résidentiels dans l'ensemble des provinces et territoires.

Le réseau d'électricité abordable et fiable du Canada est un avantage stratégique majeur. Il constitue un fondement qui stimule la croissance dans l'ensemble de l'économie. Il représente 2 % du PIB, mais il s'agit des 2 % fondamentaux qui servent d'assise pour tout le reste.

Nous sommes également un exemple de réussite en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Canada a l'un des réseaux les plus propres au monde : plus de 80 % de l'électricité produite au Canada provient de sources non émettrices, et notre secteur a réduit ses émissions de près de 60 % depuis 2005. Il s'agit d'un avantage en matière d'énergie propre qui permettra au pays de décarboner d'autres secteurs de son économie à l'avenir.

Cependant, le Canada doit continuer d'élargir son réseau électrique pour conserver cet avantage. Comme souligné dans la stratégie nationale sur l'électricité annoncée en mai, intitulée « Propulser un Canada fort : Une stratégie nationale pour une économie canadienne électrifiée », le Canada devra doubler son offre d'électricité au cours des 25 prochaines années afin de répondre à la demande croissante liée à l'électrification, aux nouvelles technologies et à la croissance démographique. Cela signifie construire plus d'infrastructures de production, de transition et de distribution, à un rythme soutenu et à grande échelle. Il s'agit d'une occasion de 1 000 milliards de dollars pour le Canada, et nous avons le devoir de bien la saisir.

Le projet de loi C-39 contribue à l'atteinte de cet objectif. Il simplifie les processus décisionnels et accélère l'octroi des permis et des autorisations pour les projets d'électricité dont le Canada a besoin.

Le secteur de l'électricité est prêt à construire. Le défi n'est plus un manque d'ambition, mais dans la nécessité de se doter de systèmes de réglementation capables de s'adapter au rythme, à l'ampleur et à l'urgence des investissements requis. Les retards de délivrance des permis ont un coût; chaque mois supplémentaire d'incertitude accroît les risques liés au développement, expose les projets à la volatilité de la chaîne d'approvisionnement et des taux d'intérêt, accroît les contraintes liées à la main-d'œuvre et, en fin de compte, augmente les coûts pour les Canadiens.

La Loi visant à bâtir un Canada fort répond à ces défis. Elle instaure un délai d'un an pour l'examen et la prise de décision par le fédéral, ce qui offrira aux services publics, aux

governments the regulatory certainty they need to commit capital. The bill and the accompanying cabinet directive also extend this one-year commitment beyond major projects. The full range of projects needed to double the grid and electrify the economy will now benefit from a more efficient and predictable regulatory environment. This is essential because we can't double the grid through major projects alone; Canada's future grid will be the result of thousands of additional smaller community-level investments to build a bigger, more modern and more resilient electricity system.

We're also pleased to see the government move forward with the principle of "one project, one review." Creating a single authority for nuclear projects and interjurisdictional transmission lines, as well as reducing duplication for offshore wind projects, will reduce complexities for building the next wave of electricity infrastructure. Reduced complexities means reduced project risks, which will drive investments and contain costs.

A single federal decision statement and a more coordinated federal approach to Crown consultations will further improve clarity for proponents.

Another important element of Bill C-39 is the requirement for decision makers to consider whether permitting conditions are technically, economically and practically feasible. Allowing regulators to consider factors, such as whether a permitting condition can be met by current technologies, will go a long way for ensuring the right projects get built.

Developing regulatory frameworks that provide certainty and predictability for investors while protecting the environment and rights of Indigenous Peoples must be an ongoing commitment. To that end, we think there are opportunities to leverage Bill C-39 with furthered targeted amendments to streamline electricity permits, particularly as it relates to the Fisheries Act. At present, the act is a barrier to the efficient operations of existing electricity infrastructure, primarily hydroelectric facilities that are the backbone of our clean energy supply. Amending the Fisheries Act to allow for a significance-based authorization regime that focuses on protecting fisheries and fish populations is needed to provide regulatory certainty for the hydro sector.

Our sector is ready. Investors are ready. Communities and Indigenous partners are ready to move projects forward. What is needed now is regulatory certainty and timely decision making.

investisseurs, aux partenaires autochtones et aux gouvernements la certitude réglementaire dont ils ont besoin pour engager des capitaux. Le projet de loi et la directive connexe du Cabinet élargissent également cet engagement d'un an au-delà des grands projets. L'ensemble des projets nécessaires pour doubler le réseau et électrifier l'économie bénéficiera désormais d'un contexte réglementaire plus efficace et prévisible. C'est essentiel, car nous ne pouvons pas doubler le réseau uniquement grâce à de grands projets; le futur réseau électrique du Canada sera le résultat de milliers d'autres investissements plus modestes, à l'échelle des collectivités, visant à construire un réseau électrique plus vaste, plus moderne et plus résilient.

Nous sommes également heureux que le gouvernement applique le principe « un projet, une évaluation. » La création d'un organisme de réglementation unique pour les projets nucléaires et les lignes de transport d'électricité intergouvernementales, ainsi que la réduction du double emploi pour les projets éoliens extracôtiers, réduiront les complexités liées à la construction de la prochaine vague d'infrastructures électriques. Une complexité moindre réduira les risques liés aux projets, ce qui stimulera les investissements et limitera les coûts.

Le fait d'avoir une décision fédérale unique et une approche fédérale plus coordonnée pour les consultations de la Couronne apportera plus de clarté aux promoteurs.

Un autre élément important que prévoit le projet de loi C-39 est l'obligation pour les décideurs de déterminer si les conditions assorties aux permis sont réalisables sur les plans technique, économique et pratique. En permettant aux organismes de réglementation de tenir compte de facteurs tels que la possibilité qu'une condition assortie à un permis puisse être réalisée par les technologies existantes, on favorisera la réalisation des projets pertinents.

Le gouvernement doit s'engager de façon permanente à élaborer des cadres réglementaires qui offrent certitude et prévisibilité aux investisseurs tout en protégeant l'environnement et les droits des peuples autochtones. À cette fin, nous pensons qu'il est possible de renforcer le projet de loi C-39 en y apportant des amendements ciblés qui simplifieront la délivrance des permis d'électricité, en particulier en ce qui concerne la Loi sur les pêches. À l'heure actuelle, cette loi freine l'exploitation efficace des infrastructures électriques existantes, principalement les centrales hydroélectriques qui constituent l'épine dorsale de notre approvisionnement en énergie propre. Il faut modifier la Loi sur les pêches pour permettre la mise en place d'un régime d'autorisation fondé sur l'importance qui se concentre sur la protection des pêches et des populations de poissons. Un tel régime apportera une certitude réglementaire au secteur hydroélectrique.

Notre secteur est prêt. Les investisseurs le sont aussi. Les communautés et les partenaires autochtones sont prêts à faire avancer les projets. Ce qu'il faut maintenant, c'est une certitude

Bill C-39 provides an important foundation for this to happen, and with continued improvements, it can help us ensure that Canada sees this as a once-in-a-generation opportunity. Thank you for the opportunity, and I look forward to your questions.

réglementaire et une prise de décisions rapide. Le projet de loi C-39 jette une base importante pour y parvenir et, grâce à de constantes améliorations, il peut contribuer à faire en sorte que le Canada considère ce tournant comme une occasion qui ne se présente qu'une fois par génération. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Fernando Melo, Director, Policy and Government Affairs section, Canadian Renewable Energy Association: Thank you for the opportunity to appear before you on behalf of the Canadian Renewable Energy Association, or CanREA, to speak about Bill C-39.

Fernando Melo, directeur, Section des politiques et des affaires gouvernementales, Association canadienne de l'énergie renouvelable : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous au nom de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, ou la CanREA, pour parler du projet de loi C-39.

The Canadian Renewable Energy Association represents more than 320 companies that are building the wind, solar and energy storage projects that will help power Canada's future and current economy. Our members are investing billions of dollars across the country and are working closely with utilities, Indigenous communities, governments, unions and large electricity customers to expand Canada's electricity system.

L'Association canadienne de l'énergie renouvelable représente plus de 320 entreprises qui développent les projets d'énergie éolienne, solaire et de stockage d'énergie qui contribueront à alimenter l'économie actuelle et future du Canada. Nos membres investissent des milliards de dollars dans tout le pays et travaillent en étroite collaboration avec les services publics, les communautés autochtones, les gouvernements, les syndicats et les grands consommateurs d'électricité pour élargir le réseau électrique canadien.

Canada's renewable energy and energy storage sectors are having a moment: a clean energy investment super cycle. Driving it are federal policies, like the clean economy investment tax credits, Indigenous equity models and prevailing wages, helping retain skilled trades in the sector as well as regular provincial procurement.

Les secteurs de l'énergie renouvelable et du stockage de l'énergie au Canada sont à la croisée des chemins : un super cycle d'investissements dans l'énergie propre s'est entamé. Les politiques fédérales sont au cœur de ce cycle — comme les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, les modèles de capitaux propres pour les Autochtones et les salaires en vigueur — et aident à conserver les métiers spécialisés dans le secteur ainsi que les marchés publics provinciaux réguliers.

As the new national electricity strategy recognizes, economic growth is tied directly to our nation's ability to power itself with affordable and clean electricity. Recent national polling conducted by CanREA shows that affordability is the top electricity priority for Canadians in every region in this country. Like railways and highways before it, transmission enables new generation and resources, supports regional economic development, facilitates Indigenous participation in major projects and improves energy reliability and affordability. Governments across Canada are encouraging the development of critical minerals, manufacturing, data centres, transportation electrification and new housing starts. All of these objectives require significantly more electricity.

Comme le reconnaît la nouvelle stratégie nationale sur l'électricité, la croissance économique est directement liée à la capacité du Canada à s'alimenter lui-même en électricité abordable et propre. Un récent sondage national mené par la CanREA montre que les coûts abordables sont la priorité absolue en matière d'électricité pour les Canadiens de toutes les régions du pays. Comme les chemins de fer et les autoroutes qui l'ont précédé, le transport d'électricité permet l'exploitation d'une nouvelle production et de nouvelles ressources; soutient le développement économique régional; favorise la participation des Autochtones à de grands projets; et améliore la fiabilité de l'énergie tout en la rendant plus abordable. Les gouvernements de tout le Canada encouragent l'exploitation des minéraux critiques, la fabrication, les centres de données, l'électrification des transports et les mises en chantier de nouveaux logements. Tous ces objectifs nécessitent une quantité accrue d'électricité.

The Canada Energy Regulator, or CER, projects that national demand could grow from 26% to 85% by 2050, yet the infrastructure to move electricity from where it's generated to where it's needed is not being built at the pace required. About 24 gigawatts of wind, solar and storage, worth more than

La Régie de l'énergie du Canada, ou REC, prévoit que la demande nationale pourrait passer de 26 à 85 % d'ici 2050, mais l'infrastructure nécessaire pour transporter l'électricité du lieu de production au lieu de consommation n'est pas construite assez rapidement. Environ 24 gigawatts de stockage et d'énergie

$45 billion, are already being procured today, but a project can clear every approval and still wait for a grid connection. That is why Bill C-39's provisions that set clear timelines for reviewing transmission projects are so crucial.

CanREA members are pleased to see that this bill goes beyond recognizing transmission as a nation-building endeavour and has been put into action. Bill C-39 proposes to make the CER the single assessor for international and designated interprovincial power lines, the decisions due within a year of a completed application being received. That creates a stronger pathway for interties that improve reliability and energy security. Federal decisions on major projects have often taken more than five years, so this certainty on timelines will help accelerate the deployment of new transmission lines.

This bill also supports Canada's vast offshore wind potential by proposing to assign an assessment of offshore renewable energy projects outside the current offshore corridor areas to the CER rather than an integrated review panel. That provides a clearer path for an emerging industry. Both these provisions will help get nation-building projects like Wind West over the line.

Honourable senators, Canada's economic ambitions depend on access to affordable, reliable and increasingly clean electricity. The question is whether we will build the transmission infrastructure necessary to connect new sources of power to support growing demand and strengthen the ties between our regional electricity systems.

If I can leave you with one final thought for your deliberations, it's this: Transmission enables renewables and energy storage. Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Melo. Mr. Christidis?

George Christidis, President and Chief Executive Officer, Canadian Nuclear Association: Thank you for the opportunity to appear before you today. I am the President and CEO of the Canadian Nuclear Association, or CNA.

The CNA is the national voice of the nuclear industry, representing about 200 organizations across Canada, including uranium miners, electricity generators, technology developers,

éolienne et solaire, d'une valeur de plus de 45 milliards de dollars, sont déjà en cours d'approvisionnement, mais un projet peut obtenir toutes les approbations nécessaires et tout de même devoir attendre un raccordement au réseau. Voilà pourquoi les dispositions du projet de loi C-39 qui fixent des délais clairs pour l'examen des projets de transport d'énergie sont si importantes.

Les membres de la CanREA sont heureux que ce projet de loi ne serve pas simplement à reconnaître que le transport d'énergie permet d'édifier la nation; les efforts sont réellement mis en œuvre. Le projet de loi C-39 propose que la REC soit l'unique organisme évaluant les lignes de transport d'électricité internationales et interprovinciales désignées et que les décisions soient prises dans l'année suivant la réception d'une demande complète. Un tel régime sera plus à même de créer des interconnexions qui amélioreront la fiabilité et la sécurité énergétique. Il faut souvent compter plus de cinq ans pour que les décisions fédérales concernant les grands projets soient rendues; cette certitude quant aux délais contribuera donc à accélérer le déploiement de nouvelles lignes de transport d'électricité.

Le projet de loi soutient également le vaste potentiel éolien extracôtier du Canada en proposant de confier l'évaluation des projets d'énergie renouvelable extracôtière à l'extérieur des corridors extracôtiers actuels à la REC plutôt qu'à une commission intégrée. Cette structure permet de tracer une voie plus claire pour cette industrie émergente. Ces deux dispositions contribueront à la réalisation de projets d'édification de la nation comme Wind West.

Honorables sénateurs et sénatrices, les ambitions économiques du Canada dépendent de l'accès à une électricité abordable, fiable et de plus en plus propre. La question est de savoir si nous bâtirons l'infrastructure de transport d'électricité nécessaire pour relier les nouvelles sources d'énergie. C'est ainsi que nous soutiendrons la demande croissante et que nous renforcerons les liens entre nos réseaux électriques régionaux.

Si je peux vous laisser sur une dernière réflexion pour vos délibérations, ce serait la suivante : le transport d'énergie est essentiel pour les énergies renouvelables et le stockage d'énergie. Merci. Je suis impatient de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Melo. Monsieur Christidis, allez-y.

George Christidis, président-directeur général, Association nucléaire canadienne : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. Je suis le président-directeur général de l'Association nucléaire canadienne, ou ANC.

L'ANC est le porte-parole national de l'industrie nucléaire et représente environ 200 organisations de partout au Canada, notamment des entreprises exploitant des mines d'uranium, des

engineering firms, manufacturing and the broader nuclear supply chain.

We supervise approximately 14% of Canada's electricity, supporting 89,000 jobs directly and indirectly, and it contributes to energy, social, and environmental, economic, competitiveness and medical innovation goals.

Canada is in an important moment. We face growing electricity demand, increasing global competition, geopolitical uncertainty and a renewed focus on energy security and economic sovereignty. Canada possesses extraordinary nuclear capabilities, from uranium resources to reactor technology, skilled workers and manufacturing. It is an internationally recognized player, globally.

The opportunity before us is it to translate these strengths into investment, infrastructure, jobs and long-term economic growth. The federal government's electricity and nuclear energy strategies recognize this opportunity. But achieving our ambitions requires execution, and execution depends on a regulatory system that is rigorous, predictable, efficient and capable of supporting timely investment decisions.

In this context, the CNA welcomes Bill C-39 as a positive step toward regulatory modernization. I would like to highlight our four priorities.

First, integrating impact assessment into the regulatory framework of the Canadian Nuclear Safety Commission, or CNSC. This is a reform that the nuclear industry has been advocating for over a number of years. It is consistent with the objective of one project, one review.

The CNSC is an independent, quasi-judicial regulator with internationally recognized expertise in nuclear safety and environmental protection. As a full life cycle regulator, it oversees nuclear facilities from development through operation, decommissioning and long-term oversight. Integrating the impact assessment into the CNSC framework offers an opportunity to reduce duplication, strengthen accountability and integrate our metal monitoring and mitigation requirements into ongoing regulatory oversight.

Some have questioned whether this integration could happen with environmental and health objectives. Our position is clear: Regulatory efficiency and regulatory rigour are not competing objectives. Canada must retain strong environmental and human health protections and oversight for public confidentiality. Our

producteurs d'électricité, des concepteurs de technologies, des firmes d'ingénierie, des fabricants et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement nucléaire.

Nous régissons environ 14 % de l'électricité canadienne; cette part du secteur soutient directement et indirectement 89 000 emplois et contribue aux objectifs liés à l'énergie, aux enjeux sociaux, à l'environnement, à l'économie, à la concurrence et à l'innovation médicale.

Le Canada se trouve à un tournant : la demande en électricité et la concurrence mondiale s'intensifient; l'incertitude géopolitique plane; et une nouvelle attention est portée à la sécurité énergétique et à la souveraineté économique. Le Canada est doté d'extraordinaires capacités nucléaires, qui vont des ressources en uranium à la technologie des réacteurs, en passant par la main-d'œuvre qualifiée et la fabrication. Le Canada est un acteur reconnu à l'échelle internationale.

Une occasion s'offre à nous : transformer ces forces en investissements, en infrastructures, en emplois et en croissance économique à long terme. Les stratégies du gouvernement fédéral en matière d'électricité et d'énergie nucléaire tiennent compte de cette possibilité. Mais pour réaliser nos ambitions, il faut miser sur l'exécution, et l'exécution est impossible sans régime réglementaire rigoureux, prévisible, efficace et capable de soutenir des décisions d'investissement en temps opportun.

Dans ce contexte, l'ANC appuie le projet de loi C-39, qui est une étape positive vers la modernisation de la réglementation. J'aimerais souligner nos quatre priorités.

Premièrement, nous devons réfléchir à l'intégration de l'évaluation d'impact dans le cadre réglementaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la CCSN. Il s'agit d'une réforme que le secteur nucléaire préconise depuis plusieurs années. Elle s'inscrit dans la logique du principe « un projet, un examen ».

La CCSN est un organisme de réglementation indépendant et quasi judiciaire doté d'une expertise internationalement reconnue en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement. En tant qu'organisme de réglementation du cycle de vie complet, la CCSN supervise les installations nucléaires depuis leur conception jusqu'à leur exploitation, en passant par leur démantèlement et leur suivi sur le long terme. L'intégration de l'évaluation d'impact dans le cadre réglementaire de la CCSN offre l'occasion de réduire les doublons, de renforcer la responsabilité, et d'intégrer nos exigences en matière de surveillance et d'atténuation des métaux dans la surveillance réglementaire continue.

Certains observateurs se sont demandé si un tel processus d'intégration pouvait s'accorder avec nos objectifs en matière d'environnement et de santé. Notre position est claire : l'efficacité réglementaire et la rigueur réglementaire ne sont pas des objectifs contradictoires. Le Canada doit maintenir des

objective is not less regulation; it's better regulation — rigorous, efficient, predictable and informed by specialized expertise.

mesures solides en matière de protection de l'environnement et de la santé humaine, ainsi qu'une surveillance rigoureuse de la confidentialité des données publiques. Notre objectif n'est pas de réduire la réglementation, mais bien de l'améliorer; elle doit être rigoureuse, efficace, prévisible, et s'appuyer sur une expertise spécialisée.

Second, Indigenous consultation. We welcome the proposal for the CNSC to assume a clear leadership role in coordinating federal Indigenous consultation associated with nuclear projects. This can improve accountability, reduce duplication and provide greater clarity for Indigenous communities and project proponents. However, greater clarity is needed regarding consultation requirements, responsibilities and expectations, particularly in light of evolving jurisprudence.

Deuxièmement, je souhaite parler du processus de consultation des peuples autochtones. Nous saluons la proposition visant à ce que la CCSN assume un rôle de premier plan dans la coordination de la consultation fédérale des peuples autochtones dans le cadre des projets nucléaires. Cela permettrait d'améliorer la responsabilité, de réduire les chevauchements et d'apporter davantage de clarté aux communautés autochtones et aux promoteurs de projets. Néanmoins, il convient de clarifier davantage les exigences, les responsabilités, et les attentes en matière de consultation, notamment à la lumière de l'évolution de la jurisprudence.

Meaningful Indigenous consultation must remain central to nuclear energy's development. Success requires early engagement, clear requirements, adequate institutional capacity and effective coordination among federal authorities. We encourage the government and the CNSC to clarify these responsibilities and ensure that their approach aligns with the broader federal consultation framework.

Un processus de consultation significative des populations autochtones doit rester au cœur du développement de l'énergie nucléaire. Pour que cette démarche soit couronnée de succès, il faut un engagement précoce, des exigences claires, des capacités institutionnelles adéquates, et une coordination efficace au sein des autorités fédérales. Nous encourageons ainsi le gouvernement et la CCSN à clarifier ces responsabilités et à veiller à ce que leur approche s'inscrive dans le cadre fédéral plus large de consultation.

Third, a predictable and timely regulatory regime. We welcome efforts to improve regulatory timelines, including the objective of completing relevant assessments within one year. Predictable timelines matter to investors, project proponents, Indigenous communities and all participants in the regulatory process. However, a one-year review period is meaningful only if the requirements for entering that review are clear and predictable. If the formal timeline begins only once an application is deemed complete, delays could simply shift into the pre-review period.

Troisièmement, nous devons mettre en place un régime réglementaire prévisible et respectueux de l'échéancier. Nous saluons les efforts visant à améliorer les délais réglementaires, notamment l'objectif de mener à bien les évaluations pertinentes dans un délai d'un an. La prévisibilité des délais est importante pour les investisseurs, les porteurs de projets, les communautés autochtones, et l'ensemble des acteurs du processus réglementaire. Cependant, un délai d'examen d'un an n'a de sens que si les conditions requises pour que cet examen soit engagé sont claires et prévisibles. Si l'échéancier officiel ne commence à courir qu'une fois la demande jugée complète, les retards risquent simplement de se reporter sur la période précédant l'examen.

We therefore encourage clear, proportional information requirements, transparent completeness, determinations and coordination between the impact assessment and subsequent licensing. The objective must be predictable across the entire regulatory process, not simply within one stage.

Par conséquent, nous préconisons la mise en place d'exigences claires et proportionnées en matière d'information, une transparence exemplaire lors du processus décisionnel, et une coordination entre l'analyse d'impact et l'octroi ultérieur des permis. Nos objectifs principaux doivent demeurer prévisibles tout au long du processus réglementaire, et pas seulement à une seule étape.

Fourth, reducing the regulatory burden and ensuring implementation. Bill C-39 is an important step, but legislative amendments alone will not deliver the outcome that Canada needs. Since 2024, the CNA has been working with the CNSC to identify opportunities to reduce unnecessary regulatory

Quatrièmement, nous devons réduire le fardeau réglementaire, et garantir la mise en œuvre des projets de développement. À cet égard, le projet de loi C-39 constitue une étape importante, mais les modifications législatives à elles seules ne permettront pas d'obtenir les résultats dont le Canada a besoin. Depuis 2024,

burdens and improve efficiency. Further opportunities remain to modernize processes, clarify requirements and improve decision making without compromising safety or environmental protection. Successful implementation would require clear guidance, adequate resourcing, specialized expertise and effective coordination across federal institutions. We also look forward to participating in Natural Resources Canada's forthcoming review of the Nuclear Safety and Control Act. This provides another opportunity to strengthen Canada's regulatory framework for the next generation of nuclear deployment.

Thank you, Mr. Chair, and I look forward to the questions.

The Chair: Thank you to our witnesses, and we'll go to our first questions from senators.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here. Gentlemen, you're all fully aware that the majority of electricity grids are usually run by provinces. For the most part throughout our history, they have been built by provincial governments and regulated by provincial governments.

There is a national debate about having a national grid in this country, as the country's needs expand more and more electricity as we try to decarbonize Canada. How do you see this legislation making that possible, given that we have to figure out if energy in Alberta can be helpful to Saskatchewan so it can get off coal power generation? Is electricity in Manitoba helpful to Ontario, so it is not so dependent on other forms of electricity? Maybe you could speak to that because this is one of the issues the country has been wrestling with as we've tried to decarbonize. Most of our history has been that we build additional power for the United States, not for Canadians coast to coast to coast. How will this bill allow that to happen, and what is your vision of making this possible?

Mr. Powell: You're right, Canada has 13 different grids in every province and territory. One of the remarkable things over the past few years is we've seen more and more jurisdictions identify ways in which they can work together. That was manifested recently in a big announcement between Newfoundland and Quebec, which is a foundational deal that moves beyond 50 years of complexity. There has also been more work between Ontario and Quebec around power swaps, and

l'Association nucléaire canadienne, l'ANC, collabore avec la CCSN afin d'identifier les possibilités de réduire les fardeaux réglementaires inutiles afin d'améliorer l'efficacité. Il reste encore des possibilités de moderniser les processus, de clarifier les exigences, et d'améliorer la prise de décisions sans compromettre la sûreté de la population ni la protection de l'environnement. Une mise en œuvre réussie nécessiterait des orientations claires, des ressources suffisantes, une expertise spécialisée, et une coordination efficace entre les institutions fédérales. Nous nous réjouissons également de participer à la prochaine révision de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires menée par Ressources naturelles Canada. Cela constitue une nouvelle occasion de renforcer le cadre réglementaire canadien en vue du déploiement de la prochaine génération d'installations nucléaires.

Je vous remercie, monsieur le président, et j'attends avec impatience les questions des sénateurs.

Le président : Merci à tous nos invités. Nous allons maintenant passer aux premières questions des sénateurs.

Le sénateur Yussuff : Je tiens tout d'abord à remercier nos invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui. Mesdames et messieurs, vous savez tous très bien que la plupart des réseaux électriques relèvent généralement de l'échelon provincial. Tout au long de l'histoire du Canada, les installations électriques ont été construites, maintenues, et réglementées par les gouvernements provinciaux.

Un débat national a lieu actuellement concernant la mise en place d'un réseau électrique à l'échelle nationale, alors que les besoins en électricité ne cessent de croître à mesure que nous nous efforçons de décarboner le Canada. Comment pensez-vous que ce projet de loi puisse accélérer la décarbonation de l'économie canadienne, sachant que nous devons déterminer si l'énergie produite en Alberta peut aider la Saskatchewan à abandonner la production d'électricité à partir du charbon? L'électricité produite au Manitoba peut-elle aider l'Ontario à réduire sa dépendance vis-à-vis d'autres sources d'électricité? Pourriez-vous vous exprimer à ce sujet, car c'est l'une des questions auxquelles le pays est confronté dans le cadre de ses efforts de décarbonisation? Pendant la majeure partie de notre histoire, nous avons produit de l'électricité supplémentaire pour les États-Unis, et non pour la population canadienne. Bref, comment l'adoption du projet de loi C-39 nous permettrait de réaliser tous ces grands objectifs?

M. Powell : Vous avez raison, le Canada compte 13 réseaux électriques distincts, un dans chaque province et dans chaque territoire. L'une des évolutions remarquables de ces dernières années est que de plus en plus de juridictions ont trouvé des moyens de collaborer. Cela s'est récemment traduit par une annonce majeure entre Terre-Neuve et le Québec, un accord fondamental qui met fin à plus de 50 ans de divergences. On a également observé une intensification de la collaboration entre

recently, there was movement toward greater integration within Atlantic Canada and the Maritimes.

These are all important steps. A clearer set of rules for building the physical transmission infrastructure is going to be part of that. This gets back to the heart of what the national electricity strategy is looking for as well. Electricity Canada believes that the future grid is going to be all of the above and more generation of all the various types. The move toward non-emitting technologies is going to have some long lead times. For example, Saskatchewan is pursuing — and I'm going to steal Mr. Christidis's thunder — some new nuclear projects in the next few years. That will inevitably require transmission to take best advantage of them between jurisdictions. But all of this involves focus, planning and a consistent approach because the projects to build the system out are measured in decades, both to plan and build, in some cases, and also to operate in the long term.

The more we can get the pace moving quickly now, it helps us meet the urgency we need.

We need to build all that we have built in the last 100 years again in the next 25. That is the real test ahead of us, and that's really where Bill C-39 moves things forward.

Mr. Christidis: Thank you for that question. It is fundamental that we take a multi-technology approach. We see that each province and jurisdiction is going to take a look at what is right for itself to make the appropriate decision. Yes, there is a commercial decision, but ultimately each province, which runs the grid, will make the right decision for itself. We feel that nuclear is part of that conversation. Like Mr. Powell, I point to more regional types of interconnections that make the most sense. The idea of a national grid is very difficult to visualize and conceptualize, particularly when you look at the timeframes and you look at what is needed to meet the energy demand goals and other objectives.

From the regional perspective, you're seeing Saskatchewan, Alberta, and the Northwest Territories work together in exploring nuclear technologies. You're seeing Alberta, Saskatchewan, Ontario and New Brunswick looking at nuclear technologies as well and how that could benefit their own grids. Each grid is looking at tripling to meet the economic and reliability goals.

l'Ontario et le Québec en matière de transfert d'électricité, et récemment, des avancées ont été enregistrées en faveur d'une plus grande intégration au sein du Canada atlantique et des Maritimes.

Ce sont là autant d'étapes importantes. La mise en place d'un cadre réglementaire plus clair pour la construction des infrastructures physiques de transport d'électricité en fera partie. Cela nous ramène au cœur même des objectifs de la stratégie nationale en matière d'électricité du gouvernement fédéral. Par ailleurs, Electricity Canada estime que le réseau de demain devra intégrer toutes ces sources de production, et bien d'autres encore, de tous types. La transition vers des technologies sans émissions nécessitera des délais de mise en œuvre assez longs. Par exemple, la Saskatchewan envisage — et je vais ici devancer M. Christidis —, de nouveaux projets nucléaires dans les prochaines années. Cela nécessitera inévitablement des réseaux de transport permettant d'en tirer le meilleur parti entre les différentes juridictions. Mais tout cela exige de la concentration, de la planification, ainsi qu'une approche cohérente. En effet, les projets d'extension du réseau s'étendent sur plusieurs décennies, tant pour la planification et la construction, dans certains cas, que pour l'exploitation sur le long terme.

Plus nous parvenons à accélérer le rythme dès maintenant, plus cela nous aidera à répondre à l'urgence de la situation.

Nous devons construire en seulement 25 ans toutes les infrastructures énergétiques que nous avons mis un siècle à concevoir et à installer. C'est là le véritable défi qui nous attend, et c'est précisément l'objectif du projet de loi C-39.

M. Christidis : Merci pour cette question. Il est essentiel que nous adoptions une approche multitechnologique. Nous constatons que chaque province et chaque collectivité va évaluer ce qui lui convient le mieux afin de prendre la décision appropriée. Oui, il s'agit d'une décision commerciale, mais en fin de compte, chaque province, qui gère son réseau, prendra la décision qui lui convient le mieux. Nous estimons que le nucléaire fait partie de cette réflexion. À l'instar de M. Powell, je penche pour des interconnexions de type régional, qui me semblent les plus pertinentes. L'idée de mettre en place un réseau national est très difficile à visualiser, en particulier lorsque l'on examine les délais et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de demande énergétique propre à chaque juridiction.

D'un point de vue provincial, on constate que la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest collaborent pour explorer les technologies nucléaires. On observe également que l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick s'intéressent aux technologies nucléaires et à la manière dont celles-ci pourraient profiter à leurs propres réseaux électriques. Chaque réseau envisage de tripler sa capacité afin d'atteindre ses objectifs sur le plan de l'environnement, de l'économie, et de la fiabilité.

Bill C-39 is a means by which we see that the government is on the right track to accelerate the deployment of these technologies to achieve those economic, social, environmental and national security goals.

I must say something about Bill C-39 and the context that we're working in. We are not in 2017; we're not in 2016. We're in the right now. Energy security and energy production are at the core of a number of conversations, including what's occurring in Alberta today and in other jurisdictions. A lot of this will impact how these projects proceed in meeting environmental requirements and Indigenous consultation. But the projects need to proceed because there is another layer of analysis that only you could provide as senators, which are the economic and national security benefits of deploying these technologies and infrastructure to create jobs and to get the economy growing in a space where we somewhat have our sovereignty with these technologies. I'll leave it there.

Senator Wilson: My question is more to do with timelines. Both of you talked about the time that it takes to get to completeness and the time in the review process, which is now one year, as well as associated with other permits. Prior to this bill, we had a three-year timeline requirement. I personally have experienced leading a project through the environmental assessment process with a three-year timeline and a panel review, and it took 10 years to get from completeness to decision. Almost all of that time is because of things like stop clocks, additional studies that are required and other permits. Then when you do get to a decision, you still require Fisheries Act permits and the like.

So what specifically, when you look at this bill, is going to address those things? A one-year timeframe sounds like a great thing in a headline, but it sounds like we've all had the same experience of taking these projects through, and that headline is often not what the reality is. Where do you see this bill actually getting at being able to approach that kind of a timeline?

Mr. Christidis: Thank you for that question. From our perspective, it is exactly defining what it means to have that one-year project timeline component of the bill, a definition that's understood and guidance associated with those applications. We don't want to be in a space where the pre-application period becomes the delay. From our perspective, the definition of what is required to make those one-year commitments and information and submissions will be very key to meeting that type of timeframe from the one-year perspective.

La présentation du projet de loi C-39 nous indique que le gouvernement est sur la bonne voie pour accélérer le déploiement de ces technologies afin d'atteindre ces objectifs économiques, sociaux, environnementaux, et de sécurité nationale.

Je tiens à dire quelques mots au sujet du projet de loi C-39, et à propos du contexte dans lequel nous évoluons. Force est de constater que nous ne sommes plus en 2016. Nous sommes dans le présent. La sécurité énergétique et la production d'énergie sont au cœur de nombreux débats, notamment en ce qui concerne la situation actuelle en Alberta et dans d'autres provinces. Tout cela aura une incidence considérable sur la manière dont ces projets seront menés à bien, tant sur le plan du respect des exigences environnementales que de la consultation des peuples autochtones. Mais ce type de projets doit aller de l'avant, car il existe un autre aspect de l'analyse que vous seuls, en tant que sénateurs, êtes en mesure d'apporter; il s'agit des avantages économiques et en matière de sécurité nationale liés au déploiement de ces technologies et de ces infrastructures, qui permettront de créer des emplois et de stimuler la croissance économique dans un domaine où nous disposons, dans une certaine mesure, de notre souveraineté grâce à ces technologies. Bref, je m'en tiendrai là.

Le sénateur Wilson : Ma question porte davantage sur les délais. Vous avez tous les deux parlé du temps qu'il faut pour en arriver à la détermination du caractère complet de la demande et de la durée du processus d'examen, qui est maintenant d'un an, et de celle des autres autorisations. Avant ce projet de loi, le délai était de trois ans. J'ai moi-même dirigé un projet soumis au processus d'évaluation environnementale d'un délai de trois ans et un examen par une commission, et il a fallu 10 ans pour passer de la demande complète à la décision finale. La quasi-totalité de cette période était due à des éléments tels que les suspensions de délai, les études supplémentaires exigées et l'obtention d'autres autorisations. Ensuite, une fois la décision rendue, il faut encore obtenir des permis au titre de la Loi sur les pêches, entre autres.

Alors, qu'est-ce qui, concrètement, dans le projet de loi, permettra de régler ces problèmes? Un délai d'un an fait bonne impression dans une manchette, mais il semble que nous ayons tous déjà vécu une expérience semblable lors de la mise en œuvre de ces projets, et que la manchette ne correspond souvent pas à la réalité. Selon vous, comment le projet de loi pourrait-il permettre de respecter ce genre de délai?

M. Christidis : Merci de cette question. De notre point de vue, il faut justement définir ce que signifie le délai d'un an prévu pour les projets dans le projet de loi; il faut que la définition et les directives associées aux demandes soient claires. On ne veut pas se retrouver dans une situation où la période préalable au dépôt des demandes deviendrait la source des retards. Selon nous, définir ce qui est requis pour respecter le délai d'un an, ainsi que les informations et les documents à fournir, sera essentiel pour respecter cet engagement.

Senator Wilson: We heard Mr. Hubbard today say in our first panel that the pre-permitting stuff is designed to do that under this investigation. Do you think that's an accurate statement?

Mr. Christidis: We feel there is more definition that needs to be given in terms of guidance, but the bill is on the right track in terms of that one-year commitment. But a definition of what that could look like is quite important.

Mr. Powell: If I could add, there have already been other changes around the scope of Bill C-39 that were announced, like changes to the physical activity regulations, which adjust the sorts of things that would previously have been covered by the Impact Assessment Agency of Canada in the power space. Ultimately, we have to collectively pick up the pace in advancing projects. That's on federal approvals, and that will have clarity around what goes into that application. It is on the regulatory process at the provincial level. It is about making sure we can get the supply chain and workforce sorted out so we can move forward. The demand for electricity isn't going to change with an unstreamlined process. The only choice Canada has is to address these things and be clear about moving forward or we won't be able to meet the needs of economic growth. That's where the urgency of this is.

We're happy to see this, and we're looking forward to seeing it implemented. But you're right, we have to keep focused on this. The test will be: can we deploy new megawatts on the system in a way that meets Canadians' needs?

[*Translation*]

Senator Gignac: Thank you to the witnesses and welcome. There is no doubt that developing clean electricity is important, not just for the economy, but also for the fight against climate change. Thank you for the work you're doing.

Back when I was Quebec's natural resources minister, we worked very closely with Hydro-Québec on the development of all projects.

I'm trying to understand what Bill C-39 can do. You've talked a lot about interconnections between the provinces. Could I have an offshore wind project in Prince Edward Island or New Brunswick and be able to build transmission lines between Ontario and New Brunswick without going through Hydro-Québec? How does it work? How does this bill foster more interconnections? That's what I'm trying to understand.

Le sénateur Wilson : Nous avons entendu aujourd'hui M. Hubbard dire, dans notre premier groupe de témoins, que les dispositions relatives à la préautorisation sont conçues à cette fin dans le cadre des évaluations. Pensez-vous que cette affirmation est exacte?

M. Christidis : Nous estimons qu'il faut préciser les orientations, mais le projet de loi va dans la bonne direction en ce qui concerne cet engagement d'un an. Il est toutefois essentiel de définir concrètement à quoi cela pourrait ressembler.

M. Powell : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, d'autres changements concernant la portée du projet de loi C-39 ont déjà été annoncés, comme des changements au Règlement sur les activités concrètes, qui ajustent le genre de choses qui auraient auparavant été couvertes par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dans le domaine de l'énergie. En fin de compte, il faut collectivement accélérer le rythme de l'avancement des projets. Cela concerne les autorisations fédérales et permettra de clarifier les éléments à inclure dans la demande. Cela concerne également le processus réglementaire au niveau provincial. Il faut aussi veiller à régler les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et à la main-d'œuvre afin de pouvoir aller de l'avant. La demande en électricité ne changera pas même si le processus n'est pas rationalisé. Le seul choix qui s'offre au Canada est de s'attaquer à ces problèmes et d'indiquer clairement la voie à suivre, sinon l'on ne sera pas en mesure de répondre aux besoins en matière de croissance économique. C'est là qu'il y a urgence.

Nous nous réjouissons de cette mesure et nous avons hâte qu'elle soit mise en œuvre. Mais vous avez raison, il ne faut pas perdre l'objectif de vue. Le véritable test sera de savoir si l'on parvient à intégrer de nouveaux mégawatts au réseau de manière à répondre aux besoins des Canadiens.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Merci aux témoins et bienvenue. Nul doute que le développement de l'électricité propre est un élément important, à la fois pour l'économie mais également pour la lutte contre les changements climatiques. Merci pour ce que vous faites.

Ma connexion en tant qu'ex-ministre des Ressources naturelles au Québec est que l'on travaillait de très près avec Hydro-Québec pour développer tous les projets.

J'essaie de comprendre ce que le projet de loi C-39 peut faire — vous parlez beaucoup d'interconnexion entre les provinces. J'aurais un projet d'éoliennes au large de l'Île-du-Prince-Édouard et au large du Nouveau-Brunswick, et l'on pourrait construire une tour de lignes de transmission entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sans passer par Hydro-Québec. Comment cela fonctionne-t-il? En quoi ce projet de loi permet-il de développer davantage les interconnexions? J'essaie de comprendre.

[*English*]

Mr. Powell: This doesn't change that part of the planning process. It is important that the electricity strategy is not just permitting reform, and it is not just a suite of input tax credits, or ITCs. It is a conversation with provincial jurisdictions to see how we can do more of these sorts of connections. This doesn't change the constitution.

When we look forward to how to build the system and the conversation that's happening — and we saw some of it at the Energy and Mines Ministers' Conference — we are looking at how different jurisdictions can coordinate as we move forward on what the future power system looks like. That's already happening in some ways. Ontario and Quebec, as an example, have been doing capacity swaps, having Ontario absorb some of Quebec's power in the summer when we're in peak and then vice versa in the winter. That's an important part of it. Ontario, if you were to check today, is probably exporting power to Quebec as it is.

These are the conversations that will happen. Facilitating a federal approval process for a transmission line will make things easier after we have the conversations on system planning between jurisdictions.

I'm already seeing that happen with my members on a regular basis. There is much greater coordination than there was before, but there are also many steps. In the near term, everyone needs more generation that will match the ability to share power or to transfer power between jurisdictions.

We just released a report in the last couple of weeks, looking at a very narrow case where there are opportunities for resilience from transmission. Some real opportunities exist for leveraging even the transmission we have between jurisdictions for extreme weather and those sorts of cases.

Senator Gignac: Do you have a concept of the regions of national interests in that bill? Does it mean, for example, that we can have a wind project and, by doing that, you bypass the provincial hearing on the environment and this kind of thing? Is it your understanding that, with regions of national interest, you can have some projects?

Mr. Powell: That's not my understanding.

Senator Gignac: No? Okay.

Mr. Powell: I'll have to double-check, but provincial planning for electricity systems is still on the economic and the permitting — not the "building things" permitting side. It is still

[*Traduction*]

M. Powell : Cela ne modifie pas cette partie du processus de planification. Il est important que la stratégie en matière d'électricité ne se limite pas à une réforme de la délivrance de permis, et qu'il ne s'agisse pas seulement d'une série de crédits de taxe sur les intrants, ou CTI. Il doit s'agir d'une conversation avec les provinces pour voir comment l'on peut créer davantage de ce type de lien. Mais la constitution, elle, ne change pas.

Lorsque l'on réfléchit à la manière de construire le réseau et aux discussions en cours — dont nous avons pu avoir un aperçu lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines —, on examine comment les différentes administrations peuvent s'organiser pour définir ensemble à quoi ressemblera le réseau électrique de demain. Cela se fait déjà, d'une certaine manière. L'Ontario et le Québec, par exemple, procèdent à des échanges de capacité : l'Ontario absorbe une partie de l'électricité du Québec en été, en période de pointe, puis l'inverse se produit en hiver. C'est un élément important de cette démarche. Si l'on vérifiait ce qui se passe aujourd'hui, on constaterait probablement que l'Ontario exporte de l'électricité vers le Québec.

Voilà les conversations qui auront lieu. Faciliter le processus fédéral d'autorisation pour une ligne de transport simplifiera les choses une fois que les différentes administrations se seront entendues sur la planification du réseau.

Je vois déjà cela se produire régulièrement chez nos membres. Il y a beaucoup plus de coordination qu'avant, mais il y a aussi beaucoup d'étapes. À court terme, tout le monde a besoin d'une production accrue qui s'adaptera à la capacité de partage ou de transfert d'électricité entre les administrations.

Il y a quelques semaines, nous avons publié un rapport sur un exemple très précis où le réseau de transport pourrait offrir des possibilités de résilience. Il existe de réelles occasions de même tirer parti du réseau de transport existant entre les administrations pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et à ce genre de situation.

Le sénateur Gignac : Avez-vous une idée des régions d'intérêt national dans ce projet de loi? Cela signifie-t-il, par exemple, qu'il pourrait y avoir un projet éolien et que l'on pourrait éviter l'audience provinciale sur l'environnement et ce genre de choses? D'après vous, la notion de régions d'intérêt national permettra-t-elle de mener à bien certains projets?

M. Powell : Ce n'est pas ce que j'ai compris.

Le sénateur Gignac : Non? D'accord.

M. Powell : Je vais devoir vérifier, mais la planification provinciale des réseaux électriques dépend encore de l'aspect économique et des autorisations, pas des permis de construction.

pretty firmly in the provincial space. I don't see that changing in the future.

Senator Gignac: Okay. Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I too am trying to better understand what I sensed was some reservation about the fact that you're being asked to provide all the information, to meet all the requirements, before the clock starts and the one-year assessment time frame begins. Do you think that's asking too much? In talking to people, I learned that there was a lot of discussion between the proponent and the agency during the assessment process to see what improvements could be made on the proponent's end. Do you see this system as counterintuitive, because it seeks to limit the assessment period to a year, when in fact, a proponent could have to spend a year prior to that putting their file together since they can't know everything in advance? Tell me how you see the process, because I did sense some reservation on your part.

[*English*]

Mr. Christidis: From our perspective, and just to put it clearly, Bill C-39 points to the right direction. I think all proponents would like to have that year commitment. How that is implemented will matter. Without going on too far into the details of a specific project and how that would be implemented, the point is that there needs to be a clear understanding of the type of information and the definition of how that would be met up front.

Senator Miville-Dechêne: There has not been in the past?

Mr. Christidis: From our industry's perspective, there has not been enough clarity to understand that the clock gets stopped and the process gets extended. This bill, from our view, our definition, seeks to address that. We're saying that for this to be addressed, the definition of that year and the information and the guidance of that year will be quite relevant to understanding, so everyone concerned will have an understanding of that process.

To date, for our members and from our industry, there isn't that level of certainty that needs to be done. However, the bill is the direction that we want to take.

Senator Miville-Dechêne: I get it.

Mr. Christidis: It might be the second step where the Canadian Nuclear Safety Act is examined. There might be additional refinements there. We are a little different because we are in a federal jurisdiction as the nuclear industry.

Cela semble continuer de relever de la compétence provinciale. Je ne pense pas que cela changera à l'avenir.

Le sénateur Gignac : D'accord. Merci.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais moi aussi mieux comprendre ce que j'ai senti être une certaine réserve face au fait qu'on vous demande d'avoir des dossiers complets, de répondre à toutes les exigences avant que le compteur parte et qu'on dise qu'on a un an pour faire l'évaluation. Trouvez-vous cela trop exigeant? D'après mes conversations, il y avait beaucoup d'échanges dans l'évaluation entre les promoteurs et l'agence pour essayer de voir ce qui peut être amélioré du côté des promoteurs. Jugez-vous que ce système soit paradoxal et qu'il essaie de limiter à un an l'évaluation, alors qu'en amont, un promoteur pourrait devoir mettre un an à constituer un dossier parce qu'il ne peut pas tout savoir d'avance. Expliquez-moi comment vous voyez les choses, car j'ai senti une réserve de votre part.

[*Traduction*]

M. Christidis : De notre point de vue, et pour que ce soit clair, le projet de loi C-39 va dans la bonne direction. Je pense que tous les promoteurs aimeraient bénéficier de cet engagement d'un an. La façon dont cela sera appliqué aura son importance. Sans trop entrer dans les détails d'un projet particulier et de la façon dont il serait mis en œuvre, le fait est qu'il faut bien s'entendre dès le départ sur le type d'information requise et la manière dont elle sera fournie.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ce n'était pas le cas par le passé?

M. Christidis : Du point de vue de notre secteur, les choses n'ont pas été suffisamment claires pour comprendre quand le chronomètre est suspendu et quand le processus est prolongé. Le projet de loi, selon notre point de vue et notre définition, vise à corriger cela. Nous estimons que, pour y parvenir, il faudra bien définir la durée d'un an, ainsi que les informations et les orientations qui s'y rattachent, afin que toutes les parties concernées puissent bien comprendre le processus.

À ce jour, ni nos membres ni notre secteur ne disposent du niveau de certitude nécessaire pour passer à l'action. Toutefois, le projet de loi va dans la direction souhaitée.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je comprends.

M. Christidis : La Loi canadienne sur la sûreté nucléaire sera peut-être examinée lors d'une prochaine étape. Il pourrait alors y avoir des améliorations supplémentaires. Le secteur nucléaire est un peu différent parce qu'il relève de la compétence fédérale.

Senator Miville-Dechêne: Do you agree with every part of the bill, especially the part where the government has the power to authorize you to build before the assessment is over?

Mr. Christidis: That's a difficult question.

Senator Miville-Dechêne: Yes, that's why I'm asking it.

Mr. Christidis: I will say that we understand the government's objective of wanting to have a lens on national projects that the government and, to an extent, the people would deem essential to proceed with. How that's defined individually, of course, is up for discussion.

Senator Miville-Dechêne: Have you asked for it as a lobbyist?

Mr. Christidis: No. We have asked that nuclear be included, for example, in the national project list approach. This is a political conversation, of course, that the government has started. There is definitely an importance to understanding that there are certain projects that have a national impact and positive, economic, social, environmental and, even now, national security impacts. Again, I am hinting in my opening statements that we're not in 2016, and that is probably why the government is considering mechanisms to take a look at certain projects and have the ability to say that those meet some national objectives that need to be considered with, of course, the required consultations, et cetera. But that is my understanding of what has driven the government to table this bill and this approach.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator Prosper: I have a question for Mr. Powell and then one for Mr. Christidis.

Electricity Canada has made a commitment to early and meaningful Indigenous engagement with shorter project-review timelines. What funding time and access to technical expertise should affected First Nations receive to assess proposals and influence decisions?

Mr. Powell: This gets to the heart of the implementation of the Bill C-39 question. It's our members who do the engagement. Across the board, there is an increasing and much greater commitment to engaging with partner communities and Indigenous groups well in advance and having them integrated in the planning process throughout.

La sénatrice Miville-Dechêne : Êtes-vous d'accord avec toutes les parties du projet de loi, surtout celle où le gouvernement a le pouvoir de vous autoriser à construire avant la fin de l'évaluation?

M. Christidis : C'est une question difficile.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, c'est la raison pour laquelle je la pose.

M. Christidis : Je dirais que nous comprenons l'objectif du gouvernement, qui est de se concentrer sur les projets nationaux que le gouvernement et, dans une certaine mesure, la population jugerait essentiel de mener à bien. La manière dont cela est défini au cas par cas est bien sûr sujette à débat.

La sénatrice Miville-Dechêne : L'avez-vous demandé en tant que lobbyiste?

M. Christidis : Non. Nous avons demandé que le nucléaire soit inclus, par exemple, dans la liste nationale de projets. Il s'agit bien sûr d'une discussion politique que le gouvernement a lancée. Il est certainement important de comprendre que certains projets ont une incidence nationale et des répercussions positives sur les plans économique, social, environnemental et, même maintenant, sur la sécurité nationale. Encore une fois, j'ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire au fait que nous ne sommes plus en 2016, et c'est probablement la raison pour laquelle le gouvernement envisage des mécanismes permettant d'examiner certains projets et d'être en mesure de déterminer s'ils répondent à certains objectifs nationaux qui doivent être pris en compte, bien sûr, après les consultations requises, et cetera. Mais c'est ainsi que je comprends ce qui a poussé le gouvernement à présenter ce projet de loi et à adopter cette approche.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

Le sénateur Prosper : J'ai une question pour M. Powell, puis une autre pour M. Christidis.

Électricité Canada s'est engagée à une mobilisation en amont et significative des peuples autochtones dans le contexte de délais plus courts pour l'examen des projets. Quel délai de financement et quel accès à l'expertise technique les Premières Nations concernées devraient-elles recevoir pour évaluer les propositions et influencer les décisions?

M. Powell : Cela touche au cœur de la mise en œuvre du projet de loi C-39. Ce sont nos membres qui s'occupent de la mobilisation. Dans l'ensemble, il y a un engagement croissant et beaucoup plus important à mobiliser des communautés partenaires et les groupes autochtones bien en amont et à les intégrer tout au long du processus de planification.

These are complicated projects, though. As we look at what's involved, making sure that those communities can have the right resources to engage meaningfully in the process is something that we've supported throughout.

That's a step beyond Bill C-39. It speaks to — as Mr. Christidis was talking about — getting to the point where you have an application, and this bill focuses on the length of approvals that come afterwards. There is much more to do. A lot has been done to make sure the process of getting to that point is something where we could have across-the-board buy-in for the projects that need to go forward.

Senator Prosper: Thank you. Mr. Christidis, you mentioned in your testimony there is more clarity needed around consultation, especially in light of the evolving legal jurisprudence. The CNA's engagement primarily acknowledges concerns about inadequate consultation and long-term impacts on Indigenous lands.

What requirements should a company's faster nuclear project reviews do to assure affected First Nations have the time, funding and independent technical advice needed to assess proposals and influence decisions?

Mr. Christidis: Again, Indigenous consultation is imperative. That is the foundation point, from our view; our position as an industry.

The question becomes how Indigenous communities will be empowered to be part of that consultation, resourcing, expertise, information, et cetera; absolutely. For those Indigenous communities that want or are interested in the nuclear industry, what are the mechanisms, the loan guarantee and equity programs that are there? We're very supportive of that.

But ultimately, the relationship between Canada and Indigenous nations is a constitutional conversation that industry struggles with. I'll talk to my industry. I cannot talk to others. But that is at the heart of the question. How does the Government of Canada establish relationships with the First Nations so we all understand issues such as the scoping of that dynamic, the conversation and what nations are included or not included?

All industries have a difficult time finding its footing in that place. I'm telling you from my industry because it's a constitutional nation-to-nation conversation that gets lost in the dialogue with the proponents. Of course, industry wants to be part of the solution. Proponents are involved at the local level, but ultimately, the conversations, as you well know, lead to that nation-to-nation conversation and scoping.

Il s'agit toutefois de projets complexes. Étant donné ce qui est en jeu, nous avons soutenu qu'il fallait veiller à ce que ces collectivités disposent des ressources appropriées pour participer de manière significative au processus.

Cela dépasse la portée du projet de loi C-39. Comme l'a évoqué M. Christidis, le projet de loi se concentre sur durée des procédures d'autorisation qui suivent le dépôt d'une demande. Il reste encore beaucoup à faire. De nombreux d'efforts ont été déployés pour faire en sorte que le processus menant à ce stade nous permette d'obtenir l'adhésion générale aux projets qui doivent aller de l'avant.

Le sénateur Prosper : Merci. Monsieur Christidis, vous avez mentionné dans votre témoignage qu'il fallait clarifier davantage la question de la consultation, notamment à la lumière de l'évolution de la jurisprudence. Votre association est principalement préoccupée par le manque de consultation et les répercussions à long terme sur les terres autochtones.

Quelles mesures les entreprises devraient-elles prendre, dans le cadre de l'accélération de l'examen des projets nucléaires, pour garantir que les Premières Nations concernées disposent du temps, des moyens financiers et des conseils techniques indépendants nécessaires pour évaluer les propositions et influencer les décisions?

M. Christidis : Une fois encore, la consultation des populations autochtones est indispensable. C'est là le point fondamental, selon nous; telle est la position de notre secteur.

La question est de savoir dans quelle mesure les communautés autochtones seront appuyées pour participer aux consultations, grâce à des ressources, à de l'expertise, à de l'information, et cetera; tout à fait. Pour les communautés autochtones qui s'intéressent au secteur nucléaire, quels sont les mécanismes, les garanties de prêts et les programmes de capitaux propres qui existent? Nous sommes très favorables à cela.

Mais en fin de compte, la relation entre le Canada et les nations autochtones relève d'un débat constitutionnel avec lequel le secteur a du mal à composer. Je m'entretiens avec les acteurs de mon secteur. Je ne peux pas m'exprimer au nom des autres. Mais c'est là le cœur du problème. Comment le gouvernement du Canada établit-il des relations avec les Premières Nations afin que l'on comprenne tous les enjeux tels que la portée de cette dynamique, la nature du dialogue et les nations qui sont incluses ou exclues?

Tous les secteurs ont du mal à trouver leur place dans ce contexte. Je vous parle au nom de mon secteur, car il s'agit d'un dialogue constitutionnel de nation à nation qui finit par se perdre dans les discussions avec les promoteurs. Bien sûr, notre secteur veut faire partie de la solution. Les promoteurs travaillent à l'échelle locale, mais en fin de compte, comme vous le savez bien, il faut des conversations de nation à nation pour définir la portée des projets.

Our message to the government is that make sure that, in our case, the Canadian Nuclear Safety Commission is well resourced and is able to coordinate that Indigenous consultation piece from the government's mechanics perspective that achieves the goals for the country, First Nations and the industry, but it really has to be driven and designed by the government in discussion with the First Nations.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Duncan: Thank you for appearing. The previous witnesses were asked if there was anything worthwhile in the bill, and the answer was essentially to throw the baby out with the bath water. You've given a different perspective. Mr. Christidis, you said Bill C-39 is on the right track. Mr. Powell, you said it's steps in the right direction. What are the essential elements of this bill? Do you have any specific further steps in the right direction that you would recommend for us?

Mr. Christidis: I touched on some of that in my points, so not to repeat them, but obviously, the "one project, one review" is definitely a good step. We've been advocating this as an industry for a long time.

The definition of the Indigenous consultation, as we discussed, is essential. The definition of what it means to have that one-year review again is an essential — and this is pointing in the right direction — and the proper resourcing of the regulator, which, in our case, is the world-renowned Canadian Nuclear Safety Commission. So it's starting off in a very strong position, but it needs to have that looks further at efficiency and how we could reduce duplication that has nothing to do with safety in and of itself.

In order to meet these energy, employment and environmental goals, the country has to accelerate the deployment of these clean or non-emitting technologies that we're part of. Therefore, our recommendations are based on that. We feel that Bill C-39 is pointing in the right way. It's achieving a lot of the points that we've recommended. We recognize that. But the follow-through in terms of some of these definitional areas, as well as perhaps as the Canadian Nuclear Safety and Control Act itself is looked at, could address some of those other ongoing conversations that we feel have to happen to meet the government's own goals, as outlined by the electricity strategy and the nuclear energy strategy.

Quite frankly, we do find multi-party support in our conversations for these. We also find multi-jurisdictional support, meaning — again, I'll talk about my mandate through the nuclear industry. You can speak with the governments of Alberta, Saskatchewan, Ontario and New Brunswick. So, in a

Notre message au gouvernement est de veiller à ce que, dans notre cas, la Commission canadienne de sûreté nucléaire dispose des ressources nécessaires et soit en mesure de coordonner les consultations avec les Autochtones dans le cadre des mécanismes mis en place par le gouvernement, de manière à atteindre les objectifs fixés pour le pays, les Premières Nations et notre secteur, mais cela doit vraiment être dirigé et conçu par le gouvernement en consultation avec les Premières Nations.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie de votre présence. On a demandé aux témoins précédents s'il y avait quelque chose d'intéressant dans le projet de loi, et la réponse a été essentiellement de jeter le bébé avec l'eau du bain. Vous avez présenté un point de vue différent. Monsieur Christidis, vous avez dit que le projet de loi C-39 était sur la bonne voie. Monsieur Powell, vous avez dit que c'était un pas dans la bonne direction. Quels sont les éléments essentiels de ce projet de loi? Avez-vous d'autres mesures précises à nous recommander pour continuer dans cette bonne direction?

M. Christidis : J'ai abordé certains de ces points dans mes remarques, donc je ne veux pas les répéter, mais il est évident que le principe « un projet, une évaluation » est bon. C'est ce que notre secteur préconise depuis longtemps.

Définir le processus de consultation des Autochtones, comme nous en avons discuté, est essentiel. Définir de ce que signifie le délai d'un an est essentiel — et cela nous met sur la bonne voie — tout comme l'octroi de ressources suffisantes à l'organisme de réglementation, qui, dans notre cas, est la Commission canadienne de sûreté nucléaire, un organisme de renommée mondiale. La position de départ est donc très solide, mais il faut s'intéresser davantage à l'efficacité et à la façon dont on pourrait réduire les chevauchements qui n'ont rien à voir avec la sécurité en soi.

Pour atteindre ces objectifs en matière d'énergie, d'emploi et d'environnement, le pays doit accélérer le déploiement des technologies propres ou non émettrices dont nous faisons partie. Nos recommandations sont donc basées là-dessus. Nous estimons que le projet de loi C-39 va dans la bonne direction. Il répond à bon nombre de nos recommandations. Nous en prenons acte. Toutefois, un suivi plus poussé concernant certains aspects liés aux définitions, ainsi qu'un éventuel examen de la Loi canadienne sur la sûreté nucléaire et la réglementation, pourraient permettre d'aborder certaines des autres discussions qui, selon nous, doivent avoir lieu pour atteindre les objectifs du gouvernement, tels qu'ils sont énoncés dans les stratégies en matière d'électricité et d'énergie nucléaire.

Pour être tout à fait franc, nos discussions nous permettent de constater un soutien multipartite en faveur de ces projets. Nous bénéficions également d'un soutien intergouvernemental, et encore une fois, je parlerai de mon mandat dans le secteur nucléaire. Vous pouvez vérifier auprès des gouvernements de

very unique time, it is part of a solution that is recognized to meet these common goals.

That's the opportunity of Bill C-39. I think someone else raised this as well. This is just one of the key areas. The other key areas are following through on things like the financial models, the investment tax credits and also to get ready for workforce development. Our sector will create a significant number of jobs. It already is a significant employer. It will significantly create opportunities at a moment when we're not sure what the employment and economic environment will be over the next few years.

Again, not to belittle anyone's concerns or questions; they're very valid, but as this country is looking at economic stability in the next 5 to 10 years, economic infrastructure and energy projects need to be enabled. Nuclear, yes, but also beyond. So it's very important that this bill proceed and is reflected accordingly as we move forward with the other components as well.

Mr. Powell: Ditto. I would add, if we were adding bath water for the baby, there is an opportunity here to look at other legislative changes that will make it easier to streamline the operation of electricity projects. The biggest one is the Fisheries Act. There were changes made in 2019 that had a significant impact on operations; Sixty percent of the energy that is produced in Canada through electricity.

Those changes have a real impact. They are costing just one of my members up to $2 billion and losses of capacity. Two line changes to the Fisheries Act to focus on fish populations and fish habitat would have the impact of making it easier to operate electricity projects, freeing up the people in my member companies that are going to be doing the work to build new things from just keeping the ones that are running — doing paperwork for them with not really a material impact on the stewardship side.

I would suggest a couple of different parts of the bill in the Fisheries Act section to allow for the better and continued operation, as we have for the previous 50 years, of electricity infrastructure and hydroelectric dams would be well served.

Senator Clement: Hello, and thank you for your testimony. I heard you say, Mr. Christidis, that collaboration has been a sticking point between federal institutions. We actually heard that from the panel before you as well. But I'm wondering if

l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Donc, en cette période très particulière, nous faisons partie d'une solution reconnue pour atteindre des objectifs communs.

C'est l'occasion que nous offre le projet de loi C-39. Je pense que quelqu'un d'autre a également soulevé ce point. Ce n'est là qu'un des domaines clés. Les autres consistent à donner suite à des mesures comme les modèles financiers, les crédits d'impôt à l'investissement et à se préparer au développement de la main-d'œuvre. Notre secteur créera un nombre important d'emplois. C'est déjà un employeur majeur. Il va générer de nombreuses occasions à un moment où l'on ne sait pas quelle sera la situation de l'emploi et de l'économie au cours des prochaines années.

Encore une fois, je ne veux pas minimiser les préoccupations ou les questions de qui que ce soit; elles sont très légitimes, mais comme notre pays envisage la stabilité économique dans les 5 à 10 prochaines années, il faut donner le feu vert aux projets d'infrastructures économiques et énergétiques. Le nucléaire, oui, mais aussi d'autres sources d'énergie. Il est donc très important que ce projet de loi soit adopté et qu'il soit pris en compte de manière appropriée à mesure que l'on avance également sur les autres volets.

M. Powell : Même chose pour moi. J'ajouterais que si l'on veut ajouter de l'eau au bain du bébé, il est possible d'envisager d'autres modifications législatives qui faciliteront la rationalisation du fonctionnement des projets d'électricité. La plus importante concerne la Loi sur les pêches. Des changements apportés en 2019 ont eu une incidence importante sur les activités : 60 % de l'énergie produite au Canada provient de l'électricité.

Ces changements ont eu un effet réel. Ils coûtent à un seul de mes membres jusqu'à 2 milliards de dollars et entraînent des pertes de capacité. Deux modifications à la Loi sur les pêches pour mettre l'accent sur les populations de poissons et l'habitat du poisson auraient pour effet de faciliter l'exploitation des projets d'électricité, ce qui permettrait aux entreprises membres de notre association de construire de nouvelles installations, plutôt que de se contenter de s'occuper de celles qui sont en activité, à remplir des formulaires sans que cela ait vraiment d'effet significatif sur le plan de l'intendance.

Je suggérerais d'apporter quelques modifications à certaines dispositions du projet de loi dans la section relative à la Loi sur les pêches afin de permettre un fonctionnement optimal et continu, comme cela a été le cas au cours des 50 dernières années, de l'infrastructure électrique et des barrages hydroélectriques, ce qui serait tout à fait opportun.

La sénatrice Clement : Bonjour, et merci de votre témoignage. Monsieur Christidis, je vous ai entendu dire que la collaboration entre les institutions fédérales a été un point de friction. C'est aussi ce que nous a indiqué le groupe d'experts

Bill C-39 really gets at that. If that's a major issue here in terms of getting jurisdictions to work together, is Bill C-39 just this blunt instrument? Should we not be focusing on collaboration?

All three of you represent sectors that are doing well. You have success stories galore to tell. So what was the problem with the impact assessment before that stopped you? That's what I want you to address.

Mr. Christidis: Sure. Thank you for that opportunity.

Thank you, senator, for recognizing that. But the starting point of our industry is the $26 billion refurbishment projects in Ontario that were and are on time and on budget. That is the foundation piece of our industry. That led to these opportunities, where there are two large nuclear projects being considered in Ontario: small reactors and international connections. Our domestic market needs to proceed to enable those international markets in the nuclear space. We can talk further on that if you'd like.

From our perspective previously, there was a lot of uncertainty around the impact assessment. Two agencies. One agency was being created: the Canadian Nuclear Safety Commission. We feel that Bill C-39 provides that clarity that, for us, the Canadian Nuclear Safety Commission is the agency, and the impact assessment portion will be part of their mandate as it relates to nuclear, as well as being the coordinator on First Nations consultation. For our industry, there's a clarity that is recognized.

There are additional clarities that need to be had. For example, if you're looking at impact assessment and the one-year project timeline, et cetera, I was asked what could be done further. It's information from brownfields. Existing industrial sites have a wealth of environmental information. Some of it is transferrable between technologies. It isn't a nuclear question; it's an industrial question. Therefore, if this information has been had, could it not be applicable and recognized? That's an example of efficiency that has nothing to do with safety; it has to do with recognizing other agencies that have collected this information, and you can use it, for example.

qui vous a précédés. Toutefois, je me demande si le projet de loi C-39 s'attaque vraiment à ce problème. Si ces frictions sont un enjeu majeur pour amener les différentes administrations à travailler ensemble, le projet de loi C-39 n'est-il pas simplement un outil trop rudimentaire? Ne devrions-nous pas mettre l'accent sur la collaboration?

Vous représentez tous les trois des secteurs qui se portent bien. Vous avez une multitude d'exemples de réussite à nous rapporter. Alors, quel était le problème avec l'évaluation d'impact qui vous a empêchés d'avancer? C'est là-dessus que j'aimerais vous entendre.

M. Christidis : Bien sûr. Merci de me donner l'occasion de le faire.

Merci, sénatrice, d'avoir reconnu cela. Cela dit, le point de départ pour notre secteur, ce sont les projets de rénovation de 26 milliards de dollars en Ontario, projets qui ont toujours été et qui sont toujours réalisés dans les délais prévus et sans dépassement de coûts. C'est le fondement de notre secteur. Cela a débouché sur ces nouvelles possibilités, c'est-à-dire sur les deux grands projets à l'étude en Ontario : les petits réacteurs et les partenariats internationaux. Notre marché national doit aller de l'avant pour permettre l'accès à ces marchés internationaux dans le domaine du nucléaire. Si vous le souhaitez, nous pouvons en discuter plus en détail.

Selon nous, il y avait auparavant beaucoup d'incertitudes concernant l'évaluation d'impact. Deux organismes étaient en jeu. Un organisme était en cours de création : la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Nous sommes d'avis que le projet de loi C-39 apporte cette clarté dont nous avions besoin. Pour nous, la Commission canadienne de sûreté nucléaire est l'organisme compétent, et la partie relative à l'évaluation d'impact fera partie de son mandat — dans la mesure où cela a trait au nucléaire—, tout comme le rôle de coordonnateur pour la consultation des Premières Nations. Pour notre secteur, cette clarté est reconnue.

D'autres précisions sont toutefois nécessaires. Par exemple, en ce qui concerne l'évaluation d'impact et le calendrier d'un an prévu pour le projet, etc., on m'a demandé quelles mesures supplémentaires pourraient être prises. Il s'agit de renseignements au sujet de friches industrielles. Les sites industriels existants cachent une mine de renseignements en matière d'environnement. Certains de ces renseignements sont transférables d'une technologie à l'autre. Cela ne touche pas à l'aspect nucléaire, mais bien à l'aspect industriel. Par conséquent, si ces renseignements sont déjà disponibles, ne pourraient-ils pas être utilisés et pris en compte? C'est un exemple d'efficacité qui n'a rien à voir avec la sûreté. Il s'agit par exemple de reconnaître que d'autres organismes ont colligé ces renseignements, et que nous pouvons les utiliser.

There are other spaces where, in the current context of the Canadian Nuclear Safety Commission, there's a regulatory burden that still needs to be addressed on non-safety issues, where the regulators ask to clarify information that other departments may have and, therefore, it inadvertently creates a backlog of regulatory requirements or discussions.

To go back to the central point for us, Bill C-39 recognizes and points in the right direction. It takes a number of key steps. There are some efficiencies that could be found. We do like those points that I've just made. From our perspective, this would be a major part of the package to enable the growth of our industry in a way that it would create jobs domestically and opportunities internationally.

Mr. Melo: To build on my colleague's point, from a renewable energy and energy storage perspective, where the opportunity lies with this legislation is to allow a more regional approach. Many of you who have been in Atlantic Canada will know it's quite windy, and there are many opportunities for interprovincial transmission that would allow other provinces — we'll say Quebec — to take advantage of its great hydroelectric assets and store some of that for capacity swaps at a later time or allow better intertrading.

More transmission will allow better use of my members' projects and their investments, which are often co-owned by Indigenous companies and communities. What this will do is allow more transmission to be built, especially in a regional aspect, relieving what's known as line congestion, which I would point to my colleague, Mr. Powell, to speak to a bit further.

Mr. Powell: The only thing I'll say is that a focused, single decision from the federal government's coordinated approach is there. You're right, we have a lot of success in our sector, and that's because of the hard work and planning that has gone into these sorts of pieces, but we're going to have to keep moving. If we want to double the grid in the next 25 years, that means doing everything that we've done over the last 125 years in the next — basically, five times faster. That is going to require us thinking differently and having a different level of focus. That means challenging all levels of government to approach these sorts of questions with a sense of purpose to meet that moment. We are looking at Bill C-39 and other measures the government is moving forward with, to really drill down on that.

Il existe d'autres domaines où, dans le contexte actuel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, il subsiste un fardeau réglementaire à résoudre sur des questions non liées à la sûreté. Ainsi, les organismes de réglementation demandent des précisions sur des renseignements dont d'autres ministères pourraient disposer, ce qui entraîne involontairement un arriéré en ce qui concerne les exigences réglementaires ou les discussions connexes.

Pour en revenir au point central pour nous, le projet de loi C-39 va dans la bonne direction. Il prévoit un certain nombre de mesures clés. Il y a des gains d'efficacité à réaliser. Nous apprécions les points que je viens de soulever. De notre point de vue, cela serait un élément majeur de l'ensemble des mesures qu'il faut mettre en œuvre pour permettre à notre secteur de croître et de créer des emplois au Canada et des débouchés à l'international.

M. Melo : Pour compléter ce qu'a dit mon collègue, du point de vue des énergies renouvelables et du stockage de l'énergie, l'intérêt de ce projet de loi réside dans le fait qu'il permet une approche plus régionale. Beaucoup d'entre vous qui êtes allés dans les provinces de l'Atlantique savent qu'il y a beaucoup de vent dans cette région, et qu'il existe de nombreuses possibilités de transport interprovincial qui permettraient à d'autres provinces — disons le Québec — de tirer parti de leurs importants actifs hydroélectriques et d'en stocker une partie en vue d'échanges de capacité ultérieurs. Cela permettrait aussi d'améliorer les échanges entre provinces.

Un renforcement des réseaux de transport permettra une meilleure exploitation des projets de mes concitoyens et de leurs investissements, qui sont souvent détenus conjointement par des entreprises et des communautés autochtones. Cela permettra de construire davantage de lignes de transport, notamment à l'échelle régionale, ce qui atténuera ce problème de « congestion des lignes ». Je cède la parole à mon collègue, M. Powell, qui pourra vous en dire plus à ce sujet.

M. Powell : La seule chose que je dirai, c'est qu'une décision ciblée et unique, issue de l'approche coordonnée du gouvernement fédéral, est déjà en place. Vous avez raison, notre secteur connaît de nombreux succès, et cela tient au travail acharné et à la planification dont ce genre de projet a bénéficié, mais nous allons devoir continuer d'avancer. Pour doubler la taille du réseau d'ici 25 ans, il nous faudra faire tout ce que nous avons accompli au cours des 125 dernières années dans les prochaines... En gros, nous allons devoir avancer cinq fois plus vite. Cela va nous obliger à penser différemment et à faire preuve d'une concentration à un tout autre niveau. Cela signifie qu'il faudra mettre tous les échelons de gouvernement au défi d'aborder ce genre de questions avec la détermination nécessaire pour réussir. Nous examinons le projet de loi C-39 et d'autres mesures que le gouvernement met en œuvre pour approfondir véritablement cette question.

Senator Cuzner: I think it's only fair that I pose the question to you, as we posed it to the last panel, a question from my colleague about the instances of reviews that would have been complete within a year but were fraught with problems and missed the mark. We sort of extended it. We asked if they could comment on any projects or assessments that were done under the current system that blew up as well. They're going to get back to us with some written responses on that, so I think it's only fair to ask this panel.

Are you aware of proposed projects that would have been engaged in an assessment process and then saw the complications of it or where it was going to land, and they turned and ran away? I know it's sort of like a lighthouse: How many ships don't land on the rocks because the lighthouse is there? Are there investments that you're aware of that, specifically, because of the review process, may have been scared off?

Mr. Powell: You're right, it's a hard question to answer. Maybe the way I'll approach it, particularly with my privately owned members, who are independent power producers, they can invest in different jurisdictions. A complicated regulatory environment, which Canada has been notorious for, makes it harder to justify investing here versus somewhere else.

In the second piece, even for regular projects where there's a case and you can move forward, the uncertainty of getting to a decision with which you can move forward to build adds cost and complexity. If you can bank on it being — 12 months is great, but even previously 24 or 36 months, and knowing for sure it was going to happen that way, then you can line up the stuff that you need to buy. Transformers and turbines are long lead time assets. Knowing that you will be able to have them at this point in time and that you can book work crews allows you to plan, coordinate and control costs, which makes for a more predictable, less risky project.

It's not just whether an investment did not happen because we have a complicated regulatory environment. I'm sure that's true for some, but a complicated regulatory environment makes all of a project harder to plan, which makes it harder to get things in on time and on budget, which ultimately ends up on customers' bills.

Senator Duncan: Thank you for your presentation.

I've heard a lot of mention of collaboration with all of the provinces and not a lot of mention of the North. In Canada's North, you will be hard pressed to find a community that's not dependent on diesel fuel for electric generation.

Le sénateur Cuzner : Je pense qu'il est juste que je vous pose la question, comme nous l'avons posée au dernier groupe d'experts. Il s'agit d'une question de mon collègue concernant les cas d'évaluations qui auraient dû être achevées en un an, mais qui se sont butées à maints obstacles et qui ont raté la cible. Nous avons en quelque sorte élargi la question. Nous leur avons demandé s'ils pouvaient commenter d'éventuels projets ou évaluations menés dans le cadre du système actuel qui ont également échoué. Ils vont nous transmettre des réponses écrites à ce sujet. Je pense donc qu'il serait juste de poser cette même question à ce groupe d'experts.

Avez-vous connaissance de projets proposés qui auraient dû faire l'objet d'un processus d'évaluation, mais dont les auteurs, face aux complications ou aux conséquences prévisibles, ont fait demi-tour et se sont retirés? Je sais que c'est un peu comme un phare : combien de navires évitent de s'échouer sur les récifs grâce à la présence du phare? Connaissez-vous des investissements qui, précisément en raison du processus d'évaluation, auraient pu être découragés?

M. Powell : Vous avez raison, c'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Voici ce que je dirais : mes membres du secteur privé, qui sont des producteurs d'électricité indépendants, peuvent investir dans différents États. Un environnement réglementaire complexe, comme celui pour lequel le Canada est tristement célèbre, rend plus difficile de justifier un investissement ici plutôt qu'ailleurs.

D'autre part, même pour les projets classiques où le dossier est solide et où l'on peut aller de l'avant, l'incertitude quant à l'obtention d'une décision permettant de lancer la construction ajoute des coûts et de la complexité. Si l'on peut compter sur un délai de 12 mois, c'est formidable. Même avec des délais de 24 ou 36 mois — pour peu que l'on puisse être certain que cela se passera de cette façon —, on peut alors organiser l'achat du matériel nécessaire. Les transformateurs et les turbines sont des équipements dont les délais de livraison sont longs. Le fait de savoir que vous pourrez les obtenir au moment opportun et que vous pourrez rassembler les équipes de travail qu'il vous faudra permet de planifier, de coordonner et de maîtriser les coûts, ce qui rend le projet plus prévisible et moins risqué.

Il ne s'agit pas seulement d'établir si un investissement n'a pas vu le jour en raison d'un environnement réglementaire complexe. Je suis convaincu que c'est le cas pour certains, mais un environnement réglementaire complexe rend la planification d'un projet plus difficile dans son ensemble. Il devient entre autres plus difficile de respecter les délais et le budget, ce qui, en fin de compte, se répercute sur la facture des clients.

La sénatrice Duncan : Merci de votre exposé.

J'ai beaucoup entendu parler de collaboration avec toutes les provinces, mais peu avec le Nord. Dans le Nord canadien, vous aurez du mal à trouver une collectivité qui ne dépende pas du diésel pour produire son électricité.

Bill C-39 — you've lauded it — has a one-window, one-year type of approach. The three territories have environmental assessment processes that are essentially one window, one approach, and they have significant government-to-government-to-government relationships with First Nations.

My question is for both of you. How would Bill C-39, as you're collaborating and lauding it, help your industry look north? For example, the nuclear industry?

Mr. Christidis: Thank you for that. Indeed, the conversations have already started. You will have noted, for example, the current conversation that was created with a memorandum of understanding between Saskatchewan, Alberta and the Northwest Territories, for example. There have been conversations in the North — in Iqaluit, for example — that are very dependent on diesel. In all instances, the issues and the conversations are very similar. People want to understand the regulatory regime, how it gets regulated and how nuclear waste is often dealt with, and we feel we have a very good story to tell, at least in the South.

There are particular challenges and opportunities that are associated with the North itself, whether it's workforce development or financial models, that are a little more particular to be looked at, absolutely. From a perspective of understanding the potential for the nuclear industry, particularly the small reactors, there have been conversations that have occurred and they're exploring, but it's not at the point where decisions are pending and about to be made. Right now, the projects that are at the table, if I can put it in those terms, are the small modular reactors at Darlington, of which they're building four, which will be a model for other provinces and jurisdictions that look at small reactors. Those produce about 300 megawatts, so they replace a coal plant. The same technology is being looked at in Saskatchewan and, eventually, potentially in Alberta and the like.

The North is interested. They're trying to understand the size of their grids and what these technologies could or could not do. They are often interested in conversations about the very small reactors, which produce about 50 megawatts and are a little further out in time. That's a bit of an evolution where those jurisdictions are, the technologies at play and how they match their grid, so there's a lot more that needs to be discussed in those spaces.

Le projet de loi C-39 — que vous avez salué — repose sur une approche de type « guichet unique » et « délai d'un an ». Les trois territoires disposent de processus d'évaluation environnementale qui reposent essentiellement sur ce principe de « guichet unique, approche unique », et ils entretiennent des relations intergouvernementales importantes avec les Premières Nations.

Ma question s'adresse à vous deux. Comment le projet de loi C-39, que vous soutenez et saluez, pourrait-il aider votre secteur à se tourner vers le Nord? Qu'en serait-il du secteur nucléaire, par exemple?

M. Christidis : Merci de cette observation. En effet, les discussions ont déjà commencé. Vous aurez par exemple pu noter le dialogue qui s'est engagé récemment à la suite d'un protocole d'accord entre la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. Des discussions ont également eu lieu dans le Nord — à Iqaluit, par exemple —, où l'on dépend fortement du diésel. Dans tous les cas, les enjeux et les discussions sont très similaires. Les gens veulent comprendre le cadre réglementaire, comment ce cadre est mis en œuvre et comment les déchets nucléaires sont généralement gérés. Nous avons le sentiment d'avoir de très bons arguments à faire valoir, en ce qui concerne le Sud, à tout le moins.

Il ne fait aucun doute qu'il existe des problèmes et des possibilités propres au Nord lui-même — qu'il s'agisse du développement de la main-d'œuvre ou des modèles financiers — qui méritent d'être examinés de manière un peu plus approfondie. Du point de vue de la compréhension du potentiel de l'industrie nucléaire, en particulier en ce qui a trait aux petits réacteurs, des discussions ont eu lieu et des études sont en cours, mais on n'en est pas encore au stade où des décisions sont en suspens ou sur le point d'être prises. À l'heure actuelle, les projets à l'étude, si je puis m'exprimer ainsi, concernent les petits réacteurs modulaires de Darlington, dont quatre sont en cours de construction. Ces derniers serviront de modèle aux autres provinces et collectivités qui s'intéressent aux petits réacteurs. La capacité de production de ces réacteurs avoisine les 300 mégawatts, ce qui leur permet de remplacer une centrale au charbon. La même technologie est à l'étude en Saskatchewan et, à terme, potentiellement en Alberta et dans d'autres régions similaires.

Le Nord s'y intéresse. Ces territoires tentent d'évaluer la taille des réseaux électriques qu'il leur faut et d'établir ce que ces technologies pourraient ou ne pourraient pas leur apporter. Ils s'intéressent souvent aux discussions concernant les très petits réacteurs, qui produisent environ 50 mégawatts et dont la mise en service est prévue pour un peu plus tard. Il s'agit d'une évolution progressive quant à la situation de ces territoires, aux technologies en jeu et à leur compatibilité avec leur réseau électrique. Il reste donc beaucoup de points à éclaircir dans ces domaines.

Senator Duncan: If I might, you don't have your eyes on Eielson Air Force Base's application for a micro modular reactor in Fairbanks, Alaska, which is right on our border, do you?

Mr. Christidis: That is the defence side of the industry, which is very different, especially in the U.S. We're not associated with that.

Senator Duncan: The Department of National Defence has been interested in micro reactors, which would be of tremendous benefit to the North. They are closer in reality, as I understand it, than the small modular reactors. Where are you with those and with working with the North on the micro reactors, particularly when we are hearing in the Yukon legislature about the threat of rolling brownouts this winter?

Mr. Christidis: Because it's a defence initiative that has an application in the commercial space, we're not directly involved with that particular project. If you're asking me about that particular project, we're not involved with it, but we're involved in advocating for very small reactors to be part of the government's Arctic strategy and the like, which would provide opportunities for communities to access that technology, so I'm answering that way.

Senator Duncan: Thank you.

Mr. Melo: I will respect the committee's time on this. Bill C-39 will address many of my colleagues' projects, but I will note the Canadian Renewable Energy Association's members are already active in all three territories. In the Yukon, we've seen multiple wind and solar farms start to be examined and looked at, as well as the application of batteries.

We know the Department of National Defence has just launched an ideas research program to develop micro and modular wind turbines to help meet their needs in the Far North, specifically. Our members are actively involved, and I know my colleagues are engaged in that. There is something there, and we do hope this bill enables greater integration in those key areas.

The Chair: Thank you, Mr. Melo.

Senator Clement: I want to come back to your organizations, particularly the Canadian Nuclear Association, or CNA. Given that there's been concern from Indigenous communities around consultation and some opposition to this bill — I know the CNA has an Indigenous relations council and a reconciliation plan — how does Bill C-39 square with that? Have you had an opportunity to consult your own council on this?

La sénatrice Duncan : Si je peux me permettre, vous ne suivez pas la demande de la base aérienne d'Eielson concernant un microréacteur modulaire à Fairbanks, en Alaska, qui se trouve juste à notre frontière, n'est-ce pas?

M. Christidis : Il s'agit là du volet « défense » du secteur, qui est très différent de ce que nous faisons, surtout aux États-Unis. Nous n'avons aucun lien avec cela.

La sénatrice Duncan : Le ministère de la Défense nationale s'intéresse aux microréacteurs, qui présenteraient un avantage considérable pour le Nord. D'après ce que j'ai compris, ils sont en réalité plus proches de la réalité que les petits réacteurs modulaires. Où en êtes-vous concernant ces projets et la collaboration avec le Nord sur les microréacteurs? La question est particulièrement importante dans le présent contexte où l'Assemblée législative du Yukon évoque la menace de coupures de courant intermittentes cet hiver?

M. Christidis : Comme il s'agit d'une initiative de défense ayant des applications dans le domaine commercial, nous ne sommes pas directement impliqués dans ce projet particulier. Si vous me posez la question au sujet de ce projet précis, nous n'y participons pas, mais nous militons pour que les très petits réacteurs fassent partie de la stratégie gouvernementale pour l'Arctique et d'autres initiatives similaires. Les collectivités auraient la possibilité d'accéder à cette technologie; voilà comment je répondrais.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie.

M. Melo : Je respecterai le temps imparti au comité sur ce point. Le projet de loi C-39 portera sur bon nombre des projets de mes collègues, mais je tiens à souligner que les membres de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable sont déjà actifs dans les trois territoires. Au Yukon, nous avons constaté que plusieurs parcs éoliens et solaires commencent à faire l'objet d'études et d'analyses, tout comme l'utilisation de batteries.

Nous savons que le ministère de la Défense nationale vient de lancer un programme de recherche d'idées visant à mettre au point des microéoliennes et des éoliennes modulaires afin de répondre à ses besoins dans le Grand Nord, plus précisément. Nos membres y participent activement, et je sais que mes collègues s'y investissent également. Il y a là un potentiel, et nous espérons sincèrement que ce projet de loi permettra une plus grande intégration dans ces domaines névralgiques.

Le président : Merci, monsieur Melo.

La sénatrice Clement : Je voudrais revenir sur vos organismes, en particulier sur l'Association nucléaire canadienne. Étant donné que les communautés autochtones ont exprimé des inquiétudes concernant la consultation et une certaine opposition à ce projet de loi — je sais que l'Association nucléaire canadienne dispose d'un conseil des relations avec les Autochtones et d'un plan de réconciliation —, comment le projet

Mr. Christidis: Thank you for that question. Regarding our view of how we can enable Indigenous objectives, their own goals are aligned with our position. It's about strengthening clarity regarding consultation, so we have an understanding, for example, of the federal role and the role in scoping those relationships. Those are conversations that we've had with our Indigenous reconciliation council, as well as our industry. From our perspective, the recommendations that we've made in the Indigenous space, if I understand the question correctly, are predicated on our industry view of how it could be helpful for Indigenous communities to consider the technologies that would meet their goals.

Senator Clement: Did you consult your council specifically on Bill C-39?

Mr. Christidis: We've had conversations on our council and in our regulatory affairs committees, and we share our positions.

Senator Clement: You share your positions, but do they agree?

Mr. Christidis: There are varying views that are often expressed, but ultimately, the position we table is the view by which the position is.

Senator Clement: That's the position of the CNA?

Mr. Christidis: Yes, of the CNA. To be clear, our engagement with Indigenous communities is predicated on interested communities and communities that want to learn about the technology. We have an Indigenous ambassador program, for example, to pull communities to our conference, and it's predicated on communities that want to understand what this technology is about and if it could meet their goals and how. We learn from them as much as they learn from us, quite frankly. We often learn from them how they view energy and economic development, and each community is different. What I've learned on my journey in this is that all these nations have a particular lens from which they view the opportunities and challenges they're facing. Therefore, they're looking at energy and infrastructure differently in each case. That is part of our learning, of course, and we're looking at it from the nuclear perspective, but the broader conversation we often hear is about energy and economic and social development and the like. I want to make sure that's understood.

de loi C-39 s'inscrit-il dans ce cadre? Avez-vous eu l'occasion de consulter votre propre conseil à ce sujet?

M. Christidis : Merci pour cette question. En ce qui concerne notre vision de la façon de contribuer à la réalisation des objectifs autochtones, leurs propres objectifs sont en adéquation avec notre position. Il s'agit de clarifier davantage les modalités de consultation, afin que nous puissions bien saisir le rôle du gouvernement fédéral et la façon de définir le cadre de ces relations. Ce sont là des discussions que nous avons eues avec notre conseil de réconciliation autochtone, ainsi qu'avec notre secteur. Si je comprends bien la question, les recommandations que nous avons formulées concernant les communautés autochtones reposent sur la façon dont notre secteur estime pouvoir leur être utile en leur permettant d'envisager les technologies qui pourraient leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

La sénatrice Clement : Avez-vous consulté votre conseil précisément dans l'optique du projet de loi C-39?

M. Christidis : Nous avons eu des discussions au sein de notre conseil et de nos comités chargés des affaires réglementaires, et nous y faisons part de nos positions.

La sénatrice Clement : Vous faites part de vos positions, mais sont-elles reçues favorablement?

M. Christidis : Des points de vue divergents sont souvent exprimés, mais en fin de compte, la position que nous présentons correspond à la vision qui sous-tend cette prise de position.

La sénatrice Clement : Est-ce la position de l'Association nucléaire canadienne?

M. Christidis : Oui, c'est celle de l'Association nucléaire canadienne. Pour être clair, notre engagement auprès des communautés autochtones repose sur les communautés intéressées et sur celles qui souhaitent en savoir plus sur cette technologie. Nous avons, par exemple, un programme d'ambassadeurs autochtones destiné à attirer les communautés à notre conférence, et ce programme s'adresse aux communautés qui souhaitent comprendre en quoi consiste cette technologie, voir si elle pourrait répondre à leurs objectifs et comment elle pourrait le faire. Pour être tout à fait franc, nous apprenons d'elles autant qu'elles apprennent de nous. Elles nous apprennent souvent comment elles perçoivent l'énergie et le développement économique, et toutes les communautés ont leur propre idée en la matière. Ce que j'ai appris au cours de mon parcours dans ce domaine, c'est que toutes ces nations ont leur façon particulière de percevoir les occasions favorables qui se présentent à elles et les problèmes auxquels elles sont confrontées. Par conséquent, elles abordent l'énergie et les infrastructures chacune à leur façon. Cela fait bien sûr partie de notre apprentissage, et nous examinons la question sous l'angle du nucléaire, mais le débat plus large dont nous entendons souvent parler porte sur l'énergie,

Senator Clement: Thank you.

The Chair: I'd like to thank our witnesses for their presentations here today and the flow back and forth between the questions and answers from our senators. I'd also like to thank our senators for their participation.

Before we conclude, I'd like to advise the steering committee that we'll be having a meeting immediately after this. The steering committee will be meeting to review a draft work plan that proposes an approach to study Bill C-39, with meetings organized around each of three parts.

This meeting focused on Part 1. Next week, we'll focus on Part 2. I'd like to ask the committee to send witness suggestions to the clerk.

(The committee adjourned.)

le développement économique et social, et d'autres sujets similaires. Je tiens à m'assurer que cela est bien compris.

La sénatrice Clement : Je vous remercie.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins pour leurs exposés d'aujourd'hui ainsi que pour les échanges auxquels les questions des sénateurs ont donné lieu. Je tiens également à remercier nos sénateurs de leur participation.

Avant de conclure, je tiens à informer le comité directeur que nous tiendrons une réunion immédiatement après celle-ci. Le comité directeur se réunira pour examiner une ébauche de plan de travail proposant une approche pour l'examen du projet de loi C-39, avec des réunions organisées autour de chacune de ses trois parties.

Cette réunion était consacrée à la première partie. La semaine prochaine, nous nous concentrerons sur la deuxième partie. Je prie les membres du comité d'envoyer leurs suggestions de témoins au greffier.

(La séance est levée.)